



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 10 JANVIER 2023 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
JANUARY 10, 2023 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022, ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2022 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD DECEMBER 6, 2022, AND THE EXTRAORDINARY SITTINGS HELD DECEMBER 20, 2022**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 8 novembre au 6 décembre 2022 montant de 1 139 103,20 \$ / List of accounts paid from November 8 to December 6, 2022, in the amount of \$1,139,103.20
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Novembre 2022 / November 2022 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 2 novembre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the November 2, 2022 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 27 octobre 2022 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the October 27, 2022 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life minutes meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1253-23 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 089 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2023 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1253-23 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$2,089,400.00 to finance the 2023 investment expenditures
 - 6.2) **CONTRATS / CONTRACTS**
 - a) Octroi d'un contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'une dégeleuse à ponceaux à même le fonds de roulement / Awarding of contract and payment of expenses for the purchase of a culvert steamer from the working capital

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Autorisation de dépenser et payer les achats 2023 de différents bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles / Authorization to spend and pay the 2023 purchase of various wheeled bins for the collection of residual material
- b) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme Les Services exp inc. nécessaires pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau / Authorization for additional professional engineering services to the firm Les Services exp inc. necessary for the supervision of repair work on chemin du Lac-Meech, between chemin Dunlop and the Gatineau Parkway

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat à DHC Avocats pour déposer une demande au Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts – Commission de la capitale nationale / Mandate to DHC Lawyers to file an application to the Payments in Lieu of Taxes Dispute Advisory Panel - National Capital Commission

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Nomination à divers comités municipaux / Nomination on various municipal committees

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Embauche de Madame Patricia Charbonneau au poste d'agente aux permis et inspections / Hiring of Mrs. Patricia Charbonneau as Permits and Inspections Officer
- b) Nomination de Madame Anabel Charbonneau au poste de technicienne responsable budgétaire et contractuelle / Appointment of Mrs. Anabel Charbonneau to the position of Budgetary and Contractuel Technician
- c) Nomination de Madame Mélissa Chabot au poste de Conseillère en environnement / Appointment of Mrs. Mélissa Chabot to the position of Environment Consultant
- d) Nomination de Monsieur Michel-Olivier Morin au poste de Contremaître aux infrastructures / Appointment of Mr. Michel-Olivier Morin to the position of Infrastructure Foreman

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Marges latérales, avant et arrière – 3, chemin Maxwell – District électoral 4 / Minor exemption – Lateral, front and rear setbacks – 3 chemin Maxwell – Electoral district 4
- b) Dérogation mineure – Marge avant – 15, chemin du Lac – District électoral 6 / Minor Exemption – Front setback – 15 chemin du Lac – Electoral district 6
- c) Dérogation mineure – Marge latérale – 31, chemin Club – District électoral 3 / Minor exemption – Lateral setback – 31 chemin Club – Electoral district 3
- d) Dérogation mineure – Marge latérale – 169, chemin de la Montagne – District électoral 6 / Minor exemption – Lateral setback – 169 chemin de la Montagne – Electoral district 6
- e) Dérogation mineure – Marge arrière – 169, chemin Jean-Paul Lemieux – District électoral 2 / Minor exemption – Rear setback – 169 chemin Jean-Paul Lemieux – Électoral district 2

- f) Dérogation mineure – Marge avant – 231, Route 105 – District électoral 1 / Minor exemption – 231 route 105 – Front setback – Electoral district 1
- g) Dérogation mineure – Superficie maximale au sol – 49, chemin de Hollow Glen – District électoral 6 / Minor exemption – Maximum floor area – 49 chemin de Hollow Glen - Electoral district 6

7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Modèle Forest Towns – 296 à 348, chemin Ladyfield – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Forest Towns model – 296 to 348 chemin Ladyfield – Electoral District 2

7.3) AVANT-PROJETS DE LOTISSEMENT / PRELIMINARY SUBDIVISION PROPOSALS

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1248-23 et avis de motion – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble / Presentation and tabling of the draft by-law number 1248-23 and notice of motion – By-law repealing by-law number 640-05 respecting comprehensive development programs
- b) Adoption du projet de règlement numéro 1248-23 – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble / Adoption of the draft by-law number 1248-23 – By-law repealing by-law number 640-05 respecting comprehensive development programs
- c) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1249-23 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 – Dispositions relatives à la *loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie / Presentation and tabling of the draft by-law number 1249-23 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the permits and certificates by-law number 1219-22 – Provisions respecting the *Engineers Act* and the fees applicable to applications for by-law amendments, permits and certificates, PIIA and security deposits
- d) Adoption du projet de règlement numéro 1249-23 - Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 – Dispositions relatives à la loi sur les ingénieurs et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie / Adoption of draft by-law Number 1249-23 - By-law amending certain provisions of the permits and certificates by-law Number 1219-22 – Provisions respecting the Engineers Act and the fees applicable to applications for by-law amendments, permits and certificates, PIIA and security deposits
- e) Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1250-23 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1250-23 and notice of motion – By-law amending the zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending the REC-1 zone specifications grid to allow the C3-2 subclass of use
- f) Adoption du premier projet de règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 / Adoption of the first draft by-law number 1250-23 – By-law amending the zoning by-law number 1215-22 – Provisions amending the REC-1 zone specifications grid to allow the C3-2 subclass of use

- g) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1251-23 et avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements / Presentation and tabling of by-law number 1251-23 and notice of motion – By-law amending the zoning by-law number 1215-22 with respect to accommodation establishments
- h) Adoption du premier projet de règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements / Adoption of the first draft by-law number 1251-23 – By-law amending the zoning by-law number 1215-22 with respect to accommodation establishments
- i) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1244-23 et avis de motion – Règlement sur la numérotation civique des immeubles / Presentation and tabling of the draft by-law number 1244-23 and notice of motion – By-law on the civic numbering of immovables
- j) Adoption du projet de règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles / Adoption of the draft by-law number 1244-23 – By-law on the civic numbering of immovables
- k) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1252-23 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement / Presentation and tabling of the draft by-law number 1252-23 and notice of motion - By-law amending certain provisions of by-law number 680-06 establishing fees applicable to septic systems with tertiary treatment involving discharge into the environment
- l) Adoption du projet de règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement / Adoption of the draft by-law number 1252-23 – By-law amending certain provisions of by-law number 680-06 establishing fees applicable to septic systems with tertiary treatment involving discharge into the environment

7.5) DIVERS / VARIOUS

- a) Demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis et de créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement / Request to the MRC des Collines-de-l'Outaouais to amend the regional master plan in order to allow the replacement of uses benefiting from acquired rights and to create a new land use designation in the regional master plan

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Acceptation finale du projet domiciliaire 11885553 Canada inc. (Projet Highlands) / Final acceptance of the 11885553 Canada inc. housing project (Highlands project)
- b) Acceptation provisoire du projet Loft Padden Phase II – Prolongement du réseau en eau potable et en eau usée – Autorisation de signature – Cession des services municipaux et des servitudes / Provisional acceptance of Loft Padden Phase II – Extension of the potable water and wastewater treatment system – Authorization to sign – Transfer of municipal services and servitudes

9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

- a) Demande d'aide financière pour le projet 541608 déposée dans le cadre du programme Aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications / Request for financial assistance for projet 541608 under the Capital Assistance Program of the ministère de la Culture et des Communications

10) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**

11) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 20, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 20, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 6 décembre 2022, et les procès-verbaux des
sessions extraordinaires du 20 décembre 2022 soient et sont par la présente
adoptés.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 6 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim, Mme Christine Séguin, Adjointe exécutive à la direction générale et à la mairie, Mme Ghislaine Grenier, Responsable des ressources humaines, Mme Maude Prud'homme Séguin, Responsable des communications et M. Nicolas Falardeau, Directeur du service de l'urbanisme et du développement durable.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Cybèle Wilson.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 37 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

318-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 6.4 a) Demande d'aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération – Chemin de la Rivière – Report à 2023
- 6.7 g) Nomination de Me Sheena Ngalle Miano à titre de la Directrice générale par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

319-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session extraordinaire et celui de la session ordinaire du 1 novembre 2022 soient et sont par la présente adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 6 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2022 AU MONTANT DE 1 113 815,92 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – OCTOBRE 2022

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 24 OCTOBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 5 OCTOBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 27 OCTOBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.214

* La conseillère Rita Jain quitte son siège à 20 h 10 et le reprend à 20 h 12.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 22 AOÛT 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 21 OCTOBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DU 1 SEPTEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.205

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE DU 9 SEPTEMBRE 2022 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.213

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

320-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1245-22 – RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION VISANT À IDENTIFIER LE TERRITOIRE ASSUJETTI ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (chapitre 25; projet de loi n° 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

ATTENDU QUE les articles 1104.1 à 1104.1.7 du code municipal encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité de Chelsea d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se retirer, le cas échéant;

ATTENDU QUE le droit de préemption permet à la Municipalité de Chelsea d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Municipalité de Chelsea seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à une session ordinaire du conseil municipal le 1^{er} novembre 2022, et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement numéro 1245-22 – Règlement sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le conseiller Christopher Blais présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1247-22 intitulé « Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 » sera présenté pour adoption.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1247-22 et avis de motion (suite)

Le but de ce règlement est de fixer les modalités à l'égard des taux de taxe foncière et de la tarification de divers services pour 2023.

Christopher Blais

321-22

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE POUR LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QU'À la demande du conseil, la direction générale a rencontré des firmes spécialisées dans l'élaboration d'un plan stratégique pour le compte de la Municipalité de Chelsea, visant en outre à établir les principaux objectifs de l'organisation et les principales actions et moyens à mettre en œuvre dans l'accomplissement de sa mission et de ses valeurs;

ATTENDU QUE les firmes suivantes ont soumis des propositions quant à la planification et la réalisation du projet :

Nom de la firme / personne	Détails et prix
KarmaDharma	<p>La proposition soumise s'étale en trois phases comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La découverte<ul style="list-style-type: none">- Lancement du projet- Comprendre l'organisation- Revoir la documentation existante- Recherche sur l'environnement et les organismes concurrents- Entrevues avec les parties prenantes2. La stratégie<ul style="list-style-type: none">- La planification stratégique- Le plan opérationnel- Piliers stratégiques et principes fondamentaux3. Présentation du plan stratégique <p>La proposition est modifiable selon nos besoins et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• plusieurs rencontres avec l'administration municipale• des rencontres avec le conseil• des groupes de discussion• un sondage communautaire• des journées de facilitation avec l'équipe• présentation du plan préliminaire et modifications• présentation du plan final <p>La proposition s'étale sur environ 10 semaines et les coûts soumis s'élèvent à un investissement total de 32 750,00 \$ (taxes en sus) représentant une dépense nette de 34 383,41 \$.</p>

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

321-22 (suite)

Nom de la firme / personne	Détails et prix
Paul Turpin I Conseiller dans l'art de négociier des virages stratégiques (suite)	La démarche de planification stratégique estimée devrait se réaliser en trois temps : <ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="753 782 1360 908">1. Animation d'un lac à l'épaule avec le conseil municipal (deux rencontres de préparation, une rencontre d'animation, une rencontre de suivi post-animation)<li data-bbox="753 935 1360 1091">2. Élaboration du plan stratégique en collaboration avec le DG, l'équipe de direction de l'administration municipale ainsi que les membres du conseil municipal (13 rencontres diverses dont au moins 4 avec le conseil)<li data-bbox="753 1118 1360 1217">3. « Consultation » avec les employés de l'administration municipale ainsi qu'avec les citoyens et citoyennes (5 rencontres variées) Le processus pourrait s'échelonner sur 13 mois et les coûts estimés s'élèvent à environ 24 625,00 \$ (taxe en sus), représentant une dépense nette de 25 853,17 \$.

ATTENDU QUE le la direction générale et le conseil ont procédé à l'analyse des propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'élaboration d'un plan stratégique pour la Municipalité de Chelsea à KarmaDharma selon la proposition détaillée soumise au montant de 32 750,00 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-419 (Honoraires professionnels autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

322-22

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN BALAI MÉCANIQUE AVEC ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2022, l'achat d'un balai mécanique avec équipements a été approuvé et un montant net de 375 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du balai mécanique avec équipements;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

322-22 (suite)

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 21 novembre 2022 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Équipements JKL inc.	432 932,61 \$	395 325,18 \$
FST Canada inc. (Équipement Joe Johnson)	466 177,64 \$	425 682,32 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Équipements JKL inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Équipements JKL inc. au montant de 432 932,61 \$, incluant les taxes, pour l'achat du balai mécanique représente un montant net de 395,325,18 \$, soit un dépassement budgétaire de 20 325,18 \$;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat du balai mécanique avec équipements incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1236-21;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du balai mécanique avec équipements au montant de 432 932,61 \$, incluant les taxes, à la compagnie Équipements JKL inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1236-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – CHEMIN DE LA RIVIÈRE – REPORT À 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pour projet d'effectuer la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'UNE aide financière a été accordée pour la réalisation du projet et une convention a été signée à cet égard le 26 janvier 2022;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

323-22 (suite)

ATTENDU QUE les travaux n'ont pu être réalisés en 2022 compte tenu que les certificats d'autorisation du MELCCFP n'ont toujours pas été reçus;

ATTENDU QU'IL y a lieu de demander au ministre des Transports et de la Mobilité durable de reporter l'aide financière à 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil demande au ministre des Transports et de la Mobilité durable de reporter l'aide financière accordée à 2023, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

324-22

MANDAT POUR LA CESSION DU LOT 3 741 740 AU CADASTRE DU QUÉBEC À LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE dans le cadre de travaux pour la réfection du chemin de la Rivière, la Municipalité a obtenu l'autorisation du propriétaire du lot 3 741 740 afin d'effectuer des travaux sur sa propriété;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec le propriétaire du lot 3 741 740 et que ce dernier désire céder le lot à la Municipalité pour la somme de 1,00 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer tous frais découlant de la cession dudit lot y compris les frais de notaire;

ATTENDU QUE le services des travaux publics recommande l'acquisition dudit lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil autorise la cession du lot 3 741 740 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à la Municipalité de Chelsea, pour la somme d'un dollar (1,00 \$).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que M^e Catherine Fraser, notaire, soit mandatée pour la préparation des documents légaux à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

324-22 (suite)

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-412 (Honoraires professionnels – Services juridiques).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

325-22

MANDAT POUR LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIERS DE LA COUR SUPÉRIEURE NUMÉROS 550-17-008910-166 ET 550-22-017246-164

ATTENDU QUE le ou vers le 16 juin 2011, la Municipalité accordait à Pomerleau inc. un contrat de construction d'un complexe sportif et culturel – le Centre Meredith;

ATTENDU QUE le 26 février 2016, la Municipalité a intenté un recours contre Pomerleau et la Compagnie d'assurance AIG du Canada lequel vise à réclamer solidairement la somme de 520 224,94 \$ à titre de dommages-intérêts et frais pour des problématiques alléguées par Chelsea affectant le Centre Meredith et n'ayant pas été indemnisées par un assureur dans le dossier de Cour numéro 550-17-008910-166;

ATTENDU QUE le 13 mars 2016, Pomerleau a intenté un recours contre la Municipalité réclamant le solde contractuel du contrat qu'elle estimait lui être dû, soit 55 508,55 \$ dans le dossier de Cour numéro 550-22-017246-164;

ATTENDU QUE les parties impliquées ont convenu de régler leur différend et de mettre un terme aux procédures les concernant par voie de règlement à l'amiable, sans admission de quelque nature que ce soit, dans le seul but d'acheter la paix et d'éviter les frais et les risques associés à la tenue d'un procès;

ATTENDU QUE le document intitulé « transaction et quittance » résume les modalités de l'entente entre les parties et constitue un bon équilibre entre les droits des parties en instance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu d'autoriser la signature du document intitulé « transaction et quittance » dans les dossiers de la Cour Supérieure du Québec numéros 550-17-008910-166 ET 550-22-017246-164, selon les modalités établies entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège à 20 h 21 et le reprend à 20 h 24.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

326-22

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

326-22 (suite)

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-22

MANDAT À DHC AVOCATS DE POURSUIVRE LES RECOURS JUDICIAIRES APPROPRIÉS DEVANT LA COUR FÉDÉRALE - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE – PAIEMENTS SUITE À L'AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS

ATTENDU QUE le 7 décembre 2021, par la résolution numéro 426-21, le conseil a unanimement mandaté Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale dans le dossier en titre;

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n'ont toujours pas été payées dans leur intégralité à ce jour;

ATTENDU QUE la CCN a effectué des paiements partiels en remplacement d'impôts pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil mandate Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, pour poursuivre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale et représenter la Municipalité de Chelsea pour infirmer cette décision de la CCN et faire respecter les Avis émis unanimement par des experts pancanadiens membres du Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts concernant le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

328-22

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses sessions ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c C-27.1), le Secrétaire-trésorier donnera un avis public du contenu du calendrier;

ATTENDU QU'EN vertu du règlement municipal numéro 1131-19 concernant la régie interne du conseil, les sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea auront lieu à 19 h dans la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, sauf exception;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le calendrier des sessions ordinaires pour l'année 2023 par le biais de la résolution 211-22 et qu'une modification s'impose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu de modifier le calendrier des sessions ordinaires du conseil municipal de Chelsea, pour l'année 2023 comme suit :

SESSIONS ORDINAIRES 2023	
Conseil de la Municipalité de Chelsea	
Salle du conseil de la MRC des Collines 19 h	
Mardi	10 janvier
Mardi	7 février
Mardi	14 mars
Mardi	4 avril
Mardi	2 mai
Mardi	6 juin (Hollow Glen)
Mardi	4 juillet
Mardi	22 août (Farm Point)
Mardi	5 septembre
Mardi	3 octobre
Mardi	7 novembre
Mardi	5 décembre

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

329-22

DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE PERMETTRE L'USAGE D'UN CENTRE MULTISPORT DANS L'AIRE D'AFFECTATION MULTIFONCTIONNELLE CONTIGÜE À LA ROUTE 105

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE le lot 6 316 424 au cadastre du Québec, également connue comme le 47 route 105, est situé dans une aire d'affectation multifonctionnelle selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation multifonctionnelle à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE Gestion ARSO a approché la Municipalité et propose d'aménager un centre multisport à rayonnement régional au 47, route 105;

ATTENDU QUE le conseil appuie cette proposition de centre multisport puisqu'il contribuera à la santé et au bien-être des résidents de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil constate que l'usage serait non conforme au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais puisque ce type d'usage n'est pas autorisé à l'intérieur d'une aire d'affectation multifonctionnelle;

ATTENDU QUE le conseil convient qu'il est généralement préférable, dans l'objectif de freiner l'étalement urbain, de concentrer ce type d'usage à l'intérieur des périmètres urbains au lieu de les disperser en zone rurale à l'intérieur d'aires multifonctionnelles;

ATTENDU QUE le conseil juge toutefois que cette aire d'affectation multifonctionnelle est particulière, puisqu'elle est située au contraire dans un milieu déjà urbanisé de la Municipalité, sur une route à portée régionale, qu'elle est contiguë au territoire urbanisé de la Ville de Gatineau et qu'elle consiste de l'une des portes d'entrée principales de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD de manière à permettre un centre multisport au 47, route 105;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'un plan d'urbanisme et d'un règlement de zonage révisés en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière à permettre un centre multisport sur le lot 6 316 424 au cadastre du Québec, connue comme le 47 route 105.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

329-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-22

NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC BORDIER AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE le 11 octobre 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de réceptionniste;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Éric Bordier;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Monsieur Éric Bordier pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu de nommer Monsieur Éric Bordier au poste de réceptionniste permanent à temps partiel (21h/semaine) à compter du 7 novembre 2022, rémunéré selon la grille salariale des cols blancs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

331-22

NOMINATION DE MADAME MONIQUE CHARTRAND AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU QUE le 11 octobre 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de réceptionniste;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Madame Monique Chartrand;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Madame Monique Chartrand pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu de nommer Madame Monique Chartrand au poste de réceptionniste permanent à temps partiel (14h/semaine) à compter du 7 novembre 2022, rémunérée selon la grille salariale des cols blancs.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

331-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-22

NOMINATION DE MADAME MANON PROULX AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QUE le 15 août 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de Directeur ou Directrice du service des finances;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des candidatures externes ainsi que la candidature interne de Madame Manon Proulx;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Madame Manon Proulx pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rit Jain et résolu de nommer Madame Manon Proulx au poste de Directrice des finances et ce à compter du 21 novembre 2022, rémunérée selon la grille salariale des cadres, avec une période probatoire de 6 mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Proulx à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Directrice du service des finances.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

333-22

DÉMISSION DE MADAME ROXANNE LAFRAMBOISE-LAROSE À TITRE DE COORDONNATRICE DU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le 10 novembre 2022, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Roxanne Laframboise-Larose, effective le 4 décembre 2022 après 5 années de service;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu d'accepter la démission de Madame Roxanne Laframboise-Larose et de la remercier pour son travail et son dévouement au sein du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

333-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-22

NOMINATION DE MONSIEUR DAVID PAUL CROSS AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le 25 avril 2022, la Municipalité publiait une offre d'emploi de Chef d'équipe aux travaux publics;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats internes et les a évalués à tour de rôle durant l'été 2022;

ATTENDU QUE le comité de sélection est unanime à recommander la candidature de Monsieur David Paul Cross pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu de nommer Monsieur David Paul Cross au poste de Chef d'équipe aux travaux publics à compter du 21 novembre 2022, rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus, avec une période probatoire de 6 mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur Cross à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Chef d'équipe aux travaux publics.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-22

NOMINATION DE ME SHEENA NGALLE MIANO À TITRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU QU'IL y a lieu de nommer un(e) Directeur(trice) général(e) par intérim;

ATTENDU QUE Mme Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe, est prête à assumer ce rôle;

ATTENDU QUE le conseil recommande sa nomination au poste cité en titre;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

335-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que Mme Sheena Ngalle Miano soit nommée Directrice générale par intérim et que son salaire soit ajusté en conséquence en fonction de la grille salariale des employés cadres, et ce, à compter de la date des présentes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane sur le bâtiment de 0,86 m X 3,98 m pour le commerce « Polo Vélo »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment pour le commerce « Polo Vélo » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20051;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 13 octobre 2022 et transmis par courriel le 13 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

337-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE DÉTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « La Trappe à Fromage »;

ATTENDU QUE l'enseigne en polyuréthane aura 0,55 m X 0,75 m et sera installée sur la structure de l'enseigne collective déjà approuvée par le conseil;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « La Trappe à Fromage » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20052;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 20 octobre 2022 et transmis par courriel le 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

338-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE DÉTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Olivia »;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

338-22 (suite)

ATTENDU QUE l'enseigne en polyuréthane aura 0,55 m X 0,75 m et sera installée sur la structure de l'enseigne collective déjà approuvée par le conseil;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Olivia » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20052;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 20 octobre 2022 et transmis par courriel le 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-22

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE DÉTACHÉE – 193, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Second Cup »;

ATTENDU QUE l'enseigne en polyuréthane aura 0,55 m X 0,75 m et sera installée sur la structure de l'enseigne collective déjà approuvée par le conseil;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements numéros 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 2 novembre 2022;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

339-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu des règlements numéros 681-06 et 1218-22 relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour l'installation d'une enseigne détachée du bâtiment pour le commerce « Second Cup » sur le lot 5 695 738 au cadastre du Québec, connu comme le 193, chemin d'Old Chelsea, conformément :

- à la demande numéro 2022-20052;
- aux détails de l'enseigne, préparés par V. Bélanger, datés du 20 octobre 2022 et transmis par courriel le 21 octobre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

340-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1241-22 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement concernant les nuisances publiques pour assurer la paix, l'ordre et la propreté sur son territoire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 485-98 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea est entré en vigueur le 11 mai 1998 et qu'il est obsolète;

ATTENDU QUE des modifications y ont été apportées en 2001, 2015 et 2017;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des définitions au règlement;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter des précisions sur ce qui est une nuisance, sur l'entreposage de véhicules non fonctionnels, sur les encarts publicitaires, ainsi que sur les nuisances et entretien des propriétés municipales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Chelsea juge opportun et d'intérêt public de réviser la réglementation en vigueur en matière de nuisances;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 6 septembre 2022 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1241-22 – Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea », soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

340-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

341-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1242-22 – RÈGLEMENT SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt du public de régir les demandes de démolition sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) la Municipalité peut régir par règlement les demandes de démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021 ;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1^{er} avril 2023 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE lors de la session du conseil municipal du 1^{er} novembre 2022 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement numéro 1242-22 – Règlement sur les demandes de démolition », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

342-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-22 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, plus particulièrement l'article 55;

ATTENDU QUE le projet de loi 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entré en vigueur le 1er avril 2021;

ATTENDU QUE ce projet de loi a apporté des modifications aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'abroger le règlement numéro 1167-20 relatif à la salubrité et à l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Chelsea et de le remplacer par le présent règlement afin de se conformer aux modifications de 2021;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 1^{er} avril 2026 pour se conformer aux modifications incluses aux articles 145.41 à 145.41.1 et 145.41.5 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que l'article 145.41 de cette loi, exige maintenant que les municipalités se dotent d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, visant à prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à l'adoption de ce règlement afin de s'assurer que les bâtiments soient bien entretenus;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 1^{er} novembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1243-22 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246-22 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS
D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA
RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN
VIGUEUR**

Le conseiller Christopher Blais présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Projet de règlement numéro 1246-22 – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau afin de repousser la date de son entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2023 au 15 avril 2023.

Christopher Blais

343-22

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1246-22 –
RÈGLEMENT MODIFIANT UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
1210-21 – RÈGLEMENT RELATIF AUX QUAIS ET CONDITIONS
D'OCCUPATION DE L'EMPRISE MUNICIPALE EN BORDURE DE LA
RIVIÈRE GATINEAU – DISPOSITION RELATIVE À SON ENTRÉE EN
VIGUEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau portant le numéro 1210-21 le 7 septembre 2021;

ATTENDU QU'EN date du 21 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 1235-21 modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1235-21 modifiait la section 12 du règlement numéro 1210-21 et prévoit l'entrée en vigueur du règlement le 1^{er} janvier 2023;

ATTENDU QUE les conseillers désirent prendre le temps de bien prendre connaissance du règlement avant son entrée en vigueur;

ATTENDU QU'EN raison du manque de temps avant l'entrée en vigueur du règlement, il devient nécessaire de reporter l'entrée en vigueur du règlement numéro 1210-21 à plus tard;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022 et que le projet a été présenté et déposé;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

343-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Projet de règlement numéro 1246-22 – Règlement modifiant une disposition du règlement numéro 1210-21 – Règlement relatif aux quais et conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau – Disposition relative à son entrée en vigueur » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'abroger le règlement numéro 1235-21.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard informe les membres du conseil du *règlement édictant les normes applicables aux membres du conseil municipal en matière d'éthique et de déontologie*, et plus particulièrement à l'égard des conflits d'intérêts.

La conseillère Rita Jain déclare qu'elle a un intérêt personnel dans la présente, plus précisément en ce qui a trait aux quais identifiés comme étant **CAS TYPE 2**, article 2.5 du règlement numéro 1210-21.

Mme Jain propose un amendement au règlement pour modifier la clause **2.6.1 CAS TYPE 3 - AUTRES** du règlement numéro 1210-21, et demande le vote :

Tous les autres quais situés complètement ou partiellement sur l'emprise municipale qui ne correspondent pas aux cas types 1 ou 2 devront être retirés, sauf ceux qui répondent aux critères de l'article 2.6.2, le cas échéant, et selon le cas:

- a) *que la municipalité désire conserver et convertir en quais municipaux;*
- b) *pour lesquels, en raison de circonstances exceptionnelles, la municipalité octroie une permission d'occupation et un bail annuel au coût de \$400.*

POUR :

- Rita Jain
- Dominic Labrie
- Enrico Valente

CONTRE :

- Kimberly Chan
- Christopher Blais
- Pierre Guénard

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution originale :

POUR :

- Christopher Blais
- Kimberly Chan
- Dominic Labrie
- Pierre Guénard

CONTRE :

- Enrico Valente

La conseillère Rita Jain s'est abstenue de voter pour conflits d'intérêts.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

* Le conseiller Enrico Valente quitte son siège à 21 h et le reprend à 21 h 02.

344-22

REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MADAME SARAH ANNE FLEMING

ATTENDU QUE Madame Sarah Anne Fleming siège à titre de membre votant du comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable depuis le 3 mai 2022;

ATTENDU QUE Madame Sarah Anne Fleming a remis sa démission lors de la séance du CCUDD du 2 novembre dernier, suite à un déménagement à l'extérieur du territoire de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à Madame Fleming pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

345-22

REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – MONSIEUR HERVÉ LEMAIRE

ATTENDU QUE M. Hervé Lemaire siège à titre de membre votant du comité consultatif de l'urbanisme et du développement durable depuis novembre 2013;

ATTENDU QUE Monsieur Lemaire a remis sa démission le 8 novembre dernier afin de poursuivre d'autres projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à Monsieur Lemaire pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

346-22

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES AU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION (CDD)

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la session du conseil du 3 novembre 2020 le règlement numéro 1166-20 régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un conseil qui a adopté un règlement régissant les demandes de démolition doit constituer un comité ayant pour fonctions d'étudier les demandes de démolition;

ATTENDU QU'EN vertu de ce même article, ce comité doit être formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

ATTENDU QUE le conseil a nommé sur le CDD la conseillère Mme Kimberly Chan, le conseiller M. Dominic Labrie et le Maire M. Pierre Guénard, par le biais de la résolution 427-21 adoptée le 7 décembre 2021 et que leur mandat se termine le 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le mandat des personnes suivantes soit renouvelé comme membres du CDD :

- La présidente : Kimberly Chan
- Dominic Labrie
- Pierre Guénard

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-22

DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE – 494, ROUTE 105

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du représentant du « 8572801 Canada Inc. Laura Lee Hogan » visant la tenue d'un commerce temporaire de marché public qui aura lieu au 494, Route 105 afin d'offrir à la population la vente d'arbres et décorations de Noël ainsi que des produits cadeaux;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les conditions pour la tenue de ce commerce temporaire ont été énumérées dans le document d'entente pour la saison 2022;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

347-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte la demande de commerce de marché public au 494, Route 105, tel que présenté par le représentant du « 8572801 Canada Inc. Laura Lee Hogan », du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2022, sur le lot 2 636 012 au cadastre du Québec, propriété aussi connue comme le 494, Route 105, et ce, selon les conditions qui furent convenues entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation soit greffée des conditions lesquelles consistent à ce qu'une preuve d'assurance soit mise au dossier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-22

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES - MADAME CATHERINE BARRETTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au renouvellement d'un membre;

ATTENDU QUE Madame Catherine Barrette accepte un nouveau mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le mandat de Madame Catherine Barrette à titre de membre du CCTPI soit renouvelé, et ce, pour un nouveau terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

349-22

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES - MONSIEUR ÉTIENNE GAUDET-PELLERIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1226-21 constituant le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI), lequel doit recommander au conseil municipal des décisions sur des matières reliées aux travaux publics et infrastructures;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de former le comité et de se conformer au règlement;

ATTENDU QUE Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin a présenté sa candidature;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré Monsieur Gaudet-Pellerin et estime qu'il répond aux critères recherchés pour siéger à titre de membre du CCTPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Monsieur Étienne Pellerin-Gaudet soit nommé comme membre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, et ce, pour un terme de deux (2) ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

350-22

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX INTERDISANT LE STATIONNEMENT DE CHAQUE CÔTÉ DE L'ENTRÉE AU 6, CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE des demandes ont été reçues afin d'interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée du 6, chemin Scott pour des raisons de sécurité;

ATTENDU QUE la visibilité est obstruée à la sortie du stationnement pour les véhicules;

ATTENDU QUE cette situation a été présentée au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du mois d'octobre 2022 et que celui-ci a effectué une recommandation à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu d'approuver l'installation de panneaux interdisant le stationnement (P-150) des deux côtés de l'entrée du stationnement au 6, chemin Scott.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

350-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-355-00-649 (pièces et accessoires autres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

351-22

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE REVOIR LA PROGRAMMATION DES FEUX DE CIRCULATION À LA SORTIE DE L'AUTOROUTE 5 SUR LA ROUTE 105

ATTENDU QUE des requêtes ont été reçues afin que la programmation du feu de circulation à la sortie de l'Autoroute 5 sur la Route 105 soit revue;

ATTENDU QUE la programmation actuelle du feu de circulation sur la Route 105 n'est pas adéquat, le feu vert est donné régulièrement à la voie secondaire, soit la bretelle, malgré l'absence de voitures et que ceci fait réagir les automobilistes;

ATTENDU QUE le feu de circulation à la sortie de l'autoroute 5 sur la Route 105 est sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de revoir la programmation des feux de circulation à la sortie de l'autoroute 5 sur la Route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

352-22

MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN SCOTT

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU'UNE demande a été reçue par la direction de l'École du Grand Boisé afin que la limite de vitesse soit réduite dans la zone scolaire;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

352-22 (suite)

ATTENDU QUE suite à l'étude de détermination des limites de vitesse sur le réseau de la Municipalité de Chelsea effectuée par Cima, il y a trois tronçons du chemin Scott pour lesquels il est recommandé de modifier la limite de vitesse;

ATTENDU QUE le comité consultatif des travaux publics et des infrastructures recommande que les heures affichées sur les panneaux soient modifiées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu de modifier la vitesse comme suit :

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 50 km/h sur le chemin Scott, de la Route 105 jusqu'à la limite de la propriété de l'école du Grand Boisé (135, chemin Scott);
- b) excédant 30 km/h sur le chemin Scott, dans la limite de la propriété de l'école du Grand Boisé (135, chemin Scott), du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h du 15 août au 30 juin; et
- c) excédant 50 km/h sur le chemin Scott dans la limite de la propriété de l'école du Grand Boisé (135, chemin Scott) jusqu'au chemin d'Old Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil abroge la résolution numéro 86-17.

IL EST DE PLUS RÉSLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

353-22

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL POUR 2023

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

353-22 (suite)

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea prévoit la formation de 7 pompiers pour le programme Pompier II, 4 pompiers pour la formation d'Opérateur d'autopompe et 4 pompiers pour la formation Désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

354-22

DÉPARTS DE POMPIERS – FIN DE PROBATION

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'embauche de plusieurs pompiers en décembre 2021;

ATTENDU QUE cette embauche fut accordée par le conseil par la résolution numéro 444-21;

ATTENDU QUE ces pompiers profitent d'une période de probation d'un an;

ATTENDU QUE le directeur, avec les membres de l'état-major, a procédé à l'évaluation des candidats;

ATTENDU QUE certains pompiers n'atteignent pas les objectifs de présence aux appels et aux pratiques;

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

354-22 (suite)

ATTENDU QUE malgré leurs efforts pendant la période de probation, ils ne rencontrent pas les exigences du poste et les attentes du service;

ATTENDU QUE lors d'une réunion de l'état-major, les officiers ont décidé, d'un commun accord, de mettre un terme au lien d'emploi de quatre (4) pompiers;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a rencontré les quatre (4) recrues portant les matricules 226, 231, 233 et 234 et leur a remis une lettre de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil accepte la décision du Directeur du Service de sécurité incendie de mettre fin à l'emploi des pompiers portant les matricules 226, 231, 233 et 234, et ce, à compter du 1^{er} décembre 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

355-22

DEMANDES DE CONGÉ SANS SOLDE

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu une demande écrite datant du 3 août 2022 de la part de l'employé matricule 159 demandant un congé sans solde d'un an;

ATTENDU QUE M. Ethier a également reçu une demande écrite datant du 1^{er} novembre 2022 de la part de l'employé matricule 168 demandant un congé sans solde d'un an;

ATTENDU QUE l'entente entre les pompiers de l'association des pompiers du Service de sécurité incendie et la Municipalité fut adoptée par le conseil par la résolution numéro 285-19;

ATTENDU QUE selon l'article 21 de l'entente, les employés répondent aux prérequis et exigences dudit article;

ATTENDU QUE l'employé matricule 159 a complété à ce jour près de 15 années de service et que l'employé matricule 168 a complété à ce jour près de 11 années de service;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, recommande au conseil d'accepter ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil accepte les demandes d'un congé sans solde des employés matricules 159 et 168 pour une période d'un an, et ce, à partir du 3 août 2022 pour l'employé matricule 159 et du 1^{er} novembre 2022 pour l'employé matricule 168.

SESSION ORDINAIRE – 6 DÉCEMBRE 2022

355-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* Le conseiller Christopher Blais quitte son siège à 21 h 52 et le reprend à 21 h 54.

356-22

NOMINATION D'UN CAPITAINE – FIN DE PROBATION

ATTENDU QU'IL y a eu lieu de combler un poste de capitaine qui était vacant depuis la restructuration du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le lieutenant Jonathan Léveillé compte près de 15 années de service dont 9 ans à titre de lieutenant;

ATTENDU QU'IL a réussi les étapes du processus d'embauche tel qu'inscrit sur l'affichage « Concours capitaine 2021 »;

ATTENDU QU'IL occupe le poste depuis décembre 2021 et que sa période de probation d'un an se termine bientôt;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, a procédé à l'évaluation de M. Léveillé;

ATTENDU QU'À la suite d'une évaluation favorable, le Directeur recommande la nomination définitive de Jonathan Léveillé à titre de capitaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Charles Ethier, le conseil confirme par la présente la nomination de Jonathan Léveillé, à titre de capitaine.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

357-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 20 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim, Mme Maude Prud'homme Séguin, Responsable des communications et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Rita Jain.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 4 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

358-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-22

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 soient adoptées comme suit :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

359-22 (suite)

	Budget 2023
	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Revenus	
Taxes	18 678 872
Compensation tenant lieu de taxes	1 697 565
Transferts	718 819
Services rendus	1 650 371
Imposition de droits	1 907 694
Amendes et pénalités	68 540
Intérêts	402 000
Autres revenus	320 289
	25 444 150
Charges	
Administration générale	(3 649 852)
Sécurité publique	(4 305 139)
Transport	(6 877 775)
Hygiène du milieu	(4 396 917)
Santé et bien-être	(43 000)
Aménagement, urbanisme et développement	(1 412 563)
Loisirs et culture	(4 232 140)
Frais de financement	(1 333 487)
	(26 250 873)
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement	2 683 858
Produit de cession / Gain sur disposition	---
Remboursement ou produit de cession	---
Placement – réduction de valeur	---
Financement à long terme des activités de fonctionnement	176 875
Remboursement de la dette à long terme	(3 065 972)
Affectation – activités d'investissement	(97 015)
Affectation – excédent de fonctionnement non affecté	---
Affectation – excédent de fonctionnement affecté	1 275 007
Affectation – réserves financières et fonds réservés	(176 842)
Affectation – dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	10 812
	806 723
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales	

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

360-22

DISTRIBUTION DU RÉSUMÉ DU BUDGET 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que conformément à l'article 957 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), un document explicatif du Budget 2023 et du Programme triennal d'immobilisations de la Municipalité soit distribué à chaque adresse civique lors de l'envoi des comptes de taxes 2023.

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

360-22 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

361-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 20 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Responsable au greffe et Directrice générale par intérim, Mme Maude Prud'homme Séguin, Responsable des communications et Mme Roxane Millette, Agente aux communications.

ÉTAIT ABSENTE la conseillère Rita Jain.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

362-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

363-22

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1247-22 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2023 par règlement;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

363-22 (suite)

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1247-22 – Règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services pour l'exercice financier 2023 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

364-22

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 540 000,00 \$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE l'excédent de fonctionnement affecté était de 2 451 289,00 \$ au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le budget 2022 a prévu l'utilisation de 540 000,00 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise l'affectation de 540 000,00 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent fonctionnement affecté – Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent fonctionnement affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

365-22

AFFECTATION D'UN MONTANT DE 277 284,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE le budget 2022 prévoyait un montant de 277 284,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

365-22 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Publicité journaux – Conseil	02-110-00-341	500,00 \$
Honoraires professionnels autres - Greffe	02-110-01-419	9 000,00 \$
Prog. fonctionnel et technique hôtel de ville	02-130-00-411	10 000,00 \$
Plan stratégique - Administration	02-130-00-419	15 000,00 \$
Papeterie – Administration	02-130-00-670	2 000,00 \$
Hon. prof. informatique – Communication	02-141-00-414	2 000,00 \$
Hon. professionnels autres – Communication	02-141-00-419	27 500,00 \$
Articles promotionnel – Communication	02-141-00-690	2 000,00 \$
Campagne de vitesse – Communication	02-141-01-459	5 000,00 \$
Honoraires juridiques – Ressources humaines	02-160-00-412	2 300,00 \$
Réclamation dommages-intérêts – RH	02-190-00-995	750,00 \$
Frais déplacement – Incendie	02-220-00-310	500,00 \$
Congrès et délégation – Incendie	02-220-00-346	1 000,00 \$
Honoraires juridiques - Incendie	02-220-00-412	1 000,00 \$
Services techniques – Incendie	02-220-00-442	1 150,00 \$
Location machineries – Incendie	02-220-00-516	1 350,00 \$
Bois – Incendie	02-220-00-624	450,00 \$
Articles quincaillerie -Incendie	02-220-00-641	500,00 \$
Articles nettoyage – Incendie	02-220-00-660	800,00 \$
Fournitures médicales – Incendie	02-220-00-675	390,00 \$
Biens durables machineries, équip. – Incendie	02-220-00-725	1 000,00 \$
Entretien et réparations machineries – Incendie	02-220-01-526	500,00 \$
Entretien et réparations pneus – Incendie	02-220-02-525	1 000,00 \$
Honoraires juridiques – Voirie	02-220-00-412	5 000,00 \$
Hon. prof. – Étude sécurité route 105 – Voirie	02-355-00-411	10 000,00 \$
Biens durables sonde niveau – Eau potable	02-412-30-725	1 575,00 \$
Vidange bassin – Eaux usées	02-415-20-522	5 250,00 \$
Publications – Environnement	02-470-00-345	2 000,00 \$
Services techniques – Environnement	02-470-00-453	3 000,00 \$
Renaturalisation berges - Environnement	02-470-00-629	5 000,00 \$
Affiches plantes dangereuses – Environnement	02-470-00-725	2 500,00 \$
Services techniques autres – Environnement	02-470-02-459	57 050,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	425,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	11 000,00 \$
Formation – Urbanisme	02-610-00-454	3 000,00 \$
Diverses cotisations – Urbanisme	02-610-00-494	2 700,00 \$
Nourriture – Urbanisme	02-610-00-610	1 500,00 \$
Équipements bureau – Urbanisme	02-610-00-726	1 400,00 \$
Publications – Sentiers et parc	02-701-50-345	1 642,00 \$
Consultation et concept parc ados et lieu rass.	02-701-50-411	30 000,00 \$
Honoraires juridiques – Loisirs et culture	02-701-50-412	3 000,00 \$
Hon. professionnels autres – Loisirs et culture	02-701-50-419	20 000,00 \$
Granulats projet Musie – Loisirs et culture	02-701-50-621	1 500,00 \$
Vêtements – Loisirs et culture	02-701-70-650	1 000,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	700,00 \$
Cotisations – Bibliothèque	02-702-30-494	4 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	3 157,00 \$
Location autobus – Bibliothèque	02-702-30-515	1 100,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

365-22 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	10 000,00 \$
Panneaux sentier Prés Perdus – Loisirs	02-702-59-725	3 000,00 \$
Publicité - Mardis en musique	02-702-90-341	500,00 \$
Publications - Mardis en musique	02-702-90-345	240,00 \$
Services techniques – Loisirs et culture	02-702-90-447	355,00 \$
	TOTAL	277 284,00 \$

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2022 un montant de 277 284,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant en 2023.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

366-22

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – SECTEUR MILL

ATTENDU QUE des taxes de secteur sont perçues pour le service de la dette et pour les activités de fonctionnement pour le réseau d'égouts du secteur Mill;

ATTENDU QUE des taxes ont été perçues en trop dans le passé;

ATTENDU QUE ces trop-perçus ont été réservés dans un excédent de fonctionnement affecté pour ce secteur;

ATTENDU QUE cet excédent de fonctionnement affecté doit servir à réduire les taxes futures des contribuables de ce secteur;

ATTENDU QUE le budget 2022 prévoyait l'utilisation de 4 560,00 \$ de l'excédent affecté pour le secteur Mill;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

366-22 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil autorise l'affectation de 4 560,00 \$ du poste budgétaire 59-131-03-000 (Excédent de fonctionnement affecté - Secteur Mill) au poste budgétaire 03-510-00-001 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté – Secteur Mill).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

367-22

PAIEMENT DES DÉPENSES 2022 À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

ATTENDU QUE par les résolutions numéros 440-15, 462-18, 464-19, 413-20 et 456-21, diverses dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été réservées dans l'excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE les dépenses suivantes ont été réalisées ou partiellement réalisées au cours de l'année 2022 :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Frais déplacement – Conseil	02-110-00-310	1 500,00 \$
Traduction - Conseil	02-110-01-459	1 000,00 \$
Formation – Greffe	02-120-00-454	1 550,00 \$
Traduction – Greffe	02-120-01-459	1 000,00 \$
Frais juridiques - Administration	02-130-00-412	15 482,00 \$
Formation - Administration	02-130-00-454	1 093,00 \$
Nourriture - Administration	02-130-00-610	1 000,00 \$
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	11,00 \$
Papeterie – Administration	02-130-00-670	5 000,00 \$
Frais poste – Communication	02-141-00-321	1 000,00 \$
Publicité journaux – Communication	02-141-00-341	600,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	2 400,00 \$
Hon. prof. informatique – Communication	02-141-00-414	1 500,00 \$
Formation – Communication	02-141-00-454	800,00 \$
Abonnements – Communication	02-141-00-494	2 300,00 \$
Remb. activités physiques employés – RH	02-160-10-999	1 500,00 \$
Frais déplacement – Incendie	02-220-00-310	823,00 \$
Publicité journaux – Incendie	02-220-00-341	400,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	262,47 \$
Publicité autres – Incendie	02-220-00-349	900,00 \$
Formations – Incendie	02-220-00-454	1 182,00 \$
Réceptions – Incendie	02-220-00-493	1 400,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

367-22 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Abonnements – Incendie	02-220-00-494	500,00 \$
Entretien bâtiments – Incendie	02-220-00-522	2 500,00 \$
Remplacement grillage drain caserne no.1	02-220-00-522	3 000,00 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	2 195,00 \$
Articles ménagers – Incendie	02-220-00-665	200,00 \$
Papeterie – Incendie	02-220-00-670	1 700,00 \$
Fournitures médicales – Incendie	02-220-00-675	490,00 \$
Biens non durables – Incendie	02-220-00-690	600,00 \$
Biens durables autres – Incendie	02-220-00-729	3 000,00 \$
Cellulaires – Incendie	02-220-01-331	2 500,00 \$
Réparations véhicules – Incendie	02-220-01-525	4 500,00 \$
Essence – Incendie	02-220-01-631	2 000,00 \$
Diesel – Incendie	02-220-02-631	5 000,00 \$
Repas citoyens – résidents – Incendie	02-230-00-610	1 250,00 \$
Salaires temporaires – Voirie	02-320-00-141	43 000,00 \$
Étude dégradation chaussée – Voirie	02-320-00-411	70 000,00 \$
Lignage et marquage – Voirie	02-320-00-521	900,00 \$
Formation – Voirie	02-320-00-454	13 700,00 \$
Scellement fissures & déboisement – Voirie	02-320-00-521	30 000,00 \$
Ensemencement – Voirie	02-320-00-629	27 967,00 \$
Essence – Voirie	02-320-01-631	1 900,00 \$
Garantie prolongée – Voirie	02-320-02-429	4 230,00 \$
Diesel - Voirie	02-320-02-631	10 000,00 \$
Salaires temps supp. – Déneigement	02-330-00-142	39 000,00 \$
Produits chimiques – Déneigement	02-330-00-635	50 000,00 \$
Garantie prolongée – Déneigement	02-330-02-429	4 230,00 \$
Diesel – Déneigement	02-330-02-631	20 000,00 \$
Salaires temporaires – Entretien	02-390-00-141	23 000,00 \$
Formations – Entretien	02-390-00-454	1 007,00 \$
Formation RCR – Entretien	02-390-00-454	400,00 \$
Logiciel AquaGeo – Eau potable	02-412-30-414	1 185,00 \$
Caisson membranes et lavage – Eau potable	02-412-30-522	15 225,00 \$
Formation plan directeur pluvial centre-village	02-413-30-454	2 255,00 \$
Impression accroche-porte avis ébullition	02-413-30-670	444,00 \$
Frais poste - Environnement	02-470-00-321	7,00 \$
Location véhicule – Environnement	02-470-00-515	1 900,00 \$
Verdissement – Environnement	02-470-00-629	9 500,00 \$
Services techniques – Environnement	02-470-01-459	2 000,00 \$
Essence – Environnement	02-470-01-631	228,00 \$
Frais déplacement – Urbanisme	02-610-00-310	275,00 \$
Frais juridiques – Urbanisme	02-610-00-412	15 148,00 \$
Hon. professionnels autres – Urbanisme	02-610-00-419	8 380,00 \$
Nourriture – Urbanisme	02-610-00-610	1 000,00 \$
Traduction – Urbanisme	02-610-01-459	3 915,00 \$
Programmes et cours – Centres communautaires	02-701-20-447	660,00 \$
Électricité - Centre Meredith	02-701-27-681	30 000,00 \$
Salaires temporaires – Patinoires	02-701-30-141	7 000,00 \$
Contribution à organismes – Patinoires	02-701-30-970	6 795,00 \$
Publications – Sentiers et parc	02-701-50-345	742,00 \$
Étude géotechnique sentier Ruisseau	02-701-50-411	11 495,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

367-22 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Émondage parcs et sentiers	02-701-50-522	2 000,00 \$
Salaires temporaires – Bibliothèque	02-702-30-141	5 000,00 \$
Déplacements – Bibliothèque	02-702-30-310	315,00 \$
Frais poste – Bibliothèque	02-702-30-321	1 150,00 \$
Hon. prof. informatique – Bibliothèque	02-702-30-414	584,00 \$
Formation – Bibliothèque	02-702-30-454	48,00 \$
Cotisations – Bibliothèque	02-702-30-494	4 000,00 \$
Autres cachets – Bibliothèque	02-702-30-499	1 557,00 \$
Livres – Bibliothèque	02-702-30-729	10 000,00 \$
Publicité – Mardis en musique	02-702-90-341	515,00 \$
Investissements – Administration	03-310-04-000	12 000,00 \$
TOTAL		566 795,47 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise l'affectation de 566 795,47 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté) pour le paiement de ces dépenses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

368-22

ANNULATION DES AFFECTATIONS DE 2022

ATTENDU QUE le conseil a autorisé un surplus affecté au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) pour des dépenses budgétées, mais non réalisées au cours d'un exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses devaient être réalisées au cours d'un exercice subséquent;

ATTENDU QUE certaines de ces dépenses ne seront pas réalisées ou que partiellement réalisées et qu'elles doivent être annulées pour libérer l'excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant;

ATTENDU QUE ces dépenses sont les suivantes :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	289,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	2 000,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	37,53 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	305,00 \$

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

368-22 (suite)

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Pièces et accessoires – Administration	02-130-00-649	289,00 \$
Publications – Communication	02-141-00-345	2 000,00 \$
Publications – Incendie	02-220-00-345	37,53 \$
Nourriture – Incendie	02-220-00-610	305,00 \$
Étude ravin Hudson – Voirie (correction)	02-320-00-411	(2 200,00 \$)
Licence JMAP (chef équipe) – Voirie	02-320-00-494	2 300,00 \$
Ensemencement – Voirie	02-320-00-629	7 533,00 \$
Formations – Entretien	02-390-00-454	193,00 \$
Impression accroche-porte avis ébullition	02-413-30-670	156,00 \$
Frais poste – Environnement	02-470-00-321	1 923,00 \$
Publicité journaux – Urbanisme	02-610-00-341	4 230,00 \$
Jardins communautaires – Centres commun.	02-701-20-722	500,00 \$
Entretien et réparations – Travaux correctifs	02-701-27-523	913,65 \$
Déplacement – Bibliothèque	02-702-30-310	865,00 \$
Promos bibliothèque et bénévoles	02-702-30-345	1 000,00 \$
Investissements – Travaux publics	03-310-03-000	13 750,00 \$
Investissements – Travaux publics	23-040-00-724	20 737,71 \$
	TOTAL	54 532,89 \$

ATTENDU QUE le montant total de ces dépenses est de 54 532,89 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise l'annulation de ces affectations au montant de 54 532,89 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) au poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

369-22

CONFIRMATION DES TRAVAUX POUR LE « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION »

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 20 DÉCEMBRE 2022

369-22 (suite)

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil de la Municipalité de Chelsea approuve les dépenses d'un montant de 159 404,13 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

370-22

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Sommaire par service

	441 987.78 \$
Administration Générale	35 192.04 \$
COMMUNICATIONS	4 913.97 \$
Entretien	96 285.41 \$
Environnement et Urbanisme	44 756.81 \$
Loisirs et Culture	80 821.95 \$
Ressources Humaines	1 333.88 \$
Sécurité Publique	37 108.48 \$
Travaux Publics et Infrastructure	386 645.29 \$
	<u>1 129 045.61 \$</u>

0
 1,129,045.61 +
 10,057.59 +
 1,139,103.2 *+

+ MasterCard Octobre 2022

10 057,59

total 08-11-22 au
06-12-22

1 139 103,20 \$

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
27859	2022-11-17	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0287683 01	Cloture et poteau barricade - Drainage 2022 Ch. Orama \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	-264.30 \$	-264.30 \$
28152	2022-11-17	ERIA HAMBSCH	COUCHES3 V3	Projet couches lavables \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	-72.50 \$	-72.50 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	72.50 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	-72.50 \$	
						-336.80 \$	-336.80 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28256	2022-11-10	2963-2072 Quebec Inc.	13966	Collecte matières résiduelles pour commerces / Septembre 2022 \ Collecte déchets pour commerces / Septembre 202	02-451-10-446	497.27 \$	1 194.30 \$
				Collecte recyclage pour commerces / Septembre 202	02-452-10-446	697.03 \$	
28257	2022-11-10	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	3055	Services prof. ingénierie réaménagement Rte 105 (Church-Old Ch.) & Mill \ REG1144-19 - Serv. prof amén. Rte 105 (Church-Old Chel)&Mill	23-040-30-721	39 752.61 \$	49 156.15 \$
			3038	Services prof. étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose \ Étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose	23-040-30-721	9 403.54 \$	
28258	2022-11-10	ABC MECANIQUE	1015306	CAM131; pièces + réparation boyau hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	319.46 \$	319.46 \$
28259	2022-11-10	AEBI SCHMIDT CANADA INC	00829297	Pièces mécanique (bouchons) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	243.51 \$	1 545.32 \$
			0089336	Pièces mécaniques (bouchons) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	243.51 \$	
			0089240	Chaîne pour sableur \ Chaîne pour sableur	02-330-03-525	1 058.30 \$	
28260	2022-11-10	ALEXANDER CHERNOFF	D2021-01013	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	500.00 \$	500.00 \$
28261	2022-11-10	ANGLOCOM INC	91335N	Révision linguistique - Dernier droit - urbanisme \ Services techniques autres	02-141-01-459	114.98 \$	287.44 \$
			91334N	Révision linguistique - CE Environnement - Événement loisirs \ Services techniques autres	02-141-01-459	172.46 \$	
28262	2022-11-10	ARIANE JOANNIS	D2021-00301	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
28263	2022-11-10	Association des Residents de Hollow Glen	NOEL 2022	Contribution Association résideints de Hollow Glen - Déjeuner Noël \ Contribution pour déjeuner de Noël	02-701-20-970	800.00 \$	800.00 \$
28264	2022-11-10	Attache Remorque Gatineau	255271	Pièces mécanique (ressort, boulon, écrou, plaque fixatio, etc) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	245.04 \$	245.04 \$
28265	2022-11-10	Centre de Verification Technique Outaouais	224643	Vérification mécanique remorque \ Services techniques autres - Vérification dossier	02-390-05-459	185.11 \$	185.11 \$
28266	2022-11-10	CHRISTOPHER J LIBERTY	D2022-00615	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28267	2022-11-10	CONSULT'EAU	22855	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	1 274.98 \$
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 \$	
			23018	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2022 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2022	02-701-20-444	323.24 \$	
28268	2022-11-10	CRAIG TOTTEN	D2020-00732	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	500.00 \$	500.00 \$
28269	2022-11-10	CRYSTEL MARLY ARSENAULT	D2022-00175	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28270	2022-11-10	Douglas Morrison Ltee	30640	Appel de service - remorque asphalte chaude \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	131.66 \$	492.22 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			7510	Graisse \ Huile, graisse	02-320-00-633	360.56 \$	
28271	2022-11-10	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	1149345	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2022 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2022	02-220-00-517	75.42 \$	265.29 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2022	02-130-00-517	113.13 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2022	02-701-20-517	38.37 \$	
28272	2022-11-10	EMILIE PETIT	D2021-01098	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$	Dépôt - Nouvelle 55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28273	2022-11-10	ERIC AUDET	D2021-00765	CAUTIONNEMENT	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$ 55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
28274	2022-11-10	ERIC MAISONNEUVE	D2022-00185	CAUTIONNEMENT 500 \$	\ Dépôt - Correctif complet septique - 55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28275	2022-11-10	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Octobre 2022	Frais de gestion Centre Meredith - octobre 2022 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-97 885.54 \$	97 554.82 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 635.61 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-9 247.89 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	111 769.04 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	97 885.54 \$	
			15% HYDRO OC	15% électricité Centre Meredith 9/09 au 08/10/2022 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 230.72 \$	
			CONTRI MUN 22	Contribution activité Halloween fond de loisirs \ Contribution activité Halloween fond de loisirs	02-701-20-970	2 900.00 \$	
28276	2022-11-10	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	480446	Commande du 8 nov 2022 \ Administration	02-130-00-670	62.94 \$	290.95 \$
			476632	commande du 4 nov-2022 \ Fournitures générales de bureau	02-120-00-670	84.37 \$	
			480125	commande du 4 nov-2022 \ Boite de stylo BO pour Direction générale	02-120-00-670	42.18 \$	
			473668	Commmande du 2-11-2022 \ Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	101.46 \$	
28277	2022-11-10	FREDERIK ST-LOUIS	D2022-00089	CAUTIONNEMENT construction - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle 55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28278	2022-11-10	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	NOVEMBRE 20	RENFOUEMENT PETITE CAISSE TAXATION \ LAIT CREME	02-130-00-610	35.80 \$	388.65 \$
				LAIT CREME	02-320-00-610	24.75 \$	
				Articles ménagers et articles de cuisine	02-610-00-665	6.90 \$	
				Articles de nettoyage	02-390-00-660	12.05 \$	
				NOURRITURE URBANISME	02-610-00-610	23.25 \$	
				Frais de déplacement du personnel	02-610-00-310	65.85 \$	
				REPAS URBANISME	02-610-00-610	14.45 \$	
				Frais de déplacement du personnel	02-610-00-310	43.90 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				PIEGES ECUREUILS	02-470-00-641	57.50 \$	
				REMB TEST D'EAU; ERREUR ENVIRONNEMENT	01-234-40-001	45.00 \$	
				COPIE PLAN	02-610-00-670	9.20 \$	
				REMB 2X LICENCE DE CHIEN - ERRUR DEBIT	01-241-00-001	50.00 \$	
28279	2022-11-10	Groupe Archambault Inc.	CWQ27311590	DVD \ DVD	02-702-30-729	28.73 \$	223.54 \$
			CW27311589	DVD \ DVD	02-702-30-729	194.81 \$	
28280	2022-11-10	JEAN WILMOT	D2022-00009	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	495.00 \$	495.00 \$
28281	2022-11-10	JEAN-MICHEL KYER	D2022-00448	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28282	2022-11-10	JOCELYN LEBLANC	D2022-00510	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28283	2022-11-10	JRT AUTOMATISATION INC.	385594	Support à distance pour usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	172.46 \$	172.46 \$
28284	2022-11-10	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9008945338	Copies octobre 2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	118.27 \$	392.26 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	17.30 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	41.11 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	2.68 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	15.22 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	91.55 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	106.13 \$	
28285	2022-11-10	LaFab sur Mill	MARCHE NOEL 1	Contribution pour implication au Marché de Noël \ Contribution pour implication avec le marché de Noël	02-701-20-999	500.00 \$	500.00 \$
28286	2022-11-10	Location Lou-Pro Inc.	195742	Bougie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	55.93 \$	55.93 \$
28287	2022-11-10	LUC VILLENEUVE	D2022-00042	CAUTIONNEMENT Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	310.00 \$	310.00 \$
28288	2022-11-10	Martech Inc.	195738	AFFICHES POUR BORNES FONTAINES \ AFFICHES POUR BORNES FONTAINES	02-220-00-729	4 717.42 \$	4 717.42 \$
28289	2022-11-10	MARTIN BOLDUC	D2022-00495	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	310.00 \$	310.00 \$
28290	2022-11-10	MATHIEU DESROSIERS	D2022-00354	CAUTIONNEMENT Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	515.00 \$	515.00 \$
28291	2022-11-10	MATHIEU GIRARD PHOTOGRAPHE/STUDIO VERSA	MGP_6124	Création et encadrement mosaïque conseil municipal \ Autres services	02-110-00-499	1 034.73 \$	1 034.73 \$
28292	2022-11-10	MICHAEL WHITTY	D2022-00425	CAUTIONNEMENT Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	310.00 \$	310.00 \$
28293	2022-11-10	MICHEL COTE	D2022-00461	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Fosse septique - 300 \$	55-136-42-000	310.00 \$	310.00 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28294	2022-11-10	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754530	Achat portable \ Achat portable	23-020-00-726	2 288.52 \$	2 714.15 \$
				Écriture 23-610-00-000 / Achat portable	23-610-00-000	-2 089.72 \$	
				Écriture 03-310-04-000 / Achat portable	03-310-04-000	2 089.72 \$	
				Achat clavier et souris /	02-320-00-670	46.22 \$	
			754672	Appel de service ajustement Pare-feu CCHG \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	348.37 \$	
			754720	Câble HDMI- \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	498.42 \$	
			754721	Annule facture 754720 en partie \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	-467.38 \$	
28295	2022-11-10	MYRIAM BARIL-TESSIER PHOTOGRAPHE	1362A	Banque photos automne 2022 \ Banque photos automne 2022	02-141-01-459	2 586.94 \$	5 173.88 \$
			1362B	Banque de photo pour les parcs \ Services techniques - Autres	02-701-20-459	2 586.94 \$	
28296	2022-11-10	Noël + Associés	0000053971	Frais juridiques dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	855.11 \$	5 141.66 \$
			0000053972	Frais juridiques dossier 23226003 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	3 123.00 \$	
			0000053967	Frais juridiques - dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	1 163.55 \$	
28297	2022-11-10	PAULA BULLOCK	D2022-00534	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	310.00 \$	310.00 \$
28298	2022-11-10	PIÈCE COURCHESNE	932-737342	Boite de diable avec anneau \ Biens durables - machineries, outillage & équip	02-320-00-725	252.93 \$	252.93 \$
28299	2022-11-10	Pieces D'Auto Cote	1-1463837	Pièce pour remorque \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	46.98 \$	46.98 \$
28300	2022-11-10	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	952885	Prise pour remorque \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	63.01 \$	1 200.39 \$
			N01310	Retour de pièces réf facture 887622 \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-41.35 \$	
			O87614	Retour de pièces réf. facture N92252 \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-94.24 \$	
			O49421	CAM125; Lampe standard \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	13.38 \$	
			859253	Pièces mécaniques (hub assmely) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	382.82 \$	
			859250	Pièces mécanique (assemblage roulement roue et moyeu) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	382.82 \$	
			N92252	CAM131è Pièces mécanique (boyau haute pression) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	94.24 \$	
			950856	CAM118; Antigel rouge \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	178.35 \$	
			O30557	CAM118; batterie \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	211.52 \$	
			O53144	Vaccun cap \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	9.84 \$	
28301	2022-11-10	Pièces de camions JMC	057719	IN/OUT pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	185.46 \$	251.41 \$
			057851	IN/OUT pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-185.46 \$	
			057100	CAM109; Pièce mécanique (spacer) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	69.54 \$	
			056325	CAM122; Pièces mécaniques (valve, raccord, etc) \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	181.87 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28302	2022-11-10	PNEUS BELISLE OUTAOUAI INC.	F0076326 00	IN/OUT Appel de service pneus Belisle \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	431.10 \$	291.73 \$
			F0077725 00	IN/OUT Appel de service pneus Belisle \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	-431.10 \$	
			F0077365 00	VOL160; Appel de service crevaison de pneu nivleuse \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	358.25 \$	
			TROP PAYÉ	Crédit - Trop payé \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	-66.52 \$	
28303	2022-11-10	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201167882	Peinture anti-rouille \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	63.23 \$	116.28 \$
			201168157	Pile montre + piles lithium miniature \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	19.52 \$	
			201167955	Réparateur boyau femel \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	11.03 \$	
			201167900	Boulons, écrou, rondelle, collier serrage \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	22.50 \$	
28304	2022-11-10	RPGL AVOCATS BARRISTERS	21629	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 264.73 \$	2 061.51 \$
			21630	Frais juridiques dossier 12298-147 (550-17-011555-206) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	796.78 \$	
28305	2022-11-10	Ryan's Garage	19736	CAM121; Plèces pour grate à neige \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	62.36 \$	62.36 \$
28306	2022-11-10	SCOTT BROHMAN	D2022-00306	CAUTIONNEMENT . Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28307	2022-11-10	Serigraphie Albion Inc	34105	Impression autocollant - Logo Chelsea \ Pieces et accessoires - autres	02-320-00-649	231.70 \$	231.70 \$
28308	2022-11-10	SIGNEBEC	INV-16940	Signaleurs 25 septembre Notch-Kingsmere \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	289.74 \$	12 603.58 \$
			INV-16652	Signaleurs 24 et 25 septembre; Old Chelsea-Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 810.86 \$	
			INV-16947	Signaleurs 24 et 25 septembre; Dunlop-Lac-Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 303.82 \$	
			INV-16941	Signaleurs 20 octobre 2022; Dunlop - Lac-Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	796.78 \$	
			INV-16943	Signaleurs 1 et 2 octobre 2022; Notch - Kingsmere \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	579.47 \$	
			INV-16942	Signaleurs 1 et 2 octobre 2022; Old Chelsea-Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 354.12 \$	
			INV-16945	Signaleurs 8 au 10 octobre 2022; Old Chelsea - Scott \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 211.25 \$	
			INV-16944	Signaleurs 8 au 10 octobre 2022; Notch- Kingsmere \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	881.29 \$	
INV-16946	Signaleurs 8 au 10 octobre 2022; Dunlop- Lac-Meech \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	1 376.25 \$				
28309	2022-11-10	Spca de L'Outaouais	474925	Disposition carcasse de chevreuil \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	125.00 \$	125.00 \$
28310	2022-11-10	Ssq - Groupe Financier	918980	Assurance collectives - Novembre 2022 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	569.72 \$	17 188.47 \$
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 125.25 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	341.53 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	190.31 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	496.08 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	3 170.90 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 633.44 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	264.23 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	151.67 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	713.71 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	483.20 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	302.58 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	7 696.01 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	24.93 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	24.91 \$	
28311	2022-11-10	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Octobre 2022	Cotisation syndical - Octobre 2022 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 395.96 \$	4 395.96 \$
28312	2022-11-10	SYLVIE DUMAS	D2022-00006	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28313	2022-11-10	Wurth Canada Limited	25105249	Pièces + accessoires divers (connecteur, chalumeau, nettoyant, etc) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	321.85 \$	321.85 \$
28314	2022-11-10	ZOE BOWLER	D2022-00312	CAUTIONNEMENT \ Dépôt - Correctif complet septique - 500 \$	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
28315	2022-11-09	Association des Residents de Hollow Glen	25e anniversair	Contribution pour 25e anniversaire - Association des résidents Hollow Glen \ Contribution - 25e anniversaire	02-701-20-970	500.00 \$	500.00 \$
28316	2022-11-23	2696894 CANADA INC. (QUALITECH CONSTRUCTION)	3A	Construction 2e rampe au centre communautaire de Farm Point \ Construction 2e rampe CCFP - REG848-12	23-080-00-722	12 687.92 \$	42 877.32 \$
				Construction 2e rampe CCFP - REG1172-20	23-080-00-722	15 331.92 \$	
				Construction 2e rampe CCFP - REG1051-18	23-080-00-722	19 621.63 \$	
			3B	Décompte 3 - Retenue 10% construction rampe #2 CCFP \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-4 764.15 \$	
28317	2022-11-23	2963-2072 Quebec Inc.	Decembre 2022	Contrat collecte matières résiduelles - Août à décembre 2022 \ Contrat collecte ordures - Août à décembre 2022	02-451-10-446	22 583.97 \$	64 376.43 \$
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2022	02-452-10-446	18 587.63 \$	
				Contrat collecte compostage - Août à décembre 2022	02-452-35-446	20 695.50 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Août à décembre 2022	02-452-90-446	2 509.33 \$	
28318	2022-11-23	A4 ARCHITECTURE + DESIGN INC	F-5646	Services professionnel architecture - Conception quai public Farm Point \ Serv. prof. architecture - Conception quai public Farm Point	23-080-00-729	2 563.94 \$	2 563.94 \$
				Écriture 03-310-01-000 / Architectes quai public Farm Point	03-310-01-000	2 341.22 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Dépôts Débit direct

Du : 2022-11-08
Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 23-610-00-000 / Architectes quai public Farm Point	23-610-00-000	-2 341.22 \$	
28319	2022-11-23	ANGLOCOM INC	91276N	Révision linguistique - Environnement ANG \ Services techniques autres	02-141-01-459	172.46 \$	172.46 \$
28320	2022-11-23	BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	AB-12867	Contrat vidange fosses septiques 2022 \ Contrat vidange fosses septiques 2022	02-490-00-446	31 127.13 \$	31 127.13 \$
28321	2022-11-23	BELANGER SAUVE S.E.N.C.R.L	412342	Formation élus - Roles et responsabilités \ Services de formation	02-110-00-454	862.31 \$	862.31 \$
28322	2022-11-23	BIOGRADE	4285	SAVON POUR VÉHICULES INCENDIE \ SAVON POUR VÉHICULES INCENDIE	02-220-00-649	357.34 \$	357.34 \$
28323	2022-11-23	Bionest	SV358025	Contrat entretien annuel 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	145.76 \$	4 817.31 \$
			SV355634	Contrat entretien annuel 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 756.35 \$	
			SV357678	Contrat entretien annuel 2022 - Diverses propriétés \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	2 769.44 \$	
			SV358344	Contrat entretien annuel - 20 ch. Hicklin \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	145.76 \$	
28324	2022-11-23	Boivin Gauvin Inc.	FC20011360	MOUSSE POUR COMBAT \ MOUSSE POUR COMBAT	02-220-00-526	1 805.11 \$	1 805.11 \$
28325	2022-11-23	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86615	12 mois de télécommunication pour les usines - 2022 \ 12 mois de télécommunication pour les usines	02-412-30-331	433.09 \$	433.09 \$
28326	2022-11-23	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000229207	LOCATION DE VÉHICULES INCENDIE - octobre 2022 \ LOCATION UNITÉ 231 - FEU004	02-220-00-515	2 777.97 \$	24 230.48 \$
				LOCATION UNITÉ 533 - FEU009	02-220-00-515	3 174.14 \$	
				LOCATION UNITÉ 233 - FEU010	02-220-00-515	2 777.92 \$	
				LOCATION UNITÉ 431 - FEU013	02-220-00-515	3 385.21 \$	
			A000228493	LOCATION DE VÉHICULES INCENDIE - septembre 2022 \ LOCATION UNITÉ 231 - FEU004	02-220-00-515	2 777.97 \$	
				LOCATION UNITÉ 533 - FEU009	02-220-00-515	3 174.14 \$	
				LOCATION UNITÉ 233 - FEU010	02-220-00-515	2 777.92 \$	
				LOCATION UNITÉ 431 - FEU013	02-220-00-515	3 385.21 \$	
28327	2022-11-23	Commtech	85576	Copies 26-08 au 26-09-2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	170.90 \$	330.18 \$
			85575	Copies 26-08 au 26-09-2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	86.63 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	57.75 \$	
			85577	Copies 26-08 au 26-09-2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	14.65 \$	
			85717	Copies 26/08 au 26/09/2022 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	0.25 \$	
28328	2022-11-23	Construction DJL, Agence Wakefield	18074562	Achat 300 tonnes MG-20 - Borne sèche Farm Point \ Achat 300 tonnes MG-20 - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	418.51 \$	4 851.18 \$
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	746.58 \$	
			18074561	Achat 300 tonnes MG-20 - Borne sèche Farm Point \ Achat 300 tonnes MG-20 - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	3 686.09 \$	
28329	2022-11-23	CURRENT SYSTEMS SERVICE, INC	13674	Achat d'un pont élévateur - Garage municipal \ Achat d'un pont élévateur - Garage municipal	23-040-00-725	15 192.17 \$	15 192.17 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Écriture 03-310-03-000/Pont élévateur - Garage municipal	03-310-03-000	14 114.94 \$	
				Écriture 23-610-00-000/Pont élévateur - Garage municipal	23-610-00-000	-14 114.94 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-1 075.55 \$	
				Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	1 075.55 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-1 341.08 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	670.54 \$	
				Machinerie, outillage & équip. - Transport	23-040-00-725	670.54 \$	
28330	2022-11-23	DHC Avocats	189057	Dossier CCN; Frais juridiques période finissant le 31 octobre 2022 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	260.70 \$	260.70 \$
28331	2022-11-23	EPURSOL	0000102958	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 176.19 \$	2 352.38 \$
			0000102932	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 176.19 \$	
28332	2022-11-23	EQUIPE COCHLEA INC	222	Les 12 défis de Cochlea \ Les 12 défis de Cochlea	02-702-30-494	862.31 \$	862.31 \$
28333	2022-11-23	ERICA HAMBSCH	COUCHES3 V3 C	Projet couches lavables - Fond vert \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	72.50 \$	72.50 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-72.50 \$	
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	72.50 \$	
28334	2022-11-23	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	490609	Commande du 15 nov 2022 \ Service des loisirs	02-701-10-670	168.28 \$	962.12 \$
				Service de l'urbanisme	02-610-00-670	232.84 \$	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	45.05 \$	
			489415	Commande du 15 nov 2022 \ Service des communications	02-141-00-670	40.35 \$	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	28.36 \$	
			494645	Papier 8 1/2 X 11 \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	160.94 \$	
			462736	Commande du 26 oct 2022 \ Service de l'urbanisme	02-610-00-670	17.11 \$	
				Service des finances	02-130-00-670	39.25 \$	
				Bibliothèque	02-702-30-670	229.94 \$	
28335	2022-11-23	FQM Assurances	8033	Assurance 2023 \ Frais payés d'avance	58-291-10-000	209 335.59 \$	209 335.59 \$
28336	2022-11-23	GAUVREAU TRANSPORT,7289243 CANADA INC	18762	Achat de 32 verges top soil - Borne sèche Farm Point \ Achat de 32 verges top soil - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	297.79 \$	297.79 \$
28337	2022-11-23	GENEVIEVE CHAMBERLAND- Petite Caisse	SSI Novembre 2	Renflouement petite caisse incendie \ Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	72.00 \$	442.50 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	28.75 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	26.45 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-220-00-650	72.00 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	23.30 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	70.00 \$	
				Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	80.00 \$	
				Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	70.00 \$	
28338	2022-11-23	GESTION USD INC	464156	Achat couvercles (ancien modèle) bacs bleus et loquets bacs compostage \ 20 couvercles pour bac bleu 360 litres	02-452-10-725	653.06 \$	1 389.16 \$
				Loquets pour bac compostage 120 litres	02-452-35-725	448.40 \$	
				Ressorts pour bac compostage 120 litres	02-452-35-725	31.62 \$	
				Livraison	02-452-10-725	128.05 \$	
				Livraison	02-452-35-725	128.03 \$	
28339	2022-11-23	GRAND & TOY	T483684	Papier 8 1/2X11 (3 caisses) \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-130-00-670	258.00 \$	258.00 \$
28340	2022-11-23	Groupe Archambault Inc.	CW27782043	DVD \ DVD	02-702-30-729	39.08 \$	39.08 \$
28341	2022-11-23	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113881	Impression Noel Magique 2022 \ Impression noel Magique 2022	02-701-20-345	278.24 \$	278.24 \$
28342	2022-11-23	Imprimerie Vincent Ltée	178048	Accroche-portes - Fosse septique \ Facture 178048	02-490-00-670	722.04 \$	722.04 \$
28343	2022-11-23	JUPITER CONSTRUCTION INC	#4	Décompte 4 - Libération retenue 5% Réfection ponceaux sentier VVC \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	12 832.40 \$	27 728.56 \$
			#3	Décompte 3 - Libération retenue 5% finale travaux 2021; Dispositif VVC \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	14 896.16 \$	
28344	2022-11-23	Laboratoire Micro B	13714	Analyse d'eau (#102224) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	48.87 \$
28345	2022-11-23	LAFARGE CANADA INC.	717156678	Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes Gabion 4-8" \ Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes Gabion 4-8"	02-320-00-521	1 040.07 \$	3 612.51 \$
			717156679	Drainage ch. de la Paix - 90 tonnes MG-56 \ Drainage ch. de la Paix - 30 tonnes MG-56	02-320-00-521	739.94 \$	
			717156680	102 TM MG-56 et 150 TM 100-200 mm gabion/Ch. Paix (travaux drainage) \ 150 TM 100-200mm gabion/Ch. Paix, secteur Orama (drainage)	02-320-00-521	365.86 \$	
			717083507	Drainage ch. de la Paix - 85 tonnes 100-200 mm \ Drainage ch. de la Paix - 85 tonnes 100-200 mm	02-320-00-521	517.50 \$	
			717185720	Drainage ch. de la Paix - 65 tonnes 20mm net \ Drainage ch. de la Paix - 65 tonnes 20mm net	02-320-00-521	236.90 \$	
			717176483	Drainage ch. de la Paix - 65 tonnes 20mm net \ Drainage ch. de la Paix - 65 tonnes 20mm net	02-320-00-521	712.24 \$	
28346	2022-11-23	Lapointe Drainage Ltd	5019275	Achat 2 x géotextile - Borne sèche Farm Point \ Achat 2 x géotextile - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	2 524.87 \$	4 099.64 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-178.75 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	178.75 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-222.88 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	111.44 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	111.44 \$	
			5019349	Achat rouleau géotextile - Borne sèche Farm Point \ Achat rouleau géotextile - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	1 262.44 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-89.38 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	89.38 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-111.44 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	55.72 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	55.72 \$	
			5019388	End cap - Borne Sèche Farm Point \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	312.33 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-22.11 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	22.11 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-27.57 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.78 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	13.79 \$	
28347	2022-11-23	Laurialt Electrique	4362	Travaux électrique pour borne sèche \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	255.82 \$	255.82 \$
28348	2022-11-23	LES DEVELOPPEMENTS RUISSEAU CHELSEA INC.	Decembre 2022	Loyer bureaux Loisirs 2022 \ Loyer bureaux Loisirs 2022	02-701-10-511	919.80 \$	919.80 \$
28349	2022-11-23	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1742955	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	28.30 \$	1 972.88 \$
			P1742953	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	371.05 \$	
			P1742938	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	1 486.53 \$	
			P1742956	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	28.30 \$	
			P1742954	Livres FR \ Livres FR	02-702-30-729	58.70 \$	
28350	2022-11-23	Librairie Renaud-Bray inc.	CW27712980	Livres fr \ livres fr	02-702-30-729	109.83 \$	109.83 \$
28351	2022-11-23	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	61656	Livre num fr \ livres num fr	02-702-30-729	292.30 \$	292.30 \$
28352	2022-11-23	LOCATION BATTLEFIELD	340023708	Location pompe, boyaux pour borne sèche Farm Point \ Location pompe, boyaux pour borne sèche Farm Point	23-030-00-721	735.30 \$	5 886.42 \$
			340023679	Location pompe, boyaux pour borne sèche Farm Point \ Location pompe, boyaux pour borne sèche Farm Point	23-030-00-721	169.22 \$	
			340023460	Location pompe, boyaux pour borne sèche Farm Point \ Location pompe, boyaux pour borne sèche Farm Point	23-030-00-721	1 883.05 \$	
				Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	2 318.34 \$	
			340023319	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	94.76 \$	
			340023553	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	685.75 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28353	2022-11-23	Location Lou-Pro Inc.	195669	Boyau + adaptateur pour pompe usine \ Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-413-30-725	109.12 \$	109.12 \$
28354	2022-11-23	MADAME ANNIE ROUSSEAU	TAI-CHI 22	Cours de Tai-chi - session automne \ Services techniques autre - Loisirs et culture	02-701-20-447	360.00 \$	360.00 \$
28355	2022-11-23	MAERIX	35390	Correction montant renouvellement Paratox city 2023 \ Frais payés d'avance	58-291-10-000	-3 650.00 \$	546.59 \$
				Frais payés d'avance (02-160-10-494)	58-291-10-000	4 196.59 \$	
28356	2022-11-23	Marie-Eve Dubois	0440	Mise en page CHE - Automne 2022 \ Mise en page CHE - Automne 2022	02-141-01-459	1 350.96 \$	1 350.96 \$
28357	2022-11-23	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	683278	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	448.19 \$	579.06 \$
			683268	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	62.04 \$	
			683446	Borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	68.83 \$	
28358	2022-11-23	MAZOUT G. BELANGER INC.	01531896	Huile de chauffage - Caserne 611.5L \ Huile à chauffage	02-220-00-632	1 185.66 \$	10 036.00 \$
			01533495	Diesel 2438L \ Diesel	02-220-02-631	257.49 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 361.71 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 546.64 \$	
				Diesel	02-390-02-631	210.21 \$	
			01533496	Essence 1859.1L \ Essence	02-220-01-631	311.62 \$	
				Essence	02-320-01-631	536.78 \$	
				Essence	02-330-01-631	1 019.36 \$	
				Essence	02-390-01-631	1 513.06 \$	
				Essence	02-490-01-631	35.77 \$	
				Essence	02-610-01-631	39.26 \$	
				Essence	02-470-01-631	18.44 \$	
28359	2022-11-23	MEDIAS TRANSCONTINENTALE S.E.N.C. - SEAO	2702080	Publication SEAO - A.O. Abrasif et balai mécanique \ Publicité et information - journaux et revues	02-330-00-341	1.92 \$	14.72 \$
				Véhicules - Transport	23-040-00-724	12.80 \$	
28360	2022-11-23	MÉLANIE LACROIX	benevols H2O 22	Remboursement - Caddeaux de remerciement bénévoles H2O \ Autres organismes - Subventions	02-470-00-971	285.00 \$	285.00 \$
28361	2022-11-23	Meldo Inc	590	Devis 590 - Repas CCUDD 7 décembre 2022 \ Devis 590	02-610-00-610	321.47 \$	321.47 \$
28362	2022-11-23	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	754888	Installation écrans \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	199.49 \$	199.49 \$
28363	2022-11-23	PARAGRAPHÉ	219721	Livres ang. - Leacross 2021 reporté à 2022 \ Livres ang	02-702-30-729	67.18 \$	1 121.76 \$
			219720	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	96.57 \$	
			219722	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	556.06 \$	
			219841	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	241.38 \$	
			219842	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	160.57 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
28364	2022-11-23	PAUL LAMARCHE	D2021-00390	Remboursement cautionnement construction - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
28365	2022-11-23	PG SOLUTIONS INC	CESA47485 CR	CRÉDIT - Annulé mobilité (tablette) et mobilité zéro papier \ Cotisations à des associations et abonnements	02-610-00-494	-1 732.68 \$	82 632.49 \$	
			STD46889	Mise à jour territoire \ Mise à jour territoire	02-610-00-494	195.46 \$		
			STD49569	Formation - AccèsCité Territoire - Travaux publics \ Formation - AccèsCité Territoire - Travaux publics	02-320-00-454	879.56 \$		
			CESA50921	Contrat d'entretien et soutien des applications 2023 - Incendie \ Frais payés d'avance (02-220-00-494)	58-291-10-000	1 541.81 \$		
			CESA49478	Contrat entretien et soutien des applications 2023 (SYGED) - Archives \ Frais payés d'avance (02-120-00-494)	58-291-10-000	4 748.47 \$		
			CESA51259	Contrat entretien et soutien des applications (SFM) - Finances \ Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	33 838.27 \$		
			CESA49197	Contrat entretien et soutien des applications (activitek) - Loisirs \ Frais payés d'avance (02-701-10-494)	58-291-10-000	10 041.91 \$		
			CESA49881	Contrat entretien et soutien des applications - Urbanisme \ Frais payés d'avance (02-610-00-494)	58-291-10-000	21 748.68 \$		
			CESA50389	Contrat entretien et soutien des applications - VOILÀ \ Frais payés d'avance (02-130-00-494)	58-291-10-000	7 471.06 \$		
				Frais payés d'avance (02-610-00-494)	58-291-10-000	3 899.95 \$		
28366	2022-11-23	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	O57272	ABSORBANT \ ABSORBANT	02-220-00-649	205.40 \$	205.40 \$	
28367	2022-11-23	REPARATION AYLNER	200289	Location pour clôture LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	440.21 \$	440.21 \$	
28368	2022-11-23	REVENU QUEBEC	TPS À PAYER P	TPS à payer période 3 (juillet à septembre) \ Rapport TPS/TVQ à recevoir- Municipalité	54-134-95-000	806.55 \$	806.55 \$	
28369	2022-11-23	Riobec Securite Inc.	353699	Vêtements (manteau d'hiver, pantalons, kangourou) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	417.09 \$	2 469.68 \$	
			353700	Combinaison \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	170.38 \$		
			353701	Vêtements (Chandail, pantalons, manteau d'hiver) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-701-30-650	828.66 \$		
			353702	Vêtements (chandail, pantalons) \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-413-30-650	194.54 \$		
				Vêtements, chaussures et accessoires	02-415-30-650	194.54 \$		
			353703	Vêtements (chandails, kangourou) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	240.72 \$		
			353698	Vêtements (kangourou) \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	165.06 \$		
			353384	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	258.69 \$		
28370	2022-11-23	ROB HARRIS	986604-2588	Bois passarelle sentier milieu humide en face du CM \ Bois passarelle sentier milieu humide en face du CM	02-701-50-624	392.06 \$	392.06 \$	
28371	2022-11-23	RONALD ROJAS	6447454	Station de pouvoir pour les evenements (acheté sur Amazon) \ Station de pouvoir pour les evenements	02-701-20-725	1 941.93 \$	1 941.93 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Traitements de crédit Dépôts Débit direct

Du : 2022-11-08
Au : 2022-12-06

Page 14 sur 26

Imprimé le 6 décembre 2022 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
28372	2022-11-23	RPGL AVOCATS BARRISTERS	21632	Facture 21632 - Frais juridiques dossier 12298-176 (550-17-012662-225) \ Facture 21632	02-610-00-412	1 040.24 \$	2 484.03 \$	
			21631	Facture 21631 - Frais juridiques dossier 12298-160 (550-22-020395-214) \ Facture 21631	02-610-00-412	1 441.79 \$		
				Facture 21631 - Partie non-taxée	02-610-00-412	2.00 \$		
28373	2022-11-23	Spca de L'Outaouais	Decembre 2022	Contrat pour contrôle animalier 2022 \ Contrat pour contrôle animalier 2022	02-290-05-459	2 540.56 \$	2 540.56 \$	
28374	2022-11-23	SPECTRALITE/SIGNOPLUS	FC 91306	56 numéros civiques \ 56 numéros civiques	02-355-00-649	685.54 \$	695.60 \$	
			FC 91316	56 numéros civiques \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	10.06 \$		
28375	2022-11-23	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-315843	Pièces pour réparation - Réseau eau potable \ Pièces pour réparation - Réseau eau potable	02-413-30-522	1 305.74 \$	1 305.74 \$	
28376	2022-11-23	St-Mary Magdalene Anglican Church	11-NOV-2022	Location de salle de reception jour du souvenir 11 novembre 22 \ Location de salle de reception jour du souvenir 11 novembre	02-701-20-511	157.00 \$	157.00 \$	
28377	2022-11-23	Tetra Tech qi inc	60762163	Mandat pour plan directeur pour l'eau potable \ Mandat pour plan directeur pour l'eau potable	02-413-30-411	6 904.25 \$	6 904.25 \$	
28378	2022-11-23	Thibault & Associés (l'Arsenal)	536696	INSPECTION VISUELLE ET RÉPARATION APRIA#8 \ INSPECTION VISUELLE ET RÉPARATION APRIA #8	02-220-00-526	364.36 \$	364.36 \$	
28379	2022-11-23	Union des Municipalités du Quebec	159125	Frais de gestion - regroupement achat carburant 01/01 au 31/03/2022 \ Diesel	02-330-02-631	356.32 \$	599.18 \$	
			160461	Frais gestion - regroupement carburant 01/04 au 30/06/2022 \ Diesel	02-320-02-631	242.86 \$		
28380	2022-12-05	13714055 canada inc (Gascon Service Septique)	56686	Appel de service - Urgence sur réseau eau potable (chemin Hôtel de Ville) \ Appel de service - Urgence sur réseau eau potable	02-413-30-522	1 724.63 \$	1 724.63 \$	
28381	2022-12-05	2963-2072 Quebec Inc.	14020	Collecte matières résiduelles commerces - Octobre 2022 \ Collecte déchets commerce - Octobre 2022	02-451-10-446	311.87 \$	743.02 \$	
				Collecte recyclage commerces - Octobre 2022	02-452-10-446	431.15 \$		
28382	2022-12-05	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	9946	Dépôt de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	747.34 \$	822.07 \$	
			9911	Dépôt de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	74.73 \$		
28383	2022-12-05	4192338 CANADA INC (ASCENSEUR REGIONAL)	472002	Contrat d'entretien 2022 ascenseurs hôtel de ville et Centre Meredith \ Contrat d'entretien 2022 ascenseurs Centre Meredith	02-701-27-522	459.90 \$	459.90 \$	
28384	2022-12-05	6770398 CANADA INC./ SABLIERE VANIER	6110	250 verges top soil / Chemin de la Paix (travaux drainage) \ 250 verges top soil / Chemin de la Paix (travaux drainage)	02-320-00-521	1 218.74 \$	1 218.74 \$	
28385	2022-12-05	ABATTAGE EMONDAGE CHARLES LECLERC	2180	Émondage divers \ Émondage divers	02-320-06-459	2 012.06 \$	3 104.32 \$	
			2182	Émondage - Émondage -	02-320-06-459	1 092.26 \$		
28386	2022-12-05	ABC MECANIQUE	1015596	VOL160; Réparation de boyau hydraulique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	103.09 \$	103.09 \$	
28387	2022-12-05	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	32040	Renouvellement cellulaire	Communication - Cellulaire	02-330-01-331	342.00 \$	342.00 \$
28388	2022-12-05	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0089763	CAM122; Pièce mécanique (clavier) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	354.12 \$	354.12 \$	
28389	2022-12-05	APSAM	0057333	Formation déneigement - Travaux publics \ Formation déneigement - Travaux publics	02-320-00-454	1 444.10 \$	1 444.10 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28390	2022-12-05	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	074496	Contrat opération et entretien des usines - Juillet à décembre 2022 \ Opération usines EU Farm Point - Juillet à décembre 2022	02-414-20-444	1 349.29 \$	16 864.10 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-414-30-444	7 314.76 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Juillet à décembre 2022	02-412-30-444	8 200.05 \$	
28391	2022-12-05	Attache Remorque Gatineau	255307	Pièces mécaniques - Remorque loisirs \ Pièces mécaniques - Remorque loisirs	02-390-03-525	620.80 \$	620.80 \$
28392	2022-12-05	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	158232	Travaux système de chauffage - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	310.43 \$	310.43 \$
28393	2022-12-05	BENSON AUTO PARTS	41658320	IN/OUT - Pièce mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.25 \$	717.44 \$
			41658321	IN/OUT - Pièce mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-11.25 \$	
			41658116	Perceuse 3/8 \ Petits outils	02-320-00-643	401.26 \$	
			41657517	Jeux de foret pour perceuse \ Petits outils	02-320-00-643	316.18 \$	
28394	2022-12-05	CANSEL SURVEY EQUIPMENT INC	91256040	Réparation instrument voirie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-320-00-526	229.94 \$	229.94 \$
28395	2022-12-05	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	86637	Appel de service - Panneau principal - EU \ Appel de service - Panneau principal - EU	02-414-30-522	849.38 \$	849.38 \$
28396	2022-12-05	Carriere & Poirier Equipment Ltd.	170415	Achat d'un attachement pour le tracteur - Entretien du sentier VVC \ Achat d'un attachement pour le tracteur - Entretien du senti	02-320-00-725	2 603.03 \$	2 603.03 \$
28397	2022-12-05	Cima	22219502	Activités de surveillance pour le Barrage Hollow Glen (2x/an) \ Activités de surveillance pour le Barrage Hollow Glen (2x/an)	02-460-00-411	3 871.79 \$	3 871.79 \$
28398	2022-12-05	Clotures Riviera	31621	Clôture de protection pour les poubelles centres comm. \ Clôture de protection pour les poubelles centres comm.	02-701-20-522	3 500.99 \$	3 500.99 \$
28399	2022-12-05	CONSTRUCTION CHARTRAND	7346	Changer point d'injection - Usine d'eau usée \ Changer point d'injection - Usine d'eau usée	02-412-30-522	1 014.08 \$	1 014.08 \$
28400	2022-12-05	Construction DJL, Agence Wakefield	18086601	Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes \ Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes	02-330-00-621	3 433.85 \$	76 507.57 \$
			18086034	Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes \ Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes	02-330-00-621	7 113.27 \$	
			18085918	Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes \ Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes	02-330-00-621	32 083.94 \$	
			18084376	Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes \ Abrasifs 2022 - 3 500 Tonnes	02-330-00-621	33 429.39 \$	
			18082847	20 tonnes - Asphalte chaude \ 20 tonnes - Asphalte chaude	02-320-00-625	447.12 \$	
28401	2022-12-05	CONSULT'EAU	23090	Appel d'urgence - manque d'eau (patinoire, cas 3 et LCCHOL) \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-30-522	44.21 \$	132.64 \$
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	44.21 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	44.22 \$	
28402	2022-12-05	CORE INDUSTRIAL GASES SMITH FALLS INC	3013874	Cable de puissance \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	173.61 \$	173.61 \$
28403	2022-12-05	CSE INCENDIE ET SECURITE INC	Q52690-1	LUMIÈRES BLEUS POUR ÉCHELLES \ LUMIÈRES BLEUS POUR ÉCHELLES PORTATIVES	02-220-00-526	282.96 \$	282.96 \$
28404	2022-12-05	D-Tech Environnemental Inc	221017-1	Contrat d'entretien annuel détecteur de gaz 2022 / Visite 2 \ Caserne 1-2-3 / Garage municipal	02-220-00-522	455.30 \$	1 125.61 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Caserne 1-2-3 / Garage municipal	02-320-00-522	151.77 \$	
				Centre Meredith	02-701-27-522	518.54 \$	
28405	2022-12-05	Dimension Sportive et Culturelle	1155	Activité impro Noel magique \ Activité impro Noel magique	02-702-30-499	240.00 \$	240.00 \$
28406	2022-12-05	Envirotechnik	22-198	Services professionnels - Remplacement système septique garage municipal \ Services professionnels - Remplacement système septique	02-320-00-411	4 024.13 \$	4 024.13 \$
28407	2022-12-05	EPURSOL	0000102989	Nettoyage stations de pompage - Novembre 2022 \ Nettoyage stations de pompage - Novembre 2022	02-415-30-522	747.34 \$	14 277.89 \$
			0000103246	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	478.58 \$	
			0000102300	Vidange des chambres de vannes - Octobre 2022 \ Vidange des chambres de vannes - Août 2022	02-415-30-522	5 291.15 \$	
			0000103095	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 567.69 \$	
			0000102974	Vidange des chambres de vannes - Octobre 2022 \ VIDANGE CHAMBRE DE VANNES 28 HUDSON	02-415-30-522	4 625.44 \$	
			0000103380	Vidange des boues septiques - Janvier à Juin 2022 \ Vidange des boues septiques - Juillet à novembre 2022	02-415-30-522	1 567.69 \$	
28408	2022-12-05	EXPERIO	CHEL-2022-003	Finalisation projet \ Finalisation projet	02-701-10-447	4 139.10 \$	4 139.10 \$
28409	2022-12-05	EXTERMINATION REGIONEX Inc.	00471744	Contrat annuel d'extermination 2022 - Divers bâtiments municipaux \ Hôtel de Ville	02-130-00-522	137.97 \$	648.47 \$
			00471745	Contrat annuel d'extermination 2022 - Divers bâtiments municipaux \ Caserne #1	02-220-00-522	137.97 \$	
			00471743	Contrat annuel d'extermination 2022 - Divers bâtiments municipaux \ Garage entretien	02-390-00-522	101.18 \$	
			00471741	Contrat annuel d'extermination 2022 - Divers bâtiments municipaux \ Garage municipal	02-320-00-522	57.49 \$	
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	57.49 \$	
			00471742	Contrat annuel d'extermination 2022 - Divers bâtiments municipaux \ Caserne #3	02-220-00-522	78.18 \$	
				Frais payés d'avance	58-291-10-000	78.19 \$	
28410	2022-12-05	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FAC0040412	Abonnement - Recueil de règlement municipal 2022 \ Associations et abonnements	02-120-00-494	346.50 \$	346.50 \$
28411	2022-12-05	FQM Assurances	8112	Assurance 2023 - Accidents pompier +dirigeants \ Frais payés d'avance (02-220-00-429)	58-291-10-000	2 050.29 \$	2 811.11 \$
				Frais payés d'avance (02-130-02-429)	58-291-10-000	760.82 \$	
28412	2022-12-05	Futech Hitech Inc.	FC80067503	Pièce divers pour réseau \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	165.24 \$	495.70 \$
			FC80067652	Pièces divers réseau \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	330.46 \$	
28413	2022-12-05	GMS SECURITE INC	252674	Travaux système de sécurité caserne 2 , etc. \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	144.44 \$	288.87 \$
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	144.43 \$	
28414	2022-12-05	Groupe Archambault Inc.	CW28411075	DVD \ DVD	02-702-30-729	215.52 \$	215.52 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
28415	2022-12-05	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltée	71904	CAM132; Pièces mécanique (Steering shaft) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	141.45 \$	151.11 \$
			71321	Lumière \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	9.66 \$	
28416	2022-12-05	IMPRIMERIE DU PROGRÈS	113991	Cartons postale Noël magique \ Cartons postale Noël Magique	02-701-20-345	772.10 \$	772.10 \$
28417	2022-12-05	Imprimerie Vincent Ltée	178279	Commande du 2 nov 2022 \ Fournitures générales de bureau (enveloppes)	02-130-00-670	837.02 \$	837.02 \$
28418	2022-12-05	INOXTAL INC.	5550	Fabrication d'un mûr de protection en acier inoxydable - Centre Meredith \ Fabrication d'un mûr de protection en acier inoxydable - Cen	02-701-27-522	4 455.28 \$	4 455.28 \$
28419	2022-12-05	INTER OUTAOUAIS	306324G	CAM135; pièce mécanique (filtre à huile) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	61.06 \$	807.60 \$
			CM306286G	CRÉDIT - RETOUR CAM135; filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-139.65 \$	
			306305G	CAM135; Filtre divers + huile \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	180.50 \$	
			306286G	CAM135; filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	139.65 \$	
			306264G	CAM134; Brake booster \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	221.69 \$	
			CM300402G	Crédit; retour vieilles batteries \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-77.61 \$	
			CM306109G	CAM109; Crédit sur retour de vieille pièce \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-77.61 \$	
			306109G	CAM109; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	351.49 \$	
			306058G	Pièces mécaniques (boulons, tarreau, etc) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	165.75 \$	
			306111G	Lampe \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	38.63 \$	
CM306305G	CAM135; Huile \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-56.30 \$				
28420	2022-12-05	JAMES BROWN	2022-20	DJ + table de jeux - Fête de noel \ Réceptions	02-160-00-493	850.00 \$	850.00 \$
28421	2022-12-05	JRT AUTOMATISATION INC.	386708	Appel de service - Panneau principal - EU \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	3 331.82 \$	3 331.82 \$
28422	2022-12-05	Laboratoire Micro B	13790	Analyse d'eau (#102311) \ Services techniques	02-414-30-444	48.87 \$	48.87 \$
28423	2022-12-05	LaFab sur Mill	Marché Noel	Frais de nettoyage - Post Marché de Noël - LAFAB \ Frais de nettoyage après marché de Noël - LAFAB	02-701-20-511	300.00 \$	300.00 \$
28424	2022-12-05	Lapointe Drainage ltd	5019393	Drainage 2022 - Chemin de la paix - Catch basin \ Drainage 2022 - Chemin de la paix - Catch basin	02-320-00-521	4 146.28 \$	4 893.46 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-293.54 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	293.54 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-366.01 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	183.00 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	183.01 \$	
			5019389	Quincaillerie divers (coupleur) \ Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	369.40 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-26.15 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	26.15 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-32.61 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	16.30 \$	
				Pièces et accessoires autres - Ponceaux	02-320-02-649	16.31 \$	
			5019395	Quincaillerie divers pour drainage (coude) \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	377.78 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-26.75 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	26.75 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-33.35 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	16.67 \$	
				Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	16.68 \$	
28425	2022-12-05	Lauriault Electrique	4326	Trvax électrique - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	379.42 \$	1 115.09 \$
			4420	Trvax électrique - bibliothèque \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-702-30-522	351.02 \$	
			4418	Travaux électrique casene 2 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-220-00-522	384.65 \$	
28426	2022-12-05	LES ELCETRICIENS DUBUC ET FILS	14979	Appel de service - Poste de pompage Padden \ Appel de service - Poste de pompage Padden	02-413-30-522	835.89 \$	835.89 \$
28427	2022-12-05	LES ENTRETIENTS ST-AMOUR	213	Travail biblio - \ Travail biblio - l	02-702-32-499	1 177.34 \$	1 177.34 \$
28428	2022-12-05	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	456956	Tissus filtrant (64) préfiltre (90) - Usine eau usée \ Tissus filtrant x64	02-412-30-522	7 454.06 \$	10 143.76 \$
				Préfiltre x90	02-412-30-522	2 411.02 \$	
				Frais	02-412-30-522	278.68 \$	
28429	2022-12-05	LOCABEC	1501	Location toilettes sèches période du 01/10 au 17/11/2022 \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-701-50-516	804.82 \$	804.82 \$
28430	2022-12-05	LOCATION BATTLEFIELD	340023731	Location bulldozer - Secteur hollow Glen \ Location bulldozer - Secteur hollow Glen	02-330-00-516	5 260.31 \$	5 260.31 \$
28431	2022-12-05	LOCATION DE FETE EDELWEISS	20220965	Location de tables et nappes pour fête de noel \ Réceptions	02-160-00-493	290.89 \$	290.89 \$
28432	2022-12-05	Location Lou-Pro Inc.	196390	CHAINES, BOULONS, FILTRE À AIR - SCIE À CHAINE SS-04 \ CHAINES, BOULONS, FILTRE À AIR - SCIE À CHAINE SS-04	02-220-00-526	114.52 \$	238.76 \$
			195618	limes pour scie \ Petits outils	02-390-00-643	47.95 \$	
			196026	Réparation machinerie service entretien \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	62.60 \$	
			196890	IN/OUT; Réparation machinerie service entretien \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	274.62 \$	
			196027	IN/OUT; Réparation machinerie service entretien \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-390-00-526	-274.62 \$	
			196023	Bougie \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	13.69 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total				
28433	2022-12-05	LOCATION SAUVAGEAU	T299240-07	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #1 - Infrastructures	02-390-00-515	512.10 \$	1 112.27 \$				
			T299241-07	Contrat location 3 véhicules légers \ Véhicule #2 - Septique	02-490-00-515	600.17 \$					
28434	2022-12-05	Martech Inc.	196092	Balises de glissières de sécurité \ Balises de glissières de sécurité	02-320-01-649	814.89 \$	814.89 \$				
28435	2022-12-05	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	682580	Butoirs de portes - LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	22.97 \$	135.58 \$				
			686447	Article quincaillerie - LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	27.57 \$					
			689557	Styromousse pour borne sèche FP \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	85.04 \$					
28436	2022-12-05	MAZOUT G. BELANGER INC.	01539119	Diesel 2380.9L \ Diesel	02-220-02-631	286.29 \$	13 300.27 \$				
				Diesel	02-320-02-631	2 625.66 \$					
				Diesel	02-330-02-631	2 831.28 \$					
				Diesel	02-390-02-631	233.70 \$					
			01542848	Diesel 1947.8L \ Diesel	02-220-02-631	214.54 \$					
				Diesel	02-320-02-631	1 967.51 \$					
				Diesel	02-330-02-631	2 121.58 \$					
				Diesel	02-390-02-631	175.12 \$					
			01539118	Essence 93L \ Essence	02-220-01-631	15.76 \$					
				Essence	02-320-01-631	27.17 \$					
				Diesel	02-330-02-631	51.59 \$					
				Essence	02-390-01-631	76.57 \$					
				Essence	02-490-01-631	1.82 \$					
				Essence	02-610-01-631	1.99 \$					
				Essence	02-470-01-631	0.93 \$					
				01542849	Essence 1529.7L \ Essence	02-220-01-631		239.38 \$			
					Essence	02-320-01-631		412.32 \$			
					Essence	02-330-01-631		783.01 \$			
			Essence		02-390-01-631	1 162.24 \$					
			Essence		02-490-01-631	27.50 \$					
			Essence		02-610-01-631	30.16 \$					
			28437	2022-12-05	MÉLANIE LACROIX	Remb Nov 2022		Remboursement dépenses conférence 22-23 nov 2022 \ Repas	02-470-00-610	39.85 \$	139.39 \$
								Repas	02-470-00-610	30.67 \$	
Cafés	02-470-00-610	11.37 \$									
Stationnement conférence	02-470-00-310	7.50 \$									

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Stationnement	02-470-00-310	50.00 \$	
28438	2022-12-05	MELISSA CHABOT	Remb Nov 2022	Remboursement dépenses conférence 22-23 nov 2022 \ Services de formation - Frais vestiaires	02-470-00-454	6.00 \$	86.84 \$
				Repas	02-470-00-610	39.50 \$	
				Repas	02-470-00-610	41.34 \$	
28439	2022-12-05	MRC des Collines de l'Outaouais	2022-000336	CARRA P20 et P21; \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	447.06 \$	447.06 \$
28440	2022-12-05	PARAGRAPHÉ	219934	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	268.62 \$	1 498.53 \$
			219933	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	94.32 \$	
			220030	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	912.17 \$	
			220031	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	223.42 \$	
28441	2022-12-05	PIÈCE COURCHESNE	932-740176	Pièce mécanique - coupleur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	35.01 \$	35.01 \$
28442	2022-12-05	Pieces D'Auto Cote	1-1463926	CAM121; pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.30 \$	43.77 \$
			1-1464018	Courroie pour aréna - salle de gicleurs \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	33.47 \$	
28443	2022-12-05	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	962047	CAM121; filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	46.71 \$	380.18 \$
			962506	CAM121; phare à DEL \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	128.73 \$	
			961279	CAM137; Filtre à huile \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.11 \$	
			P59143	Petit outils \ Petits outils	02-320-00-643	61.78 \$	
			O61841	Lampe pour tête \ Petits outils	02-320-00-643	70.07 \$	
			958568	Breaker \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	61.78 \$	
28444	2022-12-05	Pièces de camions JMC	058296	CAM 122, 127, 119, 130; Lampe de travail Flood \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	33.91 \$	346.12 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	33.92 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	33.92 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	33.92 \$	
			058189	CAM134; Pièces mécanique (mudflap + hanger) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	210.45 \$	
28445	2022-12-05	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0078133 00	Réparation de pneu \ Entretien et réparation véhicules - Pneus	02-320-02-525	397.81 \$	397.81 \$
28446	2022-12-05	POMPES SYLVAIN BOURASSA	2451	Achat système eau pour borne sèche Farm Point \ Achat système eau pour borne sèche Farm Point	23-030-00-721	19 005.37 \$	19 005.37 \$
28447	2022-12-05	Richer Julien	781010	Inspection trappage - South Ridge \ Autres services - Trappages	02-320-01-499	102.00 \$	102.00 \$
28448	2022-12-05	Riobec Securite Inc.	354497	RUBAN ZONE CHAUDE 3" \ RUBAN ZONE CHAUDE 3"	02-220-01-526	996.14 \$	2 335.77 \$
			355730	Sarrau, combinaison + veste de signalisation \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	236.84 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			355001	Gants + combinaison \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	47.46 \$	
			353779	Gants, casque de sécurité + articles de premier soins \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	19.96 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	75.54 \$	
			354335	Combinaison ruban anti-dérapant \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	288.63 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	45.51 \$	
			354724	Combinaison + bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	366.99 \$	
			354725	Bottes \ Vêtements, chaussures et accessoires	02-413-30-650	129.34 \$	
				Vêtements, chaussures et accessoires	02-415-30-650	129.36 \$	
28449	2022-12-05	RONA QUINCAILLERIE CHELSEA - 7165196 CANADA INC	201169367	Attaches câbles \ Articles de quincaillerie	02-220-00-641	23.66 \$	259.40 \$
			201169345	Pièce quincaillerie - usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	2.17 \$	
			201169155	Pile + detecteur montant L20 \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	29.06 \$	
			201168830	Support tablette + ancrage et vis \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	59.69 \$	
			201168777	Ruban tapis pour HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	27.57 \$	
			201168474	Lisière 6 prises \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	19.53 \$	
			201168909	Bache 15X20 gris \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	97.72 \$	
28450	2022-12-05	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	3796	Fourniture et transport granulat - Borne sèche Farm Point \ Fourniture pierre nette - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	12 576.16 \$	24 199.29 \$
				Fourniture sable compactage - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	1 646.93 \$	
				Transport granulat - Borne sèche Farm Point	23-030-00-721	8 364.35 \$	
			3797	Achat 300 tonnes sable - Borne sèche Farm Point \ Achat 300 tonnes sable	23-030-00-721	1 611.85 \$	
28451	2022-12-05	RPGL AVOCATS BARRISTERS	20824	Frais juridiques Dossier 12298-176 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	665.25 \$	665.25 \$
28452	2022-12-05	Ryan's Garage	19950	CAM121; Pièce mécanique (Plug in harness kit) \ Ent. et réparation véhicules	02-320-01-525	480.89 \$	934.08 \$
			19951	CAM121; Pièces mécanique (valves et cartouche) \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	453.19 \$	
28453	2022-12-05	SANI-TEC	206722	Produit de nettoyage \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	287.99 \$	573.34 \$
			206935	Produit de nettoyage \ Articles de nettoyage	02-390-00-660	285.35 \$	
28454	2022-12-05	SANIVAC OUTAOUAIS	0000006337	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 \$	344.92 \$
			0000006338	Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre 2022 \ Location 2 toilettes VVC - Avril à décembre2022	02-701-50-516	172.46 \$	
28455	2022-12-05	SEL WINDSOR LTEE	5300610947	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	9 900.51 \$	24 936.86 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			5300610624	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	4 986.58 \$	
			5300610095	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	5 047.35 \$	
			5300610625	510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023 \ 510 tonnes de sel deglaçage - Saison 2022-2023	02-330-00-635	5 002.42 \$	
28456	2022-12-05	Tetra Tech qi inc	60785572	Assistance technique - Microdistillerie \ Assistance technique - Microdistillerie	02-390-00-411	573.44 \$	573.44 \$
28457	2022-12-05	Tonik Web Studio	6873	Heures pour calendrier des organismes \ Heures pour calendrier des organismes	02-701-20-345	3 000.00 \$	3 000.00 \$
28458	2022-12-05	TRANE CANADA ULC	312986061	Appel de service - Chilleur - Centre Meredith \ Appel de service - Chilleur - Centre Meredith	02-701-27-522	933.60 \$	933.60 \$
28459	2022-12-05	TRIVIUM AVOCATS NOTAIRES CONSEILS	28141	Frais juridiques dossier 131119-0001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-110-00-412	2 069.55 \$	2 069.55 \$
28460	2022-12-05	Union des Municipalites du Quebec	157468	Formation individuel - civilité \ Services de formation	02-130-00-454	1 793.61 \$	1 793.61 \$
28461	2022-12-05	VAPOREL EAU PURE	87260	Eau caserne \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	165.00 \$	402.45 \$
			87179	Eau - garage municipal \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	24.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.58 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	24.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.57 \$	
			87261	Bouteilles d'eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	48.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	0.58 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	48.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	0.57 \$	
			87114	Bouteilles d'eau loisirs \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	90.00 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	1.15 \$	
28462	2022-12-05	Ville de Gatineau	84096	Analyses d'eau - Eau potable - Juin / Août 2022 \ Analyses d'eau - Eau potable - Août 2022	02-412-30-444	626.85 \$	1 551.05 \$
			83994	Analyses d'eau - Eau potable - Juin / Août 2022 \ Analyses d'eau - Eau potable - Juin 2022	02-412-30-444	924.20 \$	
28463	2022-12-05	VIPOND FIRE PROTECTION	320407	Contrat 2022 pour inspection des gicleurs au Centre Meredith \ Contrat 2022 pour inspection des gicleurs au Centre Meredith	02-701-27-522	1 121.01 \$	1 121.01 \$
28464	2022-12-05	XEROX CANADA LTEE	LR7150719	Location 16/11/2022 au 16/2/2023 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-141-00-517	93.18 \$	93.18 \$
						1 090 263.27 \$	1 090 263.27 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012290188221110	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2022-11-10	Télévision caserne 24/11 au 23/12/2022 \ Télévision caserne	02-220-00-689	75.77 \$	75.77 \$
014550372221110	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2022-11-10	Internet caserne 39 Rivière - 10/11 au 09/12/2022 \ Communication - internet	02-220-00-335	74.68 \$	74.68 \$
014550373221110	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2022-11-10	Internet 10/11 au 09/12/2022 \ Internet	02-701-50-335	74.68 \$	74.68 \$
014550375221110	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2022-11-10	Internet 10/11 au 09/12/2022 \ Internet	02-415-20-335	74.68 \$	74.68 \$
000334322221119	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2022-11-19	Téléphone CCFP - 19/11 au 18/12/2022 \ Communication - Téléphonie	02-701-20-331	253.15 \$	253.15 \$
000336644221119	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2022-11-19	Téléphone 19/11 au 18/12/2022 \ Téléphone Chalet Service FP	02-701-30-331	89.20 \$	89.20 \$
010683957221119	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2022-11-19	Téléphone 19/11 au 18/12/2022 \ Téléphone Station pompage FP (Rivière)	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683945221119	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2022-11-19	Téléphone 19/11 au 18/12/2022 \ Téléphone Usine de traitement FP	02-414-20-331	89.20 \$	89.20 \$
010683963221119	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2022-11-19	Téléphone 19/11 au 18/12/2022 \ Téléphone Station pompage FP (St-Clément)	02-415-20-331	89.20 \$	89.20 \$
012975899221122	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone suppression d'eau potable	02-413-30-331	89.20 \$	89.20 \$
013101682221122	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone Station de pompage eaux usées	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
000362509221122	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone Caserne #2	02-220-00-331	305.69 \$	305.69 \$
012982973221122	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone usine d'eau potable	02-412-30-331	94.95 \$	94.95 \$
012982987221122	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone usine d'eaux usées	02-414-30-331	94.95 \$	94.95 \$
013030180221122	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone Usine traitement eaux usées	02-415-30-331	89.20 \$	89.20 \$
012990174221122	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2022-11-22	Relais internet usine d'eau potable 22/11 au 21/12/2022 \ Relais internet usine d'eau potable	02-412-30-331	72.72 \$	72.72 \$
014191957221122	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2022-11-22	Téléphone 22/11 au 21/12/2022 \ Téléphone	02-415-30-331	61.22 \$	61.22 \$
664 002 834 491	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2022-11-09	Électricité 9/10 au 8/11/2022 \ Électricité - Hotel-de-Ville (60%)	02-130-00-681	1 452.76 \$	2 421.27 \$
			Électricité - Bibliothèque (40%)	02-702-30-681	968.51 \$	
664 002 834 490	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2022-11-09	Électricité 9/10 au 8/11/2022 \ Électricité caserne 1 -	02-220-00-681	889.07 \$	889.07 \$
664 002 834 489	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2022-11-09	Électricité 10/09 au 08/11/2022 \ Électricité Terrain de soccer 1 et 2	02-701-50-681	599.61 \$	599.61 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
625 302 646 794	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2022-11-09	Électricité 09/10 au 08/11/2022 \ Électricité	02-701-27-681	22 484.98 \$	22 484.98 \$
641 502 867 906	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2022-11-14	Électricité 14/10 au 13/11/2022 \ Électricité	02-412-30-681	4 724.60 \$	4 724.60 \$
613 602 716 872	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2022-11-14	Électricité 14/09 au 11/11/2022 \ Electricite	02-320-00-681	1 572.91 \$	1 572.91 \$
631 602 638 749	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2022-11-17	Électricité 16/09 au 15/11/2022 \ Électricité	02-460-00-681	33.39 \$	33.39 \$
618 102 667 631	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2022-11-17	Électricité 17/09 au 16/11/2022 \ Electricite	02-701-50-681	215.84 \$	215.84 \$
674 802 514 224	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2022-11-22	Électricité 23/09 au 21/11/2022 \ Électricité cente communautaire Hollow Glen	02-701-20-681	416.98 \$	833.97 \$
			Électricité Caserne HG	02-220-00-681	416.99 \$	
664 002 841 037	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2022-11-24	Électricité 15/10 au 14/11/2022. \ Électricité usine de traitement	02-414-30-681	2 416.52 \$	2 416.52 \$
666 702 546 014	HYDRO QUEBEC - SUPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2022-11-25	Électricité 25/10 au 24/11/2022 \ Électricité	02-413-30-681	970.68 \$	970.68 \$
Décembre 2022	VIDEOTRON LTEE - INTERNET HOTEL-DE-VILLE (60018)	2022-11-11	Internet 05/12/2022 au 04/01/2023 \ Internet Hotel-de-Ville	02-130-00-335	149.41 \$	149.41 \$
					39 119.14 \$	39 119.14 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Liste des paiements du 08-11-2022 au 06-12-2022

Sommaire

Chèques	1 090 263.27 \$
Chèques annulés	-336.80 \$
Débit direct	39 119.14 \$
	<hr/>
	1 129 045.61 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2022-11-08
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2022-12-06

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Mastercard septembre/octobre 2022
 Statut du lot : En cours

Créé le : 2022-10-28 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Autorisé le : Par:
 Mis à jour le : Par:

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 73

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	73	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	73	0	
Montant avant taxes:	9 008.58 \$		
Montant de TPS :	472.69 \$		
Montant de TVQ :	576.32 \$		
Montant total :	<u>10 057.59 \$</u>	Montant Factures	10 057.59 \$
		Montant Retenues	0.00 \$

Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2022	10

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	1 195.65 \$	0.00 \$
02-110-00-454	Services de formation	341.21 \$	0.00 \$
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	561.40 \$	0.00 \$
02-110-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	162.18 \$	0.00 \$
02-120-00-494	Associations et abonnements	91.00 \$	0.00 \$
02-120-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.89 \$	0.00 \$
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	9.00 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Octobre
Référence du lot : Mastercard 10
Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 2
Date : 2022-11-22
Heure : 10:57:08
Numéro de lot : 2174
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	42.00 \$	0.00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	85.10 \$	0.00 \$
02-141-00-349	Publicité et information - autres	0.00 \$	20.98 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	48.91 \$	0.00 \$
02-160-00-610	Aliments, café, eau, etc.	204.86 \$	0.00 \$
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	29.48 \$	0.00 \$
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	53.53 \$	0.00 \$
02-220-00-675	Médicaments et fournitures médicales	69.18 \$	0.00 \$
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	45.77 \$	0.00 \$
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	258.81 \$	0.00 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	69.20 \$	0.00 \$
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	27.67 \$	0.00 \$
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	437.13 \$	0.00 \$
02-390-00-494	Associations et abonnements	194.22 \$	0.00 \$
02-390-00-643	Petits outils	254.23 \$	0.00 \$
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	41.52 \$	0.00 \$
02-390-00-675	Médicaments et fournitures médicales	106.72 \$	0.00 \$
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	181.56 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	330.23 \$	0.00 \$
02-412-30-643	Petits outils	73.32 \$	0.00 \$
02-460-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	469.27 \$	0.00 \$
02-470-00-454	Services de formation	500.00 \$	0.00 \$
02-701-10-310	Frais de déplacement du personnel	336.85 \$	0.00 \$
02-701-20-345	Publications	243.80 \$	0.00 \$
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	76.27 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	165.82 \$	0.00 \$
02-702-30-321	Frais de poste	41.77 \$	0.00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	610.66 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	56.69 \$	0.00 \$
02-702-90-345	Publicité et information - publications	488.08 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Octobre
Référence du lot : Mastercard 10
Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 3
Date : 2022-11-22
Heure : 10:57:08
Numéro de lot : 2174
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot

02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	261.35 \$	0.00 \$
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	1 428.84 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	369.92 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	8.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	338.94 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	16.54 \$	0.00 \$
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	0.00 \$	149.48 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	10 057.59 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	117.81 \$
Total Fonds des activités financières - Année : 2022, période : 10		10 345.86 \$	10 345.86 \$
Grand Total		10 345.86 \$	10 345.86 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 4
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 46	Description facture : Colle crayola	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 8DIEC1	Nom : A L'ECHELLE DU MONDE INC	No commande :	
No facture : 1284511	Date due : 2022-09-27	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-27	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
11.88 \$	0.59 \$	1.19 \$	13.66 \$	0.00 \$	13.66 \$	12.47 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	11.88	\$ 5.00	0.59	\$ 9.98	1.19	\$ 13.66	\$	12.47 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	12.47 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.59 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.60 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	13.66 \$
Total - Année : 2022, période : 10		13.66 \$	13.66 \$
Grand Total		13.66 \$	13.66 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 5
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 47		Description facture : Colle crayola pour activité + 12 paire les contraires	
No fournisseur : 8DIEC1		Nom : A L'ECHELLE DU MONDE INC	
No facture : 1283559		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-09-15		Date due : 2022-09-15	No commande :
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
37.35 \$	1.87 \$	3.73 \$	42.95 \$	0.00 \$	42.95 \$	39.21 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	11.88	\$ 5.00	0.59	\$ 9.98	1.19	\$ 13.66	\$	12.47 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	25.47	\$ 0.00	1.28	\$ 9.98	2.54	\$ 29.29	\$	26.74 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	12.47 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	26.74 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.87 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.87 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	42.95 \$
Total - Année : 2022, période : 10		42.95 \$	42.95 \$
Grand Total		42.95 \$	42.95 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 6
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbobs)

No transaction : 25		Description facture : cam137; Pièce mécanique (marche pour camion)	
No fournisseur : IAMAZ2		Nom : Amazon Corporate	
No facture : CA22C72KYACII		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-10-13		Date due : 2022-10-13	No commande :
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
257.05 \$	12.85 \$	25.64 \$	295.54 \$	0.00 \$	295.54 \$	269.87 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	257.05	\$ 5.00	12.85	\$ 9.98	25.64	\$ 295.54	\$	269.87 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CAM137		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	269.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	12.85 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	12.82 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	295.54 \$
Total - Année : 2022, période : 10		295.54 \$	295.54 \$
Grand Total		295.54 \$	295.54 \$

No transaction : 26		Description facture : CAM137; Garde-boue	
No fournisseur : IAMAZ2		Nom : Amazon Corporate	
No facture : CA22C582QACII		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Date facture : 2022-10-13		Date due : 2022-10-13	No commande :
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 7
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
91.46	\$ 4.57	\$ 9.13	\$ 105.16	\$ 0.00	\$ 105.16	\$ 96.02	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	91.46	\$ 5.00	4.57	\$ 9.98	9.13	\$ 105.16	\$	96.02
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CAM137		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	96.02 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.57 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	105.16 \$
Total - Année : 2022, période : 10		105.16 \$	105.16 \$
Grand Total		105.16 \$	105.16 \$

No transaction : 50 Description facture : carte microSD
 No fournisseur : 1AMAZ2 Nom : Amazon Corporate
 No facture : CA2FMSSWI3WI Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-21 Date due : 2022-09-21 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
11.98	\$ 0.60	\$ 1.19	\$ 13.77	\$ 0.00	\$ 13.77	\$ 12.57	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 8
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	11.98	\$ 5.00	0.60	\$ 9.98	1.19	\$ 13.77	\$	12.57
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	12.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.60 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.60 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	13.77 \$
Total - Année : 2022, période : 10		13.77 \$	13.77 \$
Grand Total		13.77 \$	13.77 \$

No transaction : 51 Description facture : Lecteur de carte SD
 No fournisseur : 1AMAZ2 Nom : Amazon Corporate
 No facture : CA2B9FG4OE96I Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-27 Date due : 2022-09-27 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.99	\$ 0.70	\$ 1.40	\$ 16.09	\$ 0.00	\$ 16.09	\$ 14.69	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	13.99	\$ 5.00	0.70	\$ 9.98	1.40	\$ 16.09	\$	14.69
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 9
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	14.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.09 \$
Total - Année : 2022, période : 10		16.09 \$	16.09 \$
Grand Total		16.09 \$	16.09 \$

No transaction : 52 **Description facture** : Organisateur pour voiture
No fournisseur : 1AMAZ2 **Nom** : Amazon Corporate
No facture : CA26LS6ALV8I **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-27 **Date due** : 2022-09-27 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.95 \$	2.00 \$	3.98 \$	45.93 \$	0.00 \$	45.93 \$	41.94 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	39.95	5.00	2.00	9.98	3.98	45.93		41.94
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 10
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	41.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	45.93 \$
Total - Année : 2022, période : 10		45.93 \$	45.93 \$
Grand Total		45.93 \$	45.93 \$

No transaction : 7 **Description facture** : Repas conseil
No fournisseur : 1MANC1 **Nom** : BAR MANCHESTER
No facture : 241516 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-20 **Date due** : 2022-09-20 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
199.18 \$	4.40 \$	8.78 \$	212.36 \$	0.00 \$	212.36 \$	203.57 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	199.18	\$ 0.00	4.40	\$ 0.00	8.78	\$ 212.36	\$	203.57 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	203.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.39 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	212.36 \$
Total - Année : 2022, période : 10		212.36 \$	212.36 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 11
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

212.36 \$ 212.36 \$

No transaction : 37	Description facture : Repas - Éveil artistique		
No fournisseur : IMANCI	Nom : BAR MANCHESTER	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 241325		No commande :	
Date facture : 2022-09-17	Date due : 2022-09-17		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
71.39 \$	1.50 \$	3.00 \$	75.89 \$	0.00 \$	75.89 \$	72.89 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	71.39	\$ 0.00	1.50	\$ 0.00	3.00	\$ 75.89	\$	72.89 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CUL003		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	72.89 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	75.89 \$
Total - Année : 2022, période : 10		75.89 \$	75.89 \$
Grand Total		75.89 \$	75.89 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 12
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 32 Description facture : Fournitures de bureau pour
 No fournisseur : 1BEST2 Nom : Best Buy 972
 No facture : 1333 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-19 Date due : 2022-09-19 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
109.98	\$ 5.50	\$ 10.97	\$ 126.45	\$ 0.00	\$ 126.45	\$ 115.46	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	109.98	\$ 5.00	5.50	\$ 9.98	10.97	\$ 126.45	\$	115.46
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	115.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	126.45 \$
Total - Année : 2022, période : 10		126.45 \$	126.45 \$
Grand Total		126.45 \$	126.45 \$

No transaction : 28 Description facture : Agenda 2023 - divers départements
 No fournisseur : Nom : BLUELINE
 No facture : 234216 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-10-07 Date due : 2022-10-07 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 13
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
171.64	\$ 8.58	\$ 17.12	\$ 197.34	\$ 0.00	\$ 197.34	\$ 180.19	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	44.50	\$ 5.00	2.22	\$ 9.98	4.44	\$ 51.16	\$	46.72
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	
02-120-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.00	\$ 5.00	0.90	\$ 9.98	1.79	\$ 20.69	\$	18.89
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	81.06	\$ 0.00	4.06	\$ 0.00	8.08	\$ 93.20	\$	85.10
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	28.08	\$ 5.00	1.40	\$ 9.98	2.81	\$ 32.29	\$	29.48
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	46.72 \$	0.00 \$
02-120-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.89 \$	0.00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	85.10 \$	0.00 \$
02-160-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	29.48 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.58 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	197.34 \$
Total - Année : 2022, période : 10		197.34 \$	197.34 \$
Grand Total		197.34 \$	197.34 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 14
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 5		Description facture : Accessoires cellulaire + mobilier pour barrage HG		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1BUGR1		Nom : Bureau En Gros		No commande :											
No facture : 12350		Date facture : 2022-09-27		Date due : 2022-09-27											
Date facture : 2022-09-27		Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :											
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
619.92 \$		31.00 \$		61.84 \$		712.76 \$		0.00 \$		712.76 \$		650.83 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-460-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	446.98	\$ 5.00	22.35	\$ 9.98	44.59	\$ 513.92	\$	469.27 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	172.94	\$ 5.00	8.65	\$ 9.98	17.25	\$ 198.84	\$	181.56 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-331	Communication - Cellulaire	181.56 \$	0.00 \$
02-460-00-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	469.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	31.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	30.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	712.76 \$
Total - Année : 2022, période : 10		712.76 \$	712.76 \$
Grand Total		712.76 \$	712.76 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 15
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 62		Description facture : Repas congrès FQM -		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur :		Nom : CAFÉ ACFFETTIERA INC		No commande :			
No facture : 129-2		Date due : 2022-09-24		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-09-24		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total	
						R.A.P.	
						C.A.P.	
						Dépense	
						Désengagement	
26.96 \$		0.54 \$		1.08 \$		28.58 \$	
				0.00 \$		28.58 \$	
						27.50 \$	
						0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	26.96	\$ 0.00	0.54	\$ 0.00	1.08	\$ 28.58	\$	27.50 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	27.50 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.54 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	28.58 \$
Total - Année : 2022, période : 10		28.58 \$	28.58 \$
Grand Total		28.58 \$	28.58 \$

No transaction : 2		Description facture : Pièces et accessoires + pièces mécaniques		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : ICAN2		Nom : CANADIAN TIRE #176		No commande :			
No facture : 13 (09/27/2022)		Date due : 2022-09-27		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-09-27		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 16
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
73.50	\$ 3.68	\$ 7.33	\$ 84.51	\$ 0.00	\$ 84.51	\$ 77.16	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	39.55	\$ 5.00	1.98	\$ 0.00	3.94	\$ 45.47	\$	41.52
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	33.95	\$ 5.00	1.70	\$ 9.98	3.39	\$ 39.04	\$	35.64
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	41.52 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	35.64 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.68 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.67 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	84.51 \$
Total - Année : 2022, période : 10		84.51 \$	84.51 \$
Grand Total		84.51 \$	84.51 \$

No transaction : 3	Description facture : Petits outils + pièces mécaniques pour entretien
No fournisseur : ICAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176
No facture : 73	Type de transaction : Facturation
Date facture : 2022-09-26	Date due : 2022-09-26
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Type de facturation : Facture

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
313.11	\$ 15.66	\$ 31.23	\$ 360.00	\$ 0.00	\$ 360.00	\$ 328.72	\$ 0.00

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 17
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	242.16	\$ 5.00	12.11	\$ 0.00	24.15	\$ 278.42		254.23
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :					
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	70.95	\$ 5.00	3.55	\$ 9.98	7.08	\$ 81.58		74.49
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	254.23 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	74.49 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	15.66 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	15.62 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	360.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		360.00 \$	360.00 \$
Grand Total		360.00 \$	360.00 \$

No transaction : 4 Description facture : Pièces mécaniques
 No fournisseur : 1CAN2 Nom : CANADIAN TIRE #176
 No facture : 6 (21/09/2022) Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-21 Date due : 2022-09-21 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
134.67	\$ 6.73	\$ 13.43	\$ 154.83	\$ 0.00	\$ 154.83	\$ 141.38	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 18
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	134.67	\$ 5.00	6.73	\$ 9.98	13.43	\$ 154.83	\$	141.38
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	141.38 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.73 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	154.83 \$
Total - Année : 2022, période : 10		154.83 \$	154.83 \$
Grand Total		154.83 \$	154.83 \$

No transaction : 11 Description facture : Pièces mécanique pour remorque (feu, DEL)
 No fournisseur : ICAN2 Nom : CANADIAN TIRE #176
 No facture : 22 (29/09/2022) Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-29 Date due : 2022-09-29 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
74.98	\$ 3.75	\$ 7.48	\$ 86.21	\$ 0.00	\$ 86.21	\$ 78.72	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	74.98	\$ 5.00	3.75	\$ 9.98	7.48	\$ 86.21	\$	78.72
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 19
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	78.72 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.74 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	86.21 \$
Total - Année : 2022, période : 10		86.21 \$	86.21 \$
Grand Total		86.21 \$	86.21 \$

No transaction : 45 **Description facture** : Matériel biblio
No fournisseur : 8CARR1 **Nom** : Carr Melean
No facture : 856318
Date facture : 2022-10-12 **Date due** : 2022-10-12 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **No commande** : 12908
Mode de paiement : Cartes de crédit **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
585.72 \$	29.29 \$	0.00 \$	615.01 \$	0.00 \$	615.01 \$	585.72 \$	614.93 \$

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Matériel biblio					585.72 \$	29.29 \$	0.00 \$	615.01 \$
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	585.72	5.00	29.29	0.00	0.00	615.01 \$	614.93 \$	585.72 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité : OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 20
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	585.72 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	29.29 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	615.01 \$
Total - Année : 2022, période : 10		615.01 \$	615.01 \$
Grand Total		615.01 \$	615.01 \$

No transaction : 41		Description facture : Eau - Éveil artistique					
No fournisseur : IIGA1		Nom : CHARLES IGA					
No facture : 7741		Type de transaction : Facturation					
Date facture : 2022-09-25		Date due : 2022-09-25					
Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
5.18 \$	0.16 \$	0.32 \$	5.66 \$	0.00 \$	5.66 \$	5.34 \$	0.00 \$

Détail											
Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	5.18	\$ 0.00	0.16	\$ 0.00	0.32	\$ 5.66	\$	5.34	\$	5.34 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CUL003		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	5.34 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.16 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.16 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	5.66 \$
Total - Année : 2022, période : 10		5.66 \$	5.66 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 21
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

5.66 \$ **5.66 \$**

No transaction : 6	Description facture : Brevages pour rencontre conseil		
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 815020		No commande :	
Date facture : 2022-10-04	Date due : 2022-10-04		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.88 \$	0.30 \$	0.60 \$	13.78 \$	0.00 \$	13.78 \$	13.18 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.88	0.00	0.30	0.00	0.60	13.78		13.18
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	13.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	13.78 \$
Total - Année : 2022, période : 10		13.78 \$	13.78 \$
Grand Total		13.78 \$	13.78 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 22
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

No transaction : 40		Description facture : Eau - Éveil artistique		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1FRES1		Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.		No commande :											
No facture : 00301402		Date due : 2022-09-16		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-16		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
4.69 \$		0.00 \$		0.00 \$		4.69 \$		0.00 \$		4.69 \$		4.69 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	4.69	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 4.69	\$	4.69 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	4.69 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	4.69 \$
Total - Année : 2022, période : 10		4.69 \$	4.69 \$
Grand Total		4.69 \$	4.69 \$

No transaction : 27		Description facture : Repas		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1CHEP1		Nom : CHELSEA PUB		No commande :											
No facture : 1203468-2		Date due : 2022-10-12		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-10-12		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
118.24 \$		2.75 \$		5.48 \$		126.47 \$		0.00 \$		126.47 \$		120.98 \$		0.00 \$	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 23
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-610	Aliments, café, eau, etc.	118.24	\$ 0.00	2.75	\$ 0.00	5.48	\$ 126.47	\$	120.98
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-610	Aliments, café, eau, etc.	120.98 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.74 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	126.47 \$
Total - Année : 2022, période : 10		126.47 \$	126.47 \$
Grand Total		126.47 \$	126.47 \$

No transaction : 1 Description facture : Crème
 No fournisseur : 1depa2 Nom : Dépanneur M & R
 No facture : 420632 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-26 Date due : 2022-09-26 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.37 \$	0.15 \$	0.30 \$	15.82 \$	0.00 \$	15.82 \$	15.52 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 24
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	15.37	\$ 0.00	0.15	\$ 0.00	0.30	\$ 15.82	\$ 15.52	\$		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	15.52 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.15 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.15 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	15.82 \$
Total - Année : 2022, période : 10		15.82 \$	15.82 \$
Grand Total		15.82 \$	15.82 \$

No transaction : 21	Description facture : Crème	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : ldepa2	Nom : Dépanneur M & R	No commande :	
No facture : 423759	Date due : 2022-10-03	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-10-03	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
9.99	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 9.99	\$ 0.00	\$ 9.99	\$ 9.99	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	9.99	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 9.99	\$	9.99 \$		
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 25
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	9.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	9.99 \$
Total - Année : 2022, période : 10		9.99 \$	9.99 \$
Grand Total		9.99 \$	9.99 \$

No transaction : 13 **Description facture** : Balais pour flotte de camion
No fournisseur : 1DOL1 **Nom** : DOLLARAMA
No facture : 4400 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-22 **Date due** : 2022-09-22 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
15.00	\$ 0.75	\$ 1.50	\$ 17.25	0.00	\$ 17.25	\$ 15.75	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	15.00	\$ 5.00	0.75	\$ 9.98	1.50	\$ 17.25	\$	15.75 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	15.75 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.75 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	17.25 \$
Total - Année : 2022, période : 10		17.25 \$	17.25 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 26
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

17.25 \$ 17.25 \$

No transaction : 30	Description facture : Fourniture médicale (Collier laerdal		
No fournisseur : lequip2	Nom : Équipements Médi-Sécur	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 62761		No commande :	
Date facture : 2022-09-28	Date due : 2022-09-28		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
65.90 \$	3.30 \$	6.57 \$	75.77 \$	0.00 \$	75.77 \$	69.18 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-675	Médicaments et fournitures médicales	65.90	5.00	3.30	9.98	6.57	75.77		69.18
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-675	Médicaments et fournitures médicales	69.18 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.29 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	75.77 \$
Total - Année : 2022, période : 10		75.77 \$	75.77 \$
Grand Total		75.77 \$	75.77 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 27
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 36	Description facture : Hébergement Congrès AQLM		
No fournisseur :	Nom : HOLIDAY INN EXPRESS & SUITES	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 28102830		No commande :	
Date facture : 2022-10-07	Date due : 2022-10-07		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
	320.85	\$ 16.04	\$ 32.01	\$ 368.90	\$ 0.00	\$ 368.90	\$ 336.85	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-10-310	Frais de déplacement du personnel	320.85	\$ 5.00	16.04	\$ 9.98	32.01	\$ 368.90	\$	336.85
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-10-310	Frais de déplacement du personnel	336.85 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	16.04 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	16.01 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	368.90 \$
Total - Année : 2022, période : 10		368.90 \$	368.90 \$
Grand Total		368.90 \$	368.90 \$

No transaction : 56	Description facture : Hébergement - Congrès FQM		
No fournisseur :	Nom : HOTEL BONAVENTURE	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 963184		No commande :	
Date facture : 2022-09-20	Date due : 2022-09-20		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 28
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (L.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
926.33	\$ 46.32	\$ 92.40	\$ 1 065.05	\$ 0.00	\$ 1 065.05	\$ 972.53	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	926.33	\$ 5.00	46.32	\$ 9.98	92.40	\$ 1 065.05	\$	972.53
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	972.53 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	46.32 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	46.20 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 065.05 \$
Total - Année : 2022, période : 10		1 065.05 \$	1 065.05 \$
Grand Total		1 065.05 \$	1 065.05 \$

No transaction : 58	Description facture : Crédit pour hébergement
No fournisseur :	Nom : HOTEL BONAVENTURE
No facture : CR 963184	Type de transaction : Facturation
Date facture : 2022-09-26	Date due : 2022-09-26
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-119.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ -119.00	\$ 0.00	\$ -119.00	\$ -119.00	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 29
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	-119.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -119.00		\$ -119.00
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	0.00 \$	119.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	119.00 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		119.00 \$	119.00 \$
Grand Total		119.00 \$	119.00 \$

No transaction : 61 Description facture : Stationnement - Congrès FQM
 No fournisseur : Nom : INDIGO PARK
 No facture : 1DHL8TDM3M Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-24 Date due : 2022-09-24 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
54.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 54.00	\$ 0.00	\$ 54.00	\$ 54.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de deplacement du personnel	54.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 54.00		\$ 54.00
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 30
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	54.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		54.00 \$	54.00 \$
Grand Total		54.00 \$	54.00 \$

No transaction : 43 Description facture : livre
 No fournisseur : Nom : INDIGO PINECREST
 No facture : 30082116 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-18 Date due : 2022-09-18 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
29.95	\$ 1.50	\$ 0.00	\$ 31.45	\$ 0.00	\$ 31.45	\$ 29.95	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	29.95	\$ 5.00	1.50	\$ 0.00	0.00	\$ 31.45	\$	29.95 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	29.95 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	31.45 \$
Total - Année : 2022, période : 10		31.45 \$	31.45 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 31
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

31.45 \$ 31.45 \$

No transaction : 60	Description facture : Repas - Congrès FQM						
No fournisseur :	Nom : JAVA U			Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture		
No facture : 2702811				No commande :			
Date facture : 2022-09-24	Date due : 2022-09-24						
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :			Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>		
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.27	\$ 0.29	\$ 0.57	\$ 15.13	\$ 0.00	\$ 15.13	\$ 14.55	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	14.27	\$ 0.00	0.29	\$ 0.00	0.57	\$ 15.13	\$	14.55
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	14.55 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.29 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	15.13 \$
Total - Année : 2022, période : 10		15.13 \$	15.13 \$
Grand Total		15.13 \$	15.13 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 32
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 39		Description facture : Repas - Éveil artistique		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur :		Nom : LE CHEF SHAWARMA		No commande :											
No facture : 0108726		Date due : 2022-09-25		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-25		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
54.29 \$		1.16 \$		3.32 \$		58.77 \$		0.00 \$		58.77 \$		55.95 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	54.29	\$ 0.00	1.16	\$ 0.00	3.32	\$ 58.77	\$	55.95		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	55.95 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.16 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.66 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	58.77 \$
Total - Année : 2022, période : 10		58.77 \$	58.77 \$
Grand Total		58.77 \$	58.77 \$

No transaction : 66		Description facture : Abonnement base de données - Infolettres		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 1MAIL1		Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE		No commande :			
No facture : MC07869165		Date due : 2022-10-13		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-10-13		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 33
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.59	\$ 2.33	\$ 4.65	\$ 53.57	\$ 0.00	\$ 53.57	\$ 48.91	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	46.59	\$ 5.00	2.33	\$ 9.98	4.65	\$ 53.57	\$	48.91
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	48.91 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.33 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.33 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	53.57 \$
Total - Année : 2022, période : 10		53.57 \$	53.57 \$
Grand Total		53.57 \$	53.57 \$

No transaction : 53	Description facture : Repas TP	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1MCD2	Nom : MCDONALD RESTAURANT	No commande :	
No facture : 29/09/2022	Date due : 2022-09-29	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-29	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
19.80	\$ 0.46	\$ 0.92	\$ 21.18	\$ 0.00	\$ 21.18	\$ 20.26	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 34
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	19.80	\$ 0.00	0.46	\$ 0.00	0.92	\$ 21.18	\$	20.26
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	20.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.46 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	21.18 \$
Total - Année : 2022, période : 10		21.18 \$	21.18 \$
Grand Total		21.18 \$	21.18 \$

No transaction : 49 Description facture : Remboursement transactions frauduleuses carte
 No fournisseur : FACE001 Nom : META PLATFORMS INC.
 No facture : REMBOURSEMENT Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-10-12 Date due : 2022-10-12 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-169.47	\$ -1.00	\$ -1.99	\$ -172.46	\$ 0.00	\$ -172.46	\$ -170.46	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	-149.48	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -149.48	\$	-149.48
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 35
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-141-00-349	Publicité et information - autres	-19.99	\$ 5.00	-1.00	\$ 9.98	-1.99	\$ -22.98	\$ -20.98
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-349	Publicité et information - autres	0.00 \$	20.98 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	1.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 \$	1.00 \$
54-139-99-000	Autres sommes a recevoir - divers	0.00 \$	149.48 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	172.46 \$	0.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		172.46 \$	172.46 \$
Grand Total		172.46 \$	172.46 \$

No transaction : 67	Description facture : Publicité Facbooke pour activités loisirs	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : FACE001	Nom : META PLATFORMS INC.	No commande :	
No facture : 4YMRFBML2	Date due : 2022-09-24	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-24	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
82.22	\$ 4.11	\$ 8.20	\$ 94.53	\$ 0.00	\$ 94.53	\$ 86.32	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-345	Publications	82.22	\$ 5.00	4.11	\$ 9.98	8.20	\$ 94.53	\$	86.32
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	CUL003	OT :	Équip. :

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 36
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-345	Publications	86.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.11 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.10 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	94.53 \$
Total - Année : 2022, période : 10		94.53 \$	94.53 \$
Grand Total		94.53 \$	94.53 \$

No transaction : 68 **Description facture** : Publicité Facebook pour activités loisirs
No fournisseur : FACE001 **Nom** : META PLATFORMS INC.
No facture : 6W5FGKFML2 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-28 **Date due** : 2022-09-28 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
150.00 \$	7.50 \$	14.96 \$	172.46 \$	0.00 \$	172.46 \$	157.48 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-345	Publications	150.00	\$ 5.00	7.50	\$ 9.98	14.96	\$ 172.46	\$	157.48 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-345	Publications	157.48 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 37
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	172.46 \$
Total - Année : 2022, période : 10		172.46 \$	172.46 \$
Grand Total		172.46 \$	172.46 \$

No transaction : 59		Description facture : Registre des commissaires à l'assermentation					
No fournisseur : 1MINI2		Nom : MINISTRE DE LA JUSTICE					
No facture : 2022-10-13		Type de transaction : Facturation					
Date facture : 2022-10-13		Type de facturation : Facture					
Retenue sur contrat : Non		No commande :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due : 2022-10-13					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
91.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	91.00 \$	0.00 \$	91.00 \$	91.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-00-494	Associations et abonnements	91.00	0.00	0.00	0.00	0.00	91.00	0.00	91.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-494	Associations et abonnements	91.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	91.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		91.00 \$	91.00 \$
Grand Total		91.00 \$	91.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 38
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 64		Description facture : Déplacement (taxi) congrès FQM		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur :		Nom : MONTREAL RAXI SERVICES		No commande :											
No facture : 250921		Date due : 2022-09-22		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-22		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
10.40 \$		0.00 \$		0.00 \$		10.40 \$		0.00 \$		10.40 \$		10.40 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	10.40	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 10.40	\$	10.40 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	10.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	10.40 \$
Total - Année : 2022, période : 10		10.40 \$	10.40 \$
Grand Total		10.40 \$	10.40 \$

No transaction : 12		Description facture : Atelier sur conservation des milieux naturels		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur :		Nom : NATURE QUEBEC		No commande :											
No facture : 23939		Date due : 2022-09-15		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-15		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
500.00 \$		0.00 \$		0.00 \$		500.00 \$		0.00 \$		500.00 \$		500.00 \$		0.00 \$	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 39
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-470-00-454	Services de formation	500.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 500.00	\$	500.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-454	Services de formation	500.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	500.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		500.00 \$	500.00 \$
Grand Total		500.00 \$	500.00 \$

No transaction : 24 Description facture : Repas conseil 4/10/2022
 No fournisseur : 10LIVI Nom : OLIVIA
 No facture : 2916617 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-10-04 Date due : 2022-10-04 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
164.99 \$	3.51 \$	7.00 \$	175.50 \$	0.00 \$	175.50 \$	168.49 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	164.99	\$ 0.00	3.51	\$ 0.00	7.00	\$ 175.50	\$	168.49 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 40
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	168.49 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.51 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	175.50 \$
Total - Année : 2022, période : 10		175.50 \$	175.50 \$
Grand Total		175.50 \$	175.50 \$

No transaction : 35 Description facture : Repas
 No fournisseur : 1OLIV1 Nom : OLIVIA
 No facture : 2908295
 Date facture : 2022-09-27 Date due : 2022-09-27 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : No commande :
 Mode de paiement : Cartes de crédit Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
74.69 \$	1.59 \$	3.17 \$	79.45 \$	0.00 \$	79.45 \$	76.27 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	74.69	0.00	1.59	0.00	3.17	79.45	0.00	76.27
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 41
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	76.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.59 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.59 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	79.45 \$
Total - Année : 2022, période : 10		79.45 \$	79.45 \$
Grand Total		79.45 \$	79.45 \$

No transaction : 42	Description facture : Repas - Éveil artistique	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1OLIVI	Nom : OLIVIA	No commande :	
No facture : 2897029		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-18	Date due : 2022-09-18		
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
40.92 \$	0.87 \$	1.75 \$	43.54 \$	0.00 \$	43.54 \$	41.79 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	40.92	\$ 0.00	0.87	\$ 0.00	1.75	\$ 43.54	\$	41.79 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	41.79 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.87 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.88 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	43.54 \$
Total - Année : 2022, période : 10		43.54 \$	43.54 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 42
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

43.54 \$ 43.54 \$

No transaction : 34 Description facture : Publipostage - Grande Marche Pierre Lavoie
 No fournisseur : IPOCA1 Nom : Postes Canada
 No facture : C173603367 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-27 Date due : 2022-09-27 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
464.90 \$	23.25 \$	46.37 \$	534.52 \$	0.00 \$	534.52 \$	488.08 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-345	Publicité et information - publications	464.90	5.00	23.25	9.98	46.37	534.52		488.08
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :									
					Activité :		OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-345	Publicité et information - publications	488.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	23.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	23.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	534.52 \$
Total - Année : 2022, période : 10		534.52 \$	534.52 \$
Grand Total		534.52 \$	534.52 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 43
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 44	Description facture : Feuillet HG - Octobre		
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 1138162		No commande :	
Date facture : 2022-09-28	Date due : 2022-09-28	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.79 \$	1.99 \$	3.97 \$	45.75 \$	0.00 \$	45.75 \$	41.77 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	39.79	\$ 5.00	1.99	\$ 9.98	3.97	\$ 45.75	\$	41.77 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :				OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	41.77 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.99 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	45.75 \$
Total - Année : 2022, période : 10		45.75 \$	45.75 \$
Grand Total		45.75 \$	45.75 \$

No transaction : 22	Description facture : Epipen pour trousse premier soins Entretien		
No fournisseur : IPROX2	Nom : PROXIM - Pharmacie Isabelle Ménard	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No facture : 00102973		No commande :	
Date facture : 2022-09-28	Date due : 2022-09-28	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :		
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 44
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
106.72	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 106.72	\$ 0.00	\$ 106.72	\$ 106.72	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-675	Médicaments et fournitures médicales	106.72	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 106.72	\$	106.72
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-675	Médicaments et fournitures médicales	106.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	106.72 \$
Total - Année : 2022, période : 10		106.72 \$	106.72 \$
Grand Total		106.72 \$	106.72 \$

No transaction : 19 **Description facturé** : Coupling + boyau pour borne sèche FP
No fournisseur : 1PVCII **Nom** : PVC INDUSTRIAL PRODUCTS
No facture : 18490 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-22 **Date due** : 2022-09-22 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
353.75	\$ 45.99	\$ 0.00	\$ 399.74	\$ 0.00	\$ 399.74	\$ 353.75	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 45
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	353.75	\$ 13.00	45.99	\$ 0.00	0.00	\$ 399.74	\$ 353.75	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	REG1115-19 03	Activité :	OT :	Équip. :		
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-28.30	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -28.30	\$ -28.30	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	28.30	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 28.30	\$ 28.30	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	REG1115-19 03	Activité :	OT :	Équip. :		
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-35.29	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -35.29	\$ -35.29	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	17.64	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 17.64	\$ 17.64	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	17.65	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 17.65	\$ 17.65	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	REG1115-19 03	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	399.70 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	17.69 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	17.64 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	399.74 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	35.29 \$
Total - Année : 2022, période : 10		435.03 \$	435.03 \$
Grand Total		435.03 \$	435.03 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 46
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 20		Description facture : Pipe, flange &coupling borne sche FP		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1PVCI1		Nom : PVC INDUSTRIAL PRODUCTS		No commande :											
No facture : 18469		Date due : 2022-09-20		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-20		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
827.26 \$		107.54 \$		0.00 \$		934.80 \$		0.00 \$		934.80 \$		827.26 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	827.26	\$ 13.00	107.54	\$ 0.00	0.00	\$ 934.80	\$	827.26 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	REG1115-19 03	Activité :	OT :	Équip. :		
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-66.18	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -66.18	\$	-66.18 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	66.18	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 66.18	\$	66.18 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	REG1115-19 03	Activité :	OT :	Équip. :		
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-82.52	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -82.52	\$	-82.52 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	41.26	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 41.26	\$	41.26 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :		
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	41.26	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 41.26	\$	41.26 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	REG1115-19 03	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	934.70 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 47
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	41.36 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	41.26 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	934.80 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	82.52 \$
Total - Année : 2022, période : 10		1 017.32 \$	1 017.32 \$
Grand Total		1 017.32 \$	1 017.32 \$

No transaction : 54 **Description facture** : Peinture rouge pour caserne
No fournisseur : **Nom** : Quincaillerie Cantley
No facture : 463776 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-20 **Date due** : 2022-09-20 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.99 \$	2.55 \$	5.09 \$	58.63 \$	0.00 \$	58.63 \$	53.53 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50.99	\$ 5.00	2.55	\$ 9.98	5.09	\$ 58.63	\$	53.53 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	53.53 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.55 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.55 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	58.63 \$
Total - Année : 2022, période : 10		58.63 \$	58.63 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 48
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

58.63 \$ 58.63 \$

No transaction : 15 Description facture : BACK14; Boyau hydraulique
 No fournisseur : 1CUBE1 Nom : Quincaillerie R. Cube Inc.
 No facture : 1508459 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-10-05 Date due : 2022-10-05 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
67.86 \$	3.39 \$	6.77 \$	78.02 \$	0.00 \$	78.02 \$	71.24 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	67.86	5.00	3.39	9.98	6.77	78.02	\$	71.24 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité : BACK14				Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	71.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.39 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.39 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	78.02 \$
Total - Année : 2022, période : 10		78.02 \$	78.02 \$
Grand Total		78.02 \$	78.02 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 49
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 17		Description facture : Propane pour 'hot box'		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : ICUBE1		Nom : Quincaillerie R. Cube Inc.		No commande :											
No facture : 1507567		Date due : 2022-09-28		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-28		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
26.36 \$		1.32 \$		2.63 \$		30.31 \$		0.00 \$		30.31 \$		27.67 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	26.36	\$ 5.00	1.32	\$ 9.98	2.63	\$ 30.31	\$	27.67		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-01-639	Oxygène, propane, acétylène.	27.67 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.32 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.32 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	30.31 \$
Total - Année : 2022, période : 10		30.31 \$	30.31 \$
Grand Total		30.31 \$	30.31 \$

No transaction : 69		Description facture : Recherches sur le registre foncier		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : IREG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC		No commande :			
No facture : 202203045512		Date due : 2022-09-26		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2022-09-26		Date due retenue :					
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :					
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 50
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 1.00	\$ 0.00	\$ 1.00	\$ 1.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1.00	\$	1.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		1.00 \$	1.00 \$
Grand Total		1.00 \$	1.00 \$

No transaction : 70 Description facture : Recherches sur le registre foncier
 No fournisseur : 1REG2 Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
 No facture : 202203070700 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-28 Date due : 2022-09-28 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 51
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

No transaction : 71	Description facture : Recheches sur le Registre Foncier	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	No commande :	
No facture : 202202921855	Date due : 2022-09-14	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-14	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
3.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 3.00	\$ 0.00	\$ 3.00	\$ 3.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 3.00	\$	3.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 52
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	3.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		3.00 \$	3.00 \$
Grand Total		3.00 \$	3.00 \$

No transaction : 72	Description facture : Recherches sur le Registre Foncier	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	No commande :	
No facture : 202203108872	Date due : 2022-10-01	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-10-01	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	1.00 \$	0.00 \$	1.00 \$	1.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1.00	\$	1.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		1.00 \$	1.00 \$
Grand Total		1.00 \$	1.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 53
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 73		Description facture : Recherches sur le Registre Foncier		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : 1REG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC		No commande :											
No facture : 202202914952		Date due : 2022-09-14		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-14		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
2.00 \$		0.00 \$		0.00 \$		2.00 \$		0.00 \$		2.00 \$		2.00 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

No transaction : 38		Description facture : Repas - Éveil artistique		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : IRESTO2		Nom : Resto Alpina		No commande :											
No facture : 127644		Date due : 2022-09-24		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Date facture : 2022-09-24		Date due retenue :													
Retenue sur contrat : Non		Date de paiement :													
Modalité de paiement : Immédiatement															
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
16.04 \$		0.31 \$		0.62 \$		16.97 \$		0.00 \$		16.97 \$		16.35 \$		0.00 \$	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 54
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	16.04	\$ 0.00	0.31	\$ 0.00	0.62	\$ 16.97	\$	16.35 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CUL003		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	16.35 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.31 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.97 \$
Total - Année : 2022, période : 10		16.97 \$	16.97 \$
Grand Total		16.97 \$	16.97 \$

No transaction : 10 Description facture : Pinceau, teinture, rouleau - Centre Meredith
 No fournisseur : 1RONA3 Nom : RONA INC
 No facture : X809950067564 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-30 Date due : 2022-09-30 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
165.82 \$	8.29 \$	16.54 \$	190.65 \$	0.00 \$	190.65 \$	165.82 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Page : 55
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Informations sur les transactions

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	165.82	\$ 5.00	8.29	\$ 9.98	16.54	\$ 190.65	\$ 190.65	\$ 165.82	\$	
C. Act. :	Centre Meredith	% Com. :	100.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :				

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	165.82 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	8.29 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	16.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	190.65 \$
Total - Année : 2022, période : 10		190.65 \$	190.65 \$
Grand Total		190.65 \$	190.65 \$

No transaction : 14	Description facture : Enrouleur						
No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC						
No facture : X809800822920	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture					
Date facture : 2022-09-15	Date due : 2022-09-15	No commande :					
Retenue sur contrat : Non	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
Modalité de paiement : Immédiatement	Date de paiement :						
Mode de paiement : Cartes de crédit							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
53.97 \$	2.70 \$	5.39 \$	62.06 \$	0.00 \$	62.06 \$	56.66 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	53.97	\$ 5.00	2.70	\$ 0.00	5.39	\$ 62.06	\$	56.66 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 56
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	56.66 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	62.06 \$
Total - Année : 2022, période : 10		62.06 \$	62.06 \$
Grand Total		62.06 \$	62.06 \$

No transaction : 16 Description facture : Peinture pinceau, rouleaux
 No fournisseur : IRONA3 Nom : RONA INC
 No facture : X810010068728 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-10-06 Date due : 2022-10-06 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
177.55 \$	8.88 \$	17.71 \$	204.14 \$	0.00 \$	204.14 \$	186.40 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	177.55	5.00	8.88	9.98	17.71	204.14		186.40
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :					Activité :		OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-649	Pieces et accessoires - autres	186.40 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.88 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.86 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 57
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	204.14 \$
Total - Année : 2022, période : 10		204.14 \$	204.14 \$
Grand Total		204.14 \$	204.14 \$

No transaction : 18 Description facture : Ruban et adaptateur pour borne sèche FP
 No fournisseur : IRONA3 Nom : RONA INC
 No facture : X809870813852
 Date facture : 2022-09-22 Date due : 2022-09-22 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
89.96 \$	4.50 \$	8.97 \$	103.43 \$	0.00 \$	103.43 \$	94.44 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	89.96	5.00	4.50	9.98	8.97	103.43	\$	94.44 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. : REG1115-19 03		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
23-030-00-721	Infrastructures - Sécurité publique	94.44 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	103.43 \$
Total - Année : 2022, période : 10		103.43 \$	103.43 \$
Grand Total		103.43 \$	103.43 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 58
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 55		Description facture : Pièces quincailleries pour changements de membranes		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture									
No fournisseur : IRONA3		Nom : RONA INC		No commande :											
No facture : X810070509740		Date facture : 2022-10-12		Date due : 2022-10-12											
Date facture : 2022-10-12		Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :											
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
Mode de paiement : Cartes de crédit															
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
69.84 \$		3.49 \$		6.97 \$		80.30 \$		0.00 \$		80.30 \$		73.32 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-412-30-643	Petits outils	69.84	\$ 5.00	3.49	\$ 9.98	6.97	\$ 80.30	\$	73.32 \$		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-412-30-643	Petits outils	73.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	80.30 \$
Total - Année : 2022, période : 10		80.30 \$	80.30 \$
Grand Total		80.30 \$	80.30 \$

No transaction : 29		Description facture : Repas conseil PTI		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : ISHAW2		Nom : Shawarma Chelsea		No commande :			
No facture : 1731-8636		Date facture : 2022-10-06		Date due : 2022-10-06			
Date facture : 2022-10-06		Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :			
Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 59
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
65.51	\$ 1.33	\$ 2.66	\$ 69.50	\$ 0.00	\$ 69.50	\$ 66.84	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	65.51	\$ 0.00	1.33	\$ 0.00	2.66	\$ 69.50	\$	66.84
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	66.84 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.33 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.33 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	69.50 \$
Total - Année : 2022, période : 10		69.50 \$	69.50 \$
Grand Total		69.50 \$	69.50 \$

No transaction : 57 Description facture : Hébergement Congrès FQM
 No fournisseur : Nom : SHERATON
 No facture : 1000284552 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-21 Date due : 2022-09-21 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
277.72	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 277.72	\$ 0.00	\$ 277.72	\$ 277.72	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 60
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	277.72	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 277.72	\$	277.72
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	277.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	277.72 \$
Total - Année : 2022, période : 10		277.72 \$	277.72 \$
Grand Total		277.72 \$	277.72 \$

No transaction : 31 **Description facture** : Abonnement signature Notarius Certifio (coordonateur)
No fournisseur : ISON2 **Nom** : Solutions Notarius
No facture : 383623 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-10-10 **Date due** : 2022-10-10 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
185.00	\$ 9.25	\$ 18.45	\$ 212.70	\$ 0.00	\$ 212.70	\$ 194.22	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-494	Associations et abonnements	185.00	\$ 5.00	9.25	\$ 9.98	18.45	\$ 212.70	\$	194.22
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 61
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-494	Associations et abonnements	194.22 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.23 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	212.70 \$
Total - Année : 2022, période : 10		212.70 \$	212.70 \$
Grand Total		212.70 \$	212.70 \$

No transaction : 65 Description facture : Repas - Sommet electorale UMQ
 No fournisseur : Nom : ST-HUBERT
 No facture : 531 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-16 Date due : 2022-09-16 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.11 \$	0.45 \$	0.89 \$	22.45 \$	0.00 \$	22.45 \$	21.55 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	21.11	0.00	0.45	0.00	0.89	22.45	0.00	21.55
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	21.55 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.45 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.45 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 62
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	22.45 \$
Total - Année : 2022, période : 10		22.45 \$	22.45 \$
Grand Total		22.45 \$	22.45 \$

No transaction : 63 **Description facture** : Repas congrès FQM -
No fournisseur : **Nom** : THE KEG
No facture : 1362019 **Type de transaction** : Facturation **Type de facturation** : Facture
Date facture : 2022-09-23 **Date due** : 2022-09-23 **No commande** :
Retenue sur contrat : Non **Date due retenue** :
Modalité de paiement : Immédiatement **Date de paiement** : **Autocotisation** : TPS TVQ **Paiement rapide**
Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
44.85 \$	0.88 \$	1.75 \$	47.48 \$	0.00 \$	47.48 \$	45.72 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	44.85	\$ 0.00	0.88	\$ 0.00	1.75	\$ 47.48	\$	45.72 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :				Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	45.72 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.88 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.88 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	47.48 \$
Total - Année : 2022, période : 10		47.48 \$	47.48 \$
Grand Total		47.48 \$	47.48 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 63
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 33		Description facture : Café & beignes		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 2THT2		Nom : TIM HORTON		No commande :			
No facture : 357		Date facture : 2022-10-01		Date due : 2022-10-01			
Date facture : 2022-10-01		Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :			
Retenue sur contrat : Non		Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Modalité de paiement : Immédiatement		Mode de paiement : Cartes de crédit				Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Mode de paiement : Cartes de crédit							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
63.37 \$	0.97 \$	1.95 \$	66.29 \$	0.00 \$	66.29 \$	64.34 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	63.37	\$ 0.00	0.97	\$ 0.00	1.95	\$ 66.29	\$	64.34 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-90-610	Aliments, café, eau, etc.	64.34 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.97 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.98 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	66.29 \$
Total - Année : 2022, période : 10		66.29 \$	66.29 \$
Grand Total		66.29 \$	66.29 \$

No transaction : 48		Description facture : Beignes pour formation civilité		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 2THT2		Nom : TIM HORTON		No commande :			
No facture : 317		Date facture : 2022-10-13		Date due : 2022-10-13			
Date facture : 2022-10-13		Retenue sur contrat : Non		Date due retenue :			
Retenue sur contrat : Non		Modalité de paiement : Immédiatement		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Modalité de paiement : Immédiatement		Mode de paiement : Cartes de crédit				Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Mode de paiement : Cartes de crédit							

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 64
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
82.42	\$ 1.46	\$ 2.92	\$ 86.80	\$ 0.00	\$ 86.80	\$ 83.88	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-610	Aliments, café, eau, etc.	82.42	\$ 0.00	1.46	\$ 0.00	2.92	\$ 86.80	\$	83.88
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-610	Aliments, café, eau, etc.	83.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.46 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	86.80 \$
Total - Année : 2022, période : 10		86.80 \$	86.80 \$
Grand Total		86.80 \$	86.80 \$

No transaction : 23	Description facture : Formation UMQ -	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 7UMQC1	Nom : Union des Municipalités du Québec	No commande :	
No facture : 160898	Date due : 2022-09-15	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2022-09-15	Date due retenue :		
Retenue sur contrat : Non	Date de paiement :		
Modalité de paiement : Immédiatement			
Mode de paiement : Cartes de crédit			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
325.00	\$ 16.25	\$ 32.42	\$ 373.67	\$ 0.00	\$ 373.67	\$ 341.21	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 65
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-454	Services de formation	325.00	\$ 5.00	16.25	\$ 9.98	32.42	\$ 373.67	\$	341.21
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-454	Services de formation	341.21 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	16.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	16.21 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	373.67 \$
Total - Année : 2022, période : 10		373.67 \$	373.67 \$
Grand Total		373.67 \$	373.67 \$

No transaction : 8 Description facture : Abonnement Zoom conférence 26/09 au 25/10/2022
 No fournisseur : 1Z001 Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC
 No facture : INV168293402 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-09-26 Date due : 2022-09-26 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 23.00	\$ 0.00	\$ 23.00	\$ 21.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00	\$	21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2022
 Période comptable : Octobre
 Référence du lot : Mastercard 10
 Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 6€
 Date : 2022-11-22
 Heure : 10:57:08
 Numéro de lot : 2174
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		23.00 \$	23.00 \$
Grand Total		23.00 \$	23.00 \$

No transaction : 9 Description facture : Abonnement Zoom conférence 2e compte 12/10 au 11/11/2022
 No fournisseur : 1ZOO1 Nom : ZOOM VIDEO COMUNICATIONS INC
 No facture : INV170837943 Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Date facture : 2022-10-12 Date due : 2022-10-12 No commande :
 Retenue sur contrat : Non Date due retenue :
 Modalité de paiement : Immédiatement Date de paiement : Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Mode de paiement : Cartes de crédit

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00 \$	1.00 \$	2.00 \$	23.00 \$	0.00 \$	23.00 \$	21.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	20.00	5.00	1.00	9.98	2.00	23.00		21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Activité :			OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2022, période : 10

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2022
Période comptable : Octobre
Référence du lot : Mastercard 10
Date du lot : 2022-10-28

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 67
Date : 2022-11-22
Heure : 10:57:08
Numéro de lot : 2174
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-130-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
Total - Année : 2022, période : 10		23.00 \$	23.00 \$
Grand Total		23.00 \$	23.00 \$



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

NOVEMBRE 2022

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-110-00-610		2022-11-07	Transf. pour combler 110-01-459 dépense reportée		720.00 \$
02-110-01-459		2022-11-07	Transf. pour combler 110-01-459 dépense reportée	720.00 \$	

ÉCONOMIES DE DÉPENSES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-320-00-411		2022-11-01	Pont élévateur garage mun. (non prévu)		14 500.00 \$
03-310-03-000		2022-11-01	Pont élévateur garage mun. (non prévu)	14 500.00 \$	
23-040-00-725		2022-11-01	Pont élévateur garage mun. (non prévu)	14 500.00 \$	
23-610-00-000		2022-11-01	Pont élévateur garage mun. (non prévu)	14 500.00 \$	
02-701-27-516		2022-11-03	Backsplash de Protection - Centre Meredith		2 325.00 \$
02-701-27-522		2022-11-03	Backsplash de Protection - Centre Meredith	2 325.00 \$	
02-320-00-322		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	11.43 \$	
02-320-00-526		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits		183.56 \$
02-320-00-650		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	144.46 \$	
02-320-01-639		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	27.67 \$	
02-390-00-494		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	39.27 \$	
02-390-00-643		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	217.06 \$	
02-390-00-649		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	250.00 \$	
02-390-01-525		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits		2 238.08 \$
02-390-02-525		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	1 731.75 \$	
02-412-30-635		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits		4 538.30 \$
02-413-30-522		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	4 538.30 \$	
02-414-30-635		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits	4.35 \$	
02-414-30-649		2022-11-17	Ajustements pour combler déficits		4.35 \$
23-020-00-726		2022-11-23	Transfert entre projets 2022 - Tablette et radio	3 665.00 \$	
23-030-00-726		2022-11-23	Transfert entre projets 2022 - Tablette et radio		3 665.00 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-220-00-729		2022-11-01	Pou combler dépense pour affiches des bornes	2 000.00 \$	
02-220-01-339		2022-11-01	Pou combler dépense pour affiches des bornes		2 000.00 \$
02-413-30-522		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	117.58 \$	
02-413-30-670		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		117.58 \$
02-701-50-649		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	52.46 \$	
02-702-30-522		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		52.46 \$
02-290-05-459		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		85.17 \$
02-320-00-414		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	314.17 \$	
02-320-00-454		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		2 900.00 \$
02-320-00-643		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	1 600.00 \$	
02-320-00-660		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		490.00 \$
02-320-00-725		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	1 600.00 \$	
02-320-00-999		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	1 925.00 \$	
02-320-01-525		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		4 500.00 \$
02-330-00-516		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		2 164.00 \$
02-330-01-525		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	4 500.00 \$	
02-451-10-341		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		650.00 \$
02-452-10-341		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits		650.00 \$
02-453-00-446		2022-11-01	Ajustements pour combler les déficits	1 500.00 \$	
02-701-20-345		2022-11-04	Location nacelle - Noel Magique		5 301.54 \$
02-701-20-499		2022-11-04	Noel Magique 2022	1 591.92 \$	
02-701-20-516		2022-11-04	Location nacelle - Noel Magique	5 301.54 \$	
02-702-90-499		2022-11-04	Noel Magique 2022		1 591.92 \$
02-610-00-675		2022-11-07	Pour combler poste budgétaire cellulaire		500.00 \$
02-610-01-331		2022-11-07	Pour combler poste budgétaire cellulaire	500.00 \$	
02-110-00-494		2022-11-07	Abonnement Zoom budgété mauvais poste		504.00 \$
02-130-00-494		2022-11-07	Abonnement Zoom budgété mauvais poste	504.00 \$	
02-110-00-131		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	8 955.00 \$	
02-110-00-133		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		7 391.00 \$
02-110-00-211		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 799.00 \$	
02-110-00-221		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		380.00 \$
02-110-00-241		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	586.00 \$	
02-110-00-261		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		70.00 \$
02-110-00-270		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		904.00 \$
02-120-00-141		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	6 220.00 \$	
02-120-00-144		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	406.00 \$	
02-120-00-212		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	976.00 \$	
02-120-00-222		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	264.00 \$	
02-120-00-232		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	60.00 \$	
02-120-00-242		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	858.00 \$	
02-120-00-252		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	154.00 \$	
02-120-00-262		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	81.00 \$	
02-130-00-141		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		2 595.00 \$
02-130-00-144		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		332.00 \$
02-130-00-145		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	2 868.00 \$	
02-130-00-212		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	5 353.00 \$	
02-130-00-222		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		2 538.00 \$
02-130-00-242		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		588.00 \$
02-130-00-252		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		1 013.00 \$
02-130-00-262		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	96.00 \$	
02-130-00-280		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		2 755.00 \$
02-141-00-141		2022-11-07	transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		10 110.00 \$
02-141-00-141		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		541.00 \$
02-141-00-142		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	175.00 \$	
02-141-00-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		171.00 \$
02-141-00-145		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		333.00 \$
02-141-00-149		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	464.00 \$	
02-141-00-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	842.00 \$	
02-141-00-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		209.00 \$
02-141-00-232		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		48.00 \$
02-141-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		191.00 \$
02-141-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	25.00 \$	
02-141-00-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		14.00 \$
02-141-00-280		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1.00 \$	
02-220-00-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	714.00 \$	
02-220-00-145		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	5 786.00 \$	
02-220-00-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 085.00 \$	
02-220-00-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	4 400.00 \$	
02-220-00-232		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 580.00 \$	
02-220-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	4 872.00 \$	
02-220-00-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 697.00 \$	

02-220-00-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	660.00 \$	
02-220-00-280		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	992.00 \$	
02-330-00-141		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		21 786.00 \$
02-320-00-141		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	12 513.00 \$	
02-320-00-142		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	6 207.00 \$	
02-320-00-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		4 822.00 \$
02-320-00-145		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	58.00 \$	
02-320-00-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	650.00 \$	
02-320-00-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	185.00 \$	
02-320-00-232		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	275.00 \$	
02-320-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		4 044.00 \$
02-320-00-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		4 034.00 \$
02-320-00-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		592.00 \$
02-320-00-280		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		3 404.00 \$
02-330-00-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		2 992.00 \$
02-390-00-142		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	835.00 \$	
02-390-00-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		1 752.00 \$
02-390-00-145		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	370.00 \$	
02-390-00-149		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	26.00 \$	
02-390-00-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 455.00 \$	
02-390-00-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	669.00 \$	
02-390-00-232		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	328.00 \$	
02-390-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 293.00 \$	
02-390-00-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		522.00 \$
02-390-00-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	110.00 \$	
02-390-00-280		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		2 812.00 \$
02-415-20-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		6.00 \$
02-415-20-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	4.00 \$	
02-415-20-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	2.00 \$	
02-415-30-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	8.00 \$	
02-415-30-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		15.00 \$
02-415-30-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	7.00 \$	
02-470-00-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	50.00 \$	
02-470-00-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	267.00 \$	
02-470-00-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	550.00 \$	
02-470-00-232		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	127.00 \$	
02-470-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	140.00 \$	
02-470-00-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	47.00 \$	
02-470-00-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	15.00 \$	
02-610-00-141		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		1 196.00 \$
02-610-00-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 744.00 \$	
02-610-00-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		1 100.00 \$
02-610-00-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		644.00 \$
02-702-30-141		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		573.00 \$
02-702-30-142		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	565.00 \$	
02-702-30-144		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		1 124.00 \$
02-702-30-145		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		367.00 \$
02-702-30-212		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 531.00 \$	
02-702-30-222		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	16.00 \$	
02-702-30-242		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022	1 269.00 \$	
02-702-30-252		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		1 170.00 \$
02-702-30-262		2022-11-07	Transfert salaires pr prévisions fin d'année 2022		147.00 \$
01-279-00-010		2022-11-09	Revenu de marchands pour marché de noel	1 000.00 \$	
02-701-20-516		2022-11-09	Revenu de marchands pour marché de noel	500.00 \$	
02-701-20-999		2022-11-09	Revenu de marchands pour marché de noel	500.00 \$	
02-141-00-321		2022-11-17	Pour combler achat fourniture de bureau		115.00 \$
02-141-00-670		2022-11-17	Pour combler achat fourniture de bureau	115.00 \$	
02-701-20-511		2022-11-17	Location d'autobus pour Noel Magique		892.39 \$
02-701-20-515		2022-11-17	Location d'autobus pour Noel Magique	892.39 \$	
02-701-50-721		2022-11-17	Pour remplacer glissade brisée	4 291.86 \$	
02-701-70-499		2022-11-17	Pour remplacer glissade brisée		4 291.86 \$
02-220-00-454		2022-11-17	Manque de fonds pour affiches des bornes		6 400.00 \$
02-220-01-339		2022-11-17	Manque de fonds pour affiches des bornes	6 400.00 \$	
02-330-00-141		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		37 277.00 \$
02-330-00-212		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		8 764.00 \$
02-330-00-222		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		4 786.00 \$
02-330-00-232		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		866.00 \$
02-330-00-242		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		5 184.00 \$
02-330-00-252		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		3 203.00 \$
02-330-00-262		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		625.00 \$
02-330-00-280		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022		2 826.00 \$
02-390-00-141		2022-11-17	Amendement prévisions fin d'année 2022	63 531.00 \$	
02-110-00-310		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil	811.83 \$	
02-110-00-412		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil		250.00 \$
02-110-00-454		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil	2 033.73 \$	
02-110-01-459		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil		1 000.00 \$
02-120-00-494		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil	840.29 \$	
02-120-01-459		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil		840.29 \$
02-130-00-322		2022-11-22	Pour combler postes en déficit - Conseil		1 595.56 \$
02-701-20-345		2022-11-22	Dépense pour dossier photo des parcs		362.22 \$
02-701-20-459		2022-11-22	Dépense pour dossier photo des parcs	362.22 \$	
02-701-50-411		2022-11-28	Petits outils et vis pour construction de sentier		420.00 \$
02-701-50-643		2022-11-28	Petits outils et vis pour construction de sentier	420.00 \$	
23-020-00-726		2022-11-30	Corriger transfert tablette véhiculaire SI TABLET		3 665.00 \$
23-030-00-726		2022-11-30	Corriger transfert tablette véhiculaire SI TABLET	3 665.00 \$	

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
02-470-01-971		2022-11-02	Projets couches lavables-Fonds vert municipal	467.90 \$	
03-510-10-002		2022-11-02	Projets couches lavables-Fonds vert municipal		467.90 \$
01-234-47-000		2022-11-04	Collecte matières résiduelles commerces/Sept. 2022	432.50 \$	
01-234-48-000		2022-11-04	Collecte matières résiduelles commerces/Sept. 2022	606.25 \$	
02-451-10-446		2022-11-04	Collecte matières résiduelles commerces/Sept. 2022	432.50 \$	
02-452-10-446		2022-11-04	Collecte matières résiduelles commerces/Sept. 2022	606.25 \$	

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Grefe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés

23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2022

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the November 2nd, 2022 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidente de cette réunion ordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h07.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this ordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:07 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan (conseillère)
George Claydon ~ Matthew Smith ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant ~ Sarah Flemming
Michel Beaulne ~ Caroline Jean (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Marc Monette ~ Hervé Lemaire ~ Nicole Desroches
Christopher Blais (conseiller)

AUTRES

OTHERS

Aucun

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 5 octobre 2022

2.1 Ordinary meeting held on October 5th, 2022

IL EST PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 octobre 2022 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the minutes of the ordinary meeting held October 5th, 2022, be adopted as presented.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS	3.0 QUESTION PERIOD
<p>Aucun des requérants n'était présent pour répondre aux questions des membres du CCUDD.</p> <p>Une résidente se questionnait sur les possibilités de développement à court terme d'un terrain 340 acres situé au sud du projet Ruisseau Chelsea, détenu par Dome Hill Development. Il est donc expliqué que le terrain est situé dans un secteur rural de consolidation et qu'il pourrait être développé pour des lots de 1 ou 2 acres non desservis.</p> <p>La résidente se questionnait aussi sur la possibilité de créer des lots urbains desservis avec aqueduc et égouts. Il est expliqué qu'il n'est pas possible de desservir ces lots actuellement étant donné la limitation de la capacité des usines. De plus, pour que des lots soient desservis, ils doivent être localisés dans le périmètre d'urbanisation. Ce n'est pas le cas de ce lot présentement. Il faudrait donc procéder à une modification du schéma d'aménagement et que celle-ci soit approuvée par le gouvernement du Québec, avant de pouvoir desservir ce terrain.</p> <p>Par ailleurs, la superficie développable du terrain est réduite compte-tenu des contraintes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Territoire de connectivité des habitats du ruisseau Chelsea; – Présence de plusieurs cours d'eau et de milieux humides; – Présence de lignes électriques; – Présence de zones de mouvement de masse 	<p>None of the applicants was present to answer questions from the members of the PSDAC.</p> <p>A resident was wondering about the short-term development possibilities of a 340-acre lot located south of the Ruisseau Chelsea project, owned by Dome Hill Development. It is therefore explained that the property is located in a rural sector of consolidation and that it could be developed for unserviced 1 or 2 acre lots.</p> <p>The resident also wondered about the possibility of creating urban lots served by water and sewers systems. It is explained that it is not currently possible to create served lots given the limitation of the capacity of the plants. In addition, for lots to be served, they must be located within the urbanization perimeter. This is not currently the case with this lot. It would therefore be necessary to make an amendment to the regional master plan and that it be approved by the Government of Quebec, before being able to serve this property.</p> <p>In addition, the developable area of the property is reduced given the following constraints:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Chelsea Creek habitat connectivity territory; – Presence of several watercourses and wetlands; – Presence of power lines; – Presence of landslide zone.
4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Nil	None
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
Nil	None
6.0 PIIA	6.0 SPAIP
<p>6.1 2022-20051 Lot 5 695 738 au cadastre du Québec 193, chemin d'Old Chelsea</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne en polyuréthane sur le bâtiment de 0,86 m X 3.98 m pour le commerce « Polo Vélo »;</p> <p>ATTENDU QUE l'enseigne proposée est conforme aux critères des règlements 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 28 octobre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p>	<p>6.1 2022-2051 Lot 5 695 738 of the Québec cadastre 193, chemin d'Old Chelsea</p> <p>WHEREAS the owner of lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d 'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of an extruded polyurethan with wooden frame sign of 0,86 m X 3.98 m on the building for the merchant "Polo Vélo".</p> <p>WHEREAS the proposed sign complies with the criteria of by-laws 681-06 and 1218-22 on SPAIP.</p> <p>WHEREAS the members read the analysis report submitted on October 28, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.</p>

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 5 695 738 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea.

IT IS THEREFORE PROPOSED by M. George Claydon, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d 'Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2022-20052
Lot 5 695 738 au cadastre du Québec
193, chemin d'Old Chelsea

6.2 2022-20052
Lot 5 695 738
193, chemin d 'Old Chelsea

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 695 738 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation de trois enseignes détachées en polyuréthane de 0,86 m X 3.98 m sur la structure de l'enseigne collective pour les commerces « La Trappe à Fromage », « Olivia » et « Second Cup »;

WHEREAS the owner of lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d 'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of three detached polyurethane signs of 0.86 m X 3.98 m on the structure of the collective sign for the businesses "La Trappe à Fromage", "Olivia" and "Second Cup";

ATTENDU QUE les enseignes proposées sont conformes aux critères des règlements 681-06 et 1218-22 sur les PIIA;

WHEREAS the proposed signs comply with the criteria of by-laws 681-06 and 1218-22 on SPAIP.

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 28 octobre 2022 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on October 28th, 2022, by the Planning and Sustainable Development Department.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mrs. Sarah Fleming et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 5 695 738 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 193, chemin d'Old Chelsea.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mrs. Sarah Fleming and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 5 695 738 of the Québec cadastre, property also known as 193, chemin d 'Old Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 LOTISSEMENT	7.0 SUBDIVISION
Nil	None
8.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0 PLANNING BY-LAWS
Nil	None
9.0 INFORMATION DU CONSEIL	9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL
9.1 Session ordinaire du 1er novembre 2022	9.1 November 1st, 2022, ordinary meeting
Les projets de règlements sur les demandes de démolition et l'occupation et l'entretien des bâtiments ont été adoptés.	The draft by-laws on demolition requests and the building occupation and maintenance have been adopted.
La dérogation mineure au 36, chemin Côte-d'un-Mille a été accordée. Les enseignes du mini-golf ont été approuvées, de même que la phase 5 du projet Ferme Hendrick.	The minor exemption at 36 chemin Côte-d'un-Mille has been granted. The mini-golf signs have been approved, as has phase 5 of the Hendrick Farm project.
Un membre soulève le cas de la Carrière Déry pour laquelle une question a été déposée au conseil. Il est donc expliqué que le	A member raises the case of the Carrière Déry for which a question has been submitted to council. It is therefore explained

conseil étudie la possibilité d'acheter la carrière, mais qu'un évaluateur agréé sera mandaté afin de procéder à l'évaluation du terrain et établir sa valeur. Les subventions disponibles sont en fonction de la valeur du terrain établie par un évaluateur. Le but de l'achat est, d'entre autres, avoir des terrains municipaux permettant la construction de logements abordables.

that the council is studying the possibility of buying the quarry, but that a certified appraiser will be mandated to carry out the assessment of the land and establish its value. Grants available are based on the value of the land established by an appraiser. The purpose of the purchase is, among other things, to have municipal land allowing the construction of affordable housing.

10.0 AUTRE	10.0 OTHER
----------------------	----------------------

10.1 Étude de circulation	10.1 Traffic study
-------------------------------------	------------------------------

Il est expliqué que les organismes ayant participé à l'étude de circulation doivent encore soumettre leurs commentaires. L'étude de circulation relève du comité de voirie. Si le conseil désire l'opinion du CCUDD, l'étude sera alors déposée au comité pour commentaires.

It is explained that the organizations that participated in the traffic study have yet to submit their comments. The traffic study is the responsibility of the road committee. If the board wants the opinion of the PSDAC, the study will then be submitted to the committee for comments.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE	11.0 ADJOURNMENT
-----------------------------------	----------------------------

IL EST PROPOSÉ par Mme Sarah Fleming, appuyé par M. George Claydon et résolu que cette rencontre soit levée à 19 h 14.

IT IS PROPOSED by Mrs. Sarah Fleming, seconded by Mr. George Claydon and resolved that this meeting be adjourned at 7:14 p.m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair



COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

RECREATION, SPORTS, CULTURE
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY
COMMITTEE (RSCCLAC)

Minutes of October 27, 2022, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h00

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:00 p.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson, conseillère et présidente du CCLSCVC, Enrico Valente, conseiller, Ronald Rojas, directeur du Service des loisirs, Roxanne Laframboise-Larose, coordonnatrice du Service des loisirs, Christine Butt, membre du comité, Elisabeth Veyrat, membre du comité, Catherine Knight, membre du comité et Stéphanie Desforges, adjointe au Service des loisirs.

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Lynda Pedley, membre du comité, Julie DuPont, membre du comité, David Marchesseault, membre du comité

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les membres du comité.

The agenda is adopted unanimously by the committee members.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2.0 APPROVAL OF MINUTES

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2022 est adopté à l'unanimité par les membres du comité tel que présenté.

The minutes of the September 1, 2022 meeting are unanimously approved by the committee members as presented.

3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

3.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

La présidente du comité et le directeur du Service des loisirs expliquent qu'une procédure devra être créée afin de mieux présenter aux membres du conseil les projets qui découlent du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour les futurs Plans triennaux d'immobilisations (PTI).

The President of the Committee and the Director of the Recreation Department explain that a procedure will have to be created in order to better present to the members of Council the projects that come out of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Department for the future Three-Year Capital Expenditure Plans (PTI).

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

Le directeur du Service des loisirs remercie les membres du comité d'avoir participé aux consultations publiques sur la mise à jour de la politique culturelle. De plus, il explique ce qui a été fait au niveau du Service des communications et les efforts qui

The Director of Recreation thanks the members of the committee for their participation in the public consultations on the update of the cultural policy. He also explains what has been done by the

ont été faits afin d'aller chercher un plus grand nombre de participants.

Communications Department and the efforts that have been made to reach out to a larger number of participants.

5.0 DOSSIERS EN COURS D'ÉTUDE

5.0 ITEMS UNDER STUDY

5.1 Demande d'aide financière du Centre Meredith

Les membres du comité ont voté à l'unanimité via courriels en faveur de l'aide financière demandés par le Centre Meredith pour l'activité d'Halloween qui se déroulait du 12 octobre au 4 novembre 2022. La résolution 314-22 a passé au conseil du mois de novembre 2022.

5.1 Meredith Centre Funding request

Committee members unanimously vote via email in favor of the Meredith Center's request for financial assistance for the Halloween event that took place from October 12 to November 4, 2022. Resolution 314-22 passed at the November 2022 council meeting.

5.2 Modification des tarifs de location des salles communautaires

Le directeur des loisirs explique aux membres l'exercice de comparaison de prix qui a été entamé par le Service des loisirs.

5.2 Changes to community hall rental rates

The Director of the Recreation Department explains to the members the price comparison exercise that has been initiated by the Recreation Department.

Les membres votent à l'unanimité d'aller de l'avant avec la modification des tarifs de location de salle pour les deux prochaines années. Les nouveaux tarifs horaires sont les suivants :

Members vote unanimously to proceed with the modification of the hall rental rates for the next two years. The new hourly rates are as follows:

Pour les résidents 20\$, pour les non-résidents et les organismes non-reconnus 30\$.

For residents \$20, for non-residents and non-recognized organizations \$30.

Les organismes reconnus par la Municipalité continuent de bénéficier du prêt de locaux gratuitement.

Organizations recognized by the Municipality continue to benefit from the loan of space free of charge.

5.3 Résultat de sondage des associations et prochaines étapes

Le directeur du Service des loisirs explique aux membres que le Service a dû envoyer des courriels ciblés aux associations résidentes actives sur le territoire afin qu'elles répondent directement au sondage. Pour les prochaines étapes, l'équipe des loisirs procédera à l'analyse des réponses et consultera le comité. Pour finir, les associations se présenteront au comité dans une futur rencontre.

5.3 Association survey results and next steps

The Director of the Recreation Department explains to the members that the Department had to send targeted emails to resident associations active within the territory in order for them to respond directly to the survey. For the next steps, the Recreation Department will proceed with the analysis of the responses and will consult with the Committee. Finally, the associations will present themselves to the committee in a future meeting.

5.4 Parcs secteur Hollow Glen

Le directeur du Service des loisirs explique aux membres que le secteur Hollow Glen est de plus en plus sollicité par les résidents pour obtenir plus d'infrastructures et plus de parcs.

5.4 Parks Hollow Glen Area

The Director of the Recreation Department explains to the members that the Hollow Glen sector is increasingly solicited by the residents for more infrastructures and more parks.

Dans les années à venir, une consultation publique devra être faite auprès des résidents du secteur de Hollow Glen dans le but d'identifier les besoins de la communauté en matière de parcs.

In the upcoming years, a public consultation will have to be done with the residents of the Hollow Glen sector in order to identify the community's needs in terms of parks.

6.0 AUTRES

6.0 OTHER

6.1 Jour du Souvenir

La coordonnatrice du Service des loisirs mentionne aux membres que la cérémonie du jour du Souvenir est organisée par le Service des loisirs avec l'aide de la présidente du comité, cette année. La cérémonie aura lieu au cimetière des Pionniers

6.1 Remembrance Day

The Coordinator of the Recreation Department informs the members that the Remembrance Day ceremony is organized by the Recreation Department with the help of the Committee President this year. The ceremony will be held at the Pioneer Cemetery on November 11 at 10:40 a.m. Invitations to the military have been sent

le 11 novembre à 10h40. Les invitations aux militaires ont été envoyées et leurs présences ont été confirmées. Les membres sont invités à participer à l'événement.

6.2 Noël Magique à Chelsea

La coordonnatrice du Service des loisirs fait un résumé de la programmation de Noël Magique qui se déroulera à travers la municipalité le 2,3 et 4 décembre 2022. Trois activités majeures sont de retour cette année : l'illumination du sapin, la parade de Noël et le marché de Noël.

6.3 Autopsie : La Grande marche Chelsea

La coordonnatrice du Service des loisirs fait l'autopsie de l'événement de la Grande marche Chelsea qui s'est déroulé le 16 octobre 2022. Le tout a été un grand succès auprès de la population.

Le directeur du Service des loisirs remercie et félicite les employés du Service des loisirs qui ont organisé et apporté leur support.

6.4 150^e de Chelsea

Le directeur du Service des loisirs mentionne aux membres du comité que la Municipalité de Chelsea fêtera sa 150^e année d'existence en 2025. Le Service des loisirs est présentement à l'étape d'effectuer des recherches auprès d'autres municipalités qui ont déjà organisé un événement de ce genre. Les membres du comité seront invités à proposer des idées et participer dans l'organisation de cet événement.

out and their attendance has been confirmed. Members are invited to attend the event.

6.2 A Magical Christmas in Chelsea

The Coordinator of the Recreation Department summarized the program of the Magical Christmas in Chelsea event that will take place throughout the municipality on December 2, 3 and 4, 2022. Three major activities are back this year: the Tree lighting celebration, the Christmas parade and the Christmas market.

6.3 Post Mortem : La Grande marche Chelsea

The Recreation Department Coordinator is doing a post-mortem on the la Grande marche Chelsea event that took place on October 16, 2022. The event was a great success with the population.

The Director of the Recreation Department thanks and congratulates the employees of the Recreation Department who organized and supported the event.

6.4 Chelsea's 150th

The Director of the Recreation Department informs the committee members that the Municipality of Chelsea will celebrate its 150th year of existence in 2025. The Recreation Department is currently in the process of researching other municipalities that have already had such an event. Members of the committee will be invited to propose ideas and participate in the organization of this event.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

7.0 ADJOURNMENT

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Stéphanie Desforges

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Cybèle Wilson, Présidente

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 089 400,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2023**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1253-23 intitulé « « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 2 089 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2023 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2023.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1253-23

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 089 400,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2023**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux travaux et acquisitions suivants :

Description	Terme	Coût
Plans et devis – Travaux de stabilisation chemin Wallace	5 ans	78 400,00 \$
Plans et devis – Travaux de stabilisation chemin Link	5 ans	88 900,00 \$
Aménagement d'un accès communautaire à la rivière	5 ans	31 400,00 \$
Achat d'un hydro-ensemenceur	5 ans	78 400,00 \$
Achat d'une roulotte de chantier - Garage municipal	10 ans	40 800,00 \$
Achat d'une dameuse pour sentiers	10 ans	198 600,00 \$
Achat d'une génératrice d'urgence - Hôtel de ville	10 ans	402 400,00 \$
Achat d'une niveleuse	15 ans	642 700,00 \$
Déplacement d'utilités publiques - Chemin de la Rivière	20 ans	527 800,00 \$
TOTAL		2 089 400,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les divers services professionnels mentionnés ci-haut, pour un montant total de 2 089 400,00 \$, réparti tel que décrit aux annexes A à I, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 277 100,00 \$ sur une période de 5 ans, un montant de 1 284 500,00 \$ pour une période de 10 ans et un montant de 527 800,00 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 10 janvier 2023

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2023

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -23

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour des travaux de stabilisation sur le chemin Wallace (5 ans)	71 450.00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	71 450.00 \$
	TPS 5 %	3 572.50 \$
	TVQ 9,975 %	7 127.14 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	82 149.64 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 136.07) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	75 013.57 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	3 386.43 \$
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	78 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
10 janvier 2023

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour des travaux de stabilisation sur le chemin Link (5 ans)	80 950.00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	80 950.00 \$
	TPS 5 %	4 047.50 \$
	TVQ 9,975 %	8 074.76 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	93 072.26 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(8 084.88) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	84 987.38 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	3 912.62 \$
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	88 900.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
10 janvier 2023

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un accès communautaire à la rivière (5 ans)	28 575.00 \$
	Total travaux avant taxes	28 575.00 \$
	TPS 5 %	1 428.75 \$
	TVQ 9,975 %	2 850.36 \$
	Total travaux après taxes	32 854.11 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(2 853.93) \$
	Total travaux (taxes nettes)	30 000.18 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	1 350.01 \$
	TOTAL TRAVAUX	31 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
10 janvier 2023

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'un hydro-ensemenceur (5 ans)	71 450.00 \$
	Total achat avant taxes	71 450.00 \$
	TPS 5 %	3 572.50 \$
	TVQ 9,975 %	7 127.14 \$
	Total achat après taxes	82 149.64 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(7 136.07) \$
	Total achat (taxes nettes)	75 013.57 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	3 386.43 \$
	TOTAL ACHAT	78 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale par intérim
 10 janvier 2023

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une roulotte de chantier pour le garage municipal (5 ans)	37 150.00 \$
	Total achat avant taxes	37 150.00 \$
	TPS 5 %	1 857.50 \$
	TVQ 9,975 %	3 705.71 \$
	Total achat après taxes	42 713.21 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(3 710.36) \$
	Total achat (taxes nettes)	39 002.86 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	1 797.15 \$
	TOTAL ACHAT	40 800.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale par intérim
 10 janvier 2023

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une dameuse pour les sentiers (10 ans)	180 975.00 \$
	Total achat avant taxes	180 975.00 \$
	TPS 5 %	9 048.75 \$
	TVQ 9,975 %	18 052.26 \$
	Total achat après taxes	208 076.01 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(18 074.88) \$
	Total achat (taxes nettes)	190 001.13 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	8 598.87 \$
	TOTAL ACHAT	198 600.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale par intérim
 10 janvier 2023

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une génératrice d'urgence pour l'hôtel de ville (10 ans)	366 700.00 \$
	Total achat avant taxes	366 700.00 \$
	TPS 5 %	18 335.00 \$
	TVQ 9,975 %	36 578.33 \$
	Total achat après taxes	421 613.33 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(36 624.16) \$
	Total achat (taxes nettes)	384 989.16 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	17 410.84 \$
	TOTAL ACHAT	402 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale par intérim
 10 janvier 2023

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DE L'ACQUISITION, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Achat d'une niveleuse (10 ans)	95 250.00 \$
	Total achat avant taxes	95 250.00 \$
	TPS 5 %	4 762.50 \$
	TVQ 9,975 %	9 501.19 \$
	Total achat après taxes	109 513.69 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(9 513.09) \$
	Total achat (taxes nettes)	100 000.59 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	2 999.41 \$
	TOTAL ACHAT	103 000.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale par intérim
 10 janvier 2023

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Déplacement des utilités publiques nécessaires pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière	481 000.00 \$
	Total travaux avant taxes	481 000.00 \$
	TPS 5 %	24 050.00 \$
	TVQ 9,975 %	47 979.75 \$
	Total travaux après taxes	553 029.75 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(48 039.88) \$
	Total travaux (taxes nettes)	504 989.88 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5 % - 6 mois)	22 810.12 \$
	TOTAL TRAVAUX	527 800.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim
10 janvier 2023

Pierre Guénard
Maire

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**OCTROI D'UN CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UNE DÉGELEUSE À PONCEAUX À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2023, l'achat d'une dégeleuse à pinceaux a été approuvé et un montant net de 27 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une demande de prix pour l'achat de la dégeleuse à pinceaux auprès de la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc. a soumis un prix de 24 713,88 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 22 567,06 \$ pour la dégeleuse à pinceaux;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc. est conforme et recommandé par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE l'achat de la dégeleuse à pinceaux sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de la dégeleuse à pinceaux au montant de 24 713,88 \$, incluant les taxes, à la compagnie Clark-Kavanagh Homes inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 22 567,06 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipement – Transport).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS 2023 DE
DIFFÉRENTS BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE la résolution numéro 179-22 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de différents bacs roulants et pièces de rechange pour la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le 7 juin 2022, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait 100 bacs roulants bleus de 360 litres et 200 bacs roulants bruns de 120 litres;

ATTENDU QUE le 21 octobre 2022, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de bacs roulants et pièces de rechange pour la collecte des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'achat de divers bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles au montant de 26 960,49 \$, incluant les taxes, pour 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants en 2023 :

- 02-452-10-725 (Biens durables – Machineries, outillage et équipements) pour les bacs roulants pour le recyclage;
- 02-452-35-725 (Biens durables – Machineries, outillage et équipements) pour les bacs roulants pour le compostage.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. NÉCESSAIRES
POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN
DU LAC-MEECH, ENTRE LE CHEMIN DUNLOP ET
LA PROMENADE DE LA GATINEAU**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 266-20, le conseil a octroyé un contrat à la firme Les services EXP inc. au montant de 67 260,38 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech, entre le chemin Dunlop et la Promenade de la Gatineau;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 11 008,86 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour des honoraires professionnels supplémentaires (avenant 1) pour ce projet;

ATTENDU QUE la firme demande des honoraires supplémentaires pour de la surveillance en résidence (avenant 2) en raison du dépassement de l'échéancier de réalisation causé par la gestion des sols contaminés, non prévue au contrat initial;

ATTENDU QU'UNE section du chemin du Lac-Meech a été identifiée pour une étude de stabilité du talus et que des travaux de stabilisation du talus s'avèrent nécessaires, mais n'étaient pas prévus au contrat initial;

ATTENDU QUE la firme propose des honoraires supplémentaires de surveillance bureau et en résidence lors des travaux de stabilisation de ce talus (avenant 3);

ATTENDU QUE la firme Les Services EXP inc. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 2	Surveillance en résidence – Prolongement échéancier	15 200,00 \$
Avenant 3	Surveillance bureau et en résidence – Travaux de stabilisation de talus	34 544,70 \$
Avenant 4	Surveillance bureau – Prolongement échéancier (ajustement avenant 1)	2 500,00 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		52 244,70 \$
	TPS (5 %)	2 612,24 \$
	TVQ (9,975 %)	5 211,41 \$
	TOTAL	60 068,25 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 60 068,25 \$, incluant les taxes, pour les avenants 2, 3 et 4;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1052-18;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants 2, 3 et 4 pour la surveillance des travaux de réfection du chemin du Lac-Meech à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 60 068,25 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1052-18.

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**MANDAT À DHC AVOCATS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU COMITÉ
CONSULTATIF SUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ASSOCIÉS AUX
PAIEMENTS EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS – COMMISSION DE LA
CAPITALE NATIONALE**

ATTENDU QUE le 7 décembre 2021, par la résolution numéro 426-21, le conseil a unanimement mandaté Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de prendre tous les recours judiciaires appropriés devant la Cour fédérale dans le dossier en titre;

ATTENDU QUE les sommes dues par la Commission de la capitale nationale n'ont toujours pas été payées dans leur entièreté à ce jour;

ATTENDU QUE la CCN a effectué des paiements partiels en remplacement d'impôts pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil mandate Me Paul Wayland, avocat et associé directeur de la firme DHC Avocats, de déposer une demande au Comité consultatif sur le règlement des différends associés aux paiements en remplacement d'impôts concernant les propriétés de la Commission de la capitale nationale situées dans le Parc de la Gatineau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro 327-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

NOMINATIONS À DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller ,
appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que les personnes
suivantes soient nommées aux comités municipaux suivants à compter des
présentes :

Comités :

Comité consultatif d'urbanisme et du développement durable (CCUDD)	*	Kimberly Chan Christopher Blais
Comité consultatif de loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire (CCLSCVC)	*	Cybèle Wilson Enrico Valente
Comité des Travaux Publics et infrastructures (CCTPI)	*	Enrico Valente Cybèle Wilson
Comité des Finances & suivi budgétaire (CCF)	*	Pierre Guénard Enrico Valente Christopher Blais
Comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC)	*	Rita Jain Dominic Labrie
Comité de sécurité incendie de Chelsea (CSIC)	*	Cybèle Wilson Pierre Guénard
Comité sur les demandes de démolition (CDD)	*	Kimberly Chan Dominic Labrie Pierre Guénard
Comité sur la mobilité active et durable (CMAD)	*	Christopher Blais Kimberly Chan Pierre Guénard

Comités de suivi :

Rues Principales	Dominic Labrie
MADA - Familles et Aînés	Dominic Labrie

Représentation :

Transcollines (RITC)	Pierre Guénard (en remplacement, au besoin : Rita Jain)
Fondation Chelsea Foundation (FCF)	Cybèle Wilson Enrico Valente
Corporation d'habitation de Chelsea (CHC)	Rita Jain (en remplacement, au besoin : Enrico Valente)

Cimetières historiques

Cybèle Wilson

Comité 150^e de Chelsea

Pierre Guénard

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les noms marqués d'un astérisque (*) sont nommés « président » du comité en question.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette résolution abroge et remplace à toute fin que de droit toute résolution précédente à ce sujet.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**EMBAUCHE DE MADAME PATRICIA CHARBONNEAU AU POSTE
D'AGENTE AUX PERMIS ET INSPECTIONS**

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2022, la Municipalité procédait à son 3^e affichage du poste permanent d'agent ou agente aux permis et inspections;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Patricia Charbonneau pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Patricia Charbonneau soit embauchée à titre de d'agente aux permis et inspections à compter du 12 décembre 2022 rémunérée selon la grille salariale des employé(e)s cols blancs avec une période probatoire de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**NOMINATION DE MADAME ANABEL CHARBONNEAU AU POSTE DE
TECHNICIENNE RESPONSABLE BUDGÉTAIRE ET CONTRACTUELLE**

ATTENDU QU'AU mois de novembre 2022, nous avons procédé à l'évaluation de certains postes au sein de la Municipalité, afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE le poste de Technicienne en administration occupé par Madame Anabel Charbonneau a fait partie de l'exercice d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Anabel Charbonneau soit nommée au poste de Technicienne responsable budgétaire et contractuelle à compter du 10 janvier 2023, rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Charbonneau à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Technicienne responsable budgétaire et contractuelle.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**NOMINATION DE MADAME MÉLISSA CHABOT AU POSTE DE
CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QU'AU mois de novembre 2022, nous avons procédé à l'évaluation de certains postes au sein de la Municipalité afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE le poste de d'agent à l'environnement occupé par Madame Mélissa Chabot a fait partie de l'exercice d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que Madame Mélissa Chabot soit nommée au poste de Conseillère en environnement à compter du 10 janvier 2023, rémunérée selon la grille salariale des employés cols blancs en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Madame Chabot à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Conseillère en environnement.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL-OLIVIER MORIN AU POSTE DE
CONTREMAITRE AUX INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QU'AU mois de novembre 2022, nous avons procédé à l'évaluation de certains postes au sein de la Municipalité, afin de mieux répondre aux besoins organisationnels;

ATTENDU QUE le poste de Chef d'équipe infrastructures occupé par Monsieur Michel-Olivier Morin a fait partie de l'exercice d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Monsieur Michel-Olivier Morin soit nommé au poste de Contremaitre aux infrastructures à compter du 10 janvier 2023, rémunéré selon la grille salariale des employés cols bleus en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser Monsieur Morin à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à titre de Contremaitre aux infrastructures.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

**DÉROGATION MINEURE – MARGES LATÉRALES, AVANT ET ARRIÈRE –
3, CHEMIN MAXWELL – DISTRICT ELECTORAL 4**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 031 351 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Maxwell, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22, afin de régulariser :

- une maison située à 0,38 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une remise située 0,18 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une remise située à 0,43 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- des allées de circulation situées à 0 m des lignes avant, latérales et arrière de propriété, plutôt que 4,5 m;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1215-22 sur le lot 3 031 351 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 3, chemin Maxwell, afin de régulariser :

- une maison située à 0,38 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une remise située 0,18 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- une remise située à 0,43 m de la ligne avant de propriété, plutôt qu'à 4,5 m;
- des allées de circulation situées à 0 m des lignes avant, latérales et arrière de propriété, plutôt que 4,5 m.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – 15, CHEMIN DU LAC –
DISTRICT ELECTORAL 6**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 138 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 15, chemin du Lac, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'installation d'aménagements et d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge avant de 4,5 m, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogations mineures serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 138 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 15, chemin du Lac, afin de régulariser l'installation d'aménagements et d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la marge avant de 4,5 m, tel que démontré au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, mandat 60295, minute 26559, daté du 30 août 2022, et ce, conditionnellement à ce que les empiètements dans l'emprise municipale et dans la bande riveraine soient retirés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – 31, CHEMIN CLUB –
DISTRICT ELECTORAL 3**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 304 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Club, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 4,35 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 304 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Club, afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 4,35 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – 169, CHEMIN DE LA MONTAGNE – DISTRICT ELECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 771 965 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin de la Montagne, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 3,6 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 5 771 965 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 169, chemin de la Montagne, afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 3,6 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE ARRIÈRE – 169, CHEMIN JEAN-PAUL-LEMIEUX – DISTRICT ELECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 196 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 169, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 1,23 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 196 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 169, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin de régulariser un bâtiment accessoire construit à 1,23 m de la ligne arrière de propriété, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – MARGE AVANT – 231, ROUTE 105 – DISTRICT ELECTORAL 1

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 636 423 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 231, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de régulariser une aire de stationnement aménagée à 0,2 mètre de l'emprise de la route 105, plutôt que 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 636 423 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 231, route 105, afin de régulariser une aire de stationnement aménagée à 0,2 mètre de l'emprise de la route 105, plutôt que 25 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 1215-22, et ce, conditionnellement à l'accord du ministère des Transports du Québec et à la plantation d'un écran végétal entre l'aire de stationnement et l'emprise de la route 105.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – SUPERFICIE MAXIMALE AU SOL – 49, CHEMIN DE HOLLOW-GLEN – DISTRICT ELECTORAL 6

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 100 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 49, chemin de Hollow-Glen, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin d'autoriser une superficie de constructions de 251,6 m² sur le terrain pour permettre l'aménagement d'un logement additionnel, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 autorise une superficie maximale au sol de 240 m² pour un lot ayant une superficie de 2 002 m²;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 décembre 2022;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 15 décembre 2022, à l'effet que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra par écrit les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 100 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 49, chemin de Hollow-Glen, afin d'autoriser une superficie de constructions de 251,6 m² sur le terrain pour permettre l'aménagement d'un logement additionnel, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 autorise une superficie maximale au sol de 240 m² pour un lot ayant une superficie de 2 002 m².

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
MODÈLE FOREST TOWNS – 296 À 348, CHEMIN LADYFIELD – DISTRICT
ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 289 650, 6 289 651, 6 289 653 à 6 289 655 695 738 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 296 à 348, chemin Ladyfield, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver le nouveau modèle Forest Towns pour des habitations multifamiliales ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangée et jumelées;

ATTENDU QUE l'architecture et le gabarit du modèle proposé, de même que les matériaux qui seront utilisés, sont similaires aux bâtiments multilogements existants ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangées;

ATTENDU QUE le modèle proposé est conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour le nouveau modèle Forest Towns pour des habitations multifamiliales ayant l'apparence de résidences unifamiliales en rangée et jumelées, conditionnellement au retrait du lanterneau et d'étudier la possibilité de briser la linéarité du toit faisant face au chemin, conformément :

- à la demande numéro 2022-20060;
- aux plans préparés par Jane Thompson, architecte, intitulés « Hendrick Farm Forest Towns », projet 2212, datés du 18 octobre 2022, 16 pages;
- aux documents « THE FOREST TOWNS » transmis par courriel le 2 décembre 2022, 6 pages.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.4) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF
AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1248-23 – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble et applicables aux zones PAE, suite à l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 1215-22 qui ne comporte pas de zone PAE.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 640-05 RELATIF
AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2023 l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement abroge le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :.....
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-23 – RÈGLEMENT
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 640-05 RELATIF AUX PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL n'y a plus de zones PAE sur le plan de zonage joint à ce nouveau règlement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 640-05 était applicable aux zones PAE uniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1248-23 – Règlement abrogeant le règlement numéro 640-05 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS
RELATIVES À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS ET AUX TARIFS
APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES,
DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1249-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 – Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement sur les permis et certificats afin de se conformer à la dernière révision de la *Loi sur les ingénieurs* et d'indexer les coûts des permis, aidant ainsi à payer les frais acquittés par la Municipalité qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS
RELATIVES À LA *LOI SUR LES INGÉNIEURS* ET AUX TARIFS
APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES,
DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q. c. I-9) a été modifiée et que le règlement fait référence à des dispositions obsolètes de cette *Loi*;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, des permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin de les indexer d'au moins 5%, aidant ainsi la municipalité à payer les frais acquittés et qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 5.2.2 intitulé « Contenu supplémentaire pour un bâtiment principal », de la section « 5.2 Présentation d'une demande de permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

5. Lorsque l'exige la *Loi sur les ingénieurs* (R.L.R.Q., c. I-9), deux (2) copies papier ou un exemplaire numérique de plans ou rapports signés et scellés par un membre de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), démontrant les élévations, coupes, détails et devis donnant une idée claire du projet de construction et de son usage. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle et doivent être réalisés en conformité avec les dispositions du *Code national du bâtiment*, édition en vigueur. Les documents peuvent aussi être signés et scellés par toute personne détenant une approbation écrite de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) de pouvoir pratiquer au Québec

ARTICLE 3

Le sous-paragraphe c), du paragraphe 8., du premier alinéa de l'article 5.2.12 intitulé « Conditions de délivrance du permis de construction », de la section « 5.2 Présentation d'une demande de permis de construction » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

- c) Adjacent à un chemin privé ayant fait l'objet d'un permis de construction de chemin et conforme aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, mais à la condition qu'un maximum de trois bâtiments principaux soient desservis par ce chemin privé ou un maximum de cinq (5) bâtiments principaux lorsque les conditions du sous-paragraphe b, du deuxième paragraphe, du premier alinéa de l'article 5.2.13 sont respectées;

ARTICLE 4

Le tableau 1 intitulé « Tarification des demandes de permis de lotissement », de l'article 8.2.1 intitulé « Tarification pour un permis de lotissement » de la section « 8.2 Permis de lotissement et d'avant-projet de lotissement » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 1 - Tarification des demandes de permis de lotissement

Interventions visées	Tarif exigé
6. Permis de lotissement	155,00 \$ par lot qui obtient un nouveau numéro cadastral, à l'exception des lots qui seront cédés à la Municipalité.

ARTICLE 5

Le tableau 2 intitulé « Tarification des demandes de permis pour les usages du groupe Habitation (H) », de l'article 8.3.1 intitulé « Permis pour les usages du groupe Habitation (H) » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 2 - Tarification des demandes de permis pour les usages du groupe Habitation (H)

Interventions visées	Tarif exigé
7. Habitation unifamiliale isolée, jumelée, en rangée	655,00 \$
8. Habitation unifamiliale isolée avec logement additionnel	840,00 \$
9. Habitation maison mobile	380,00 \$
10. Habitation multi logement	3,55\$ / 1 000\$ du cout d'évaluation des travaux
11. Habitation collective	3,55\$ / 1 000\$ du cout d'évaluation des travaux
12. Logement supplémentaire	275,00 \$
	Garage : 85,00 \$
	Remise : 85,00 \$
	Atelier : 85,00 \$
	Piscine creusée et hors terre : 65,00\$
	Abri d'auto : 85,00 \$
13. Constructions et équipements accessoires	Abri temporaire (à l'exception d'un abri hivernal) : 30,00 \$
	Abri temporaire hivernale : Gratuit
	Clôture : 30,00\$
	Patio : 50,00 \$
	Quai : 30,00 \$
	Autre : 30,00 \$
14. Agrandissement d'un bâtiment principal	380,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
15. Rénovation d'un bâtiment principal	165,00 \$ + 12,00 \$ x (B) **
16. Addition et agrandissement d'un bâtiment ou construction secondaire	65,00 \$

17. Rénovation d'un bâtiment ou construction secondaire	65,00 \$
---	----------

* (A) Étant chaque portion de 10 000,00 \$ du coût de construction total supérieur à 300 000,00 \$, jusqu'à un maximum de coût total de permis de 655,00 \$.

** (B) Étant chaque portion de 10 000,00 \$ du coût des travaux total supérieur à 15 000,00 \$, jusqu'à un maximum de coût total de permis de 655,00 \$.

ARTICLE 6

Le tableau 3 intitulé « Tarification des demandes de permis pour les usages autres que ceux du groupe Habitation (H) », de l'article 8.3.2 intitulé « Permis de construction pour les usages autres que l'habitation ou mixtes » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 3 - Tarification des demandes de permis pour les usages autres que ceux du groupe Habitation (H)

Interventions visées	Tarif exigé
1. Nouveau bâtiment principal	435,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
2. Rénovation, transformation et agrandissement d'un bâtiment principal	325,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
3. Constructions et équipements accessoires	220,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
4. Modification, addition ou agrandissement d'une construction secondaire	110,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
5. Abri temporaire	110,00 \$ + 12,00 \$ x (A) *
6. Terrain sportif	325,00 \$

* (A) Étant chaque portion de 1 000,00 \$ du coût de construction total.

ARTICLE 7

Le tableau 4 intitulé « Tarification des demandes visant un projet intégré », de l'article 8.3.3 intitulé « Frais d'étude pour les projets intégrés » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 4 - Tarification des demandes visant un projet intégré

Interventions visées	Tarif exigé
1. Demande de projet intégré résidentiel	130 \$
2. Demande de projet intégré commercial ou mixte	265 \$
3. Construction, modification, réfection ou amélioration d'une voie d'accès véhiculaire	525 \$

ARTICLE 8

Le tableau 5 intitulé « Tarification des demandes de permis pour une installation septique », de l'article 8.3.4 intitulé « Permis de construction pour une installation septique » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 5 - Tarification des demandes de permis pour une installation septique

Interventions visées	Tarif exigé
1. Nouvelle installation	275,00 \$
2. Correction et modification	110,00 \$
3. Fosse (système primaire)	110,00 \$

ARTICLE 9

Le tableau 6 intitulé « Tarification des demandes de permis pour une installation de prélèvement d'eau », de l'article 8.3.5 intitulé « Permis de construction pour une installation de prélèvement d'eau » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 6 - Tarification des demandes de permis pour une installation de prélèvement d'eau

Intervention visée	Tarif exigé
1. Nouvelle installation	110,00 \$
2. Modification à la profondeur d'un puit	110,00 \$

ARTICLE 10

Le tableau 7 intitulé « Tarification des demandes de permis de construction pour le branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts », de l'article 8.3.6 intitulé « Permis de construction pour le branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 7 - Tarification des demandes de permis de construction pour le branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts

Intervention visée	Tarif exigé
1. Permis de branchement au réseau municipal	325,00 \$
2. Correction et modification au branchement au réseau municipal	325,00 \$

ARTICLE 11

Le tableau 8 intitulé « Tarification des demandes de permis de construction pour des travaux municipaux », de l'article 8.3.7 intitulé « Permis de construction pour des travaux municipaux » de la section « 8.3 Permis construction » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 8 - Tarification des demandes de permis de construction pour des travaux municipaux

Interventions visées	Tarif exigé
1. Nouveau chemin urbain (avec infrastructures souterraines)	3 255,00 \$ / chemin
2. Nouveau chemin rural	1 105,00 \$ / chemin
3. Travaux municipaux urbains (autre qu'un chemin)	0,2 % des coûts estimés de construction des travaux municipaux
4. Travaux municipaux ruraux (autre qu'un chemin)	0,2 % des coûts estimés de construction des travaux municipaux

ARTICLE 12

À l'article 8.3.8 intitulé « Tout autre permis » de la section « 8.3 Permis construction », le chiffre 60,00 \$ est abrogé et remplacé par le chiffre 65,00 \$.

ARTICLE 13

Le tableau 9 intitulé « Tarification des demandes de certificat d'autorisation », de l'article 8.4.1 intitulé « Certificat d'autorisation » de la section « 8.4 Certificats d'autorisation » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 9 - Tarification des demandes de certificat d'autorisation

Interventions visées	Tarif exigé
1. Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal régie par le C.D.D.	110,00 \$ (demande) + 60,00 \$ (avis public)
2. Démolition en tout ou en partie d'un bâtiment principal non régie par le C.D.D.	65,00 \$
3. Certificat d'autorisation de déplacement d'un bâtiment principal	110,00 \$
4. Déplacement d'une construction accessoire	65,00 \$
5. Installation d'une nouvelle enseigne	120,00 \$
6. Modification à une enseigne existante	65,00 \$
7. Enseigne temporaire	110,00 \$
8. Travaux de préparation de site	65,00 \$
9. Certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble	220,00 \$
10. Validation annuelle (renouvellement) d'un certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble	85,00 \$/an
11. Validation annuelle (renouvellement) d'un certificat d'autorisation d'usage pour un usage accessoire	30,00 \$/an
12. Certificat d'autorisation pour un usage temporaire, foires, carnivals, spectacles musicaux et usages similaires	275,00 \$
13. Modification à un certificat d'autorisation d'usage d'un immeuble (agrandissement ou réduction d'un lieu d'affaires, ajout d'un nouvel usage)	110,00 \$
14. Tout changement apporté à l'un des renseignements contenus dans un certificat d'autorisation d'usage ayant été délivré, autre que la validation annuelle, une modification à un lieu d'affaires ou l'ajout d'un usage	85,00 \$
15. Certificat d'autorisation d'usage pour un usage complémentaire	110,00 \$
16. Abattage d'arbres	65,00 \$
17. Travaux en milieu riverain	220,00 \$
18. Certificat d'autorisation d'arrosage	30,00 \$
19. Certificat d'autorisation pour une construction temporaire	220,00 \$

ARTICLE 14

À l'article 8.4.2 intitulé « Tout autre type de certificat d'autorisation » de la section « 8.4 Certificats d'autorisation », le chiffre 60,00 \$ est abrogé et remplacé par le chiffre 65,00 \$.

ARTICLE 15

Le tableau 10 intitulé « Tarification pour les cautionnements de conformité », de l'article 8.6.1 intitulé « Tarification pour les cautionnements de conformité » de la section « 8.6 Cautionnements de conformité » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 10 - Tarification pour les cautionnements de conformité

Travaux visés	Cautionnement de conformité requis
1. Bâtiment principal résidentiel	2 160,00 \$ pour le 1 ^{er} logement + 1 080,00 \$ par logement supplémentaire
2. Nouvelle installation septique ou une source d'alimentation en eau	540,00 \$ (à l'exception des structures construites en même temps que le bâtiment principal qu'elles desserviront)
3. Bâtiment principal non résidentiel ou mixte	0,5 % X (A)*
4. Agrandissement ou addition d'un bâtiment principal résidentiel	0,5 % X (A)*
5. Agrandissement ou addition d'un bâtiment principal commercial, industriel ou mixte	0,5 % X (A)*
6. Correction ou modification à une installation septique seulement	540,00 \$
7. Fosse septique seulement	325,00 \$
8. Construction d'un puits	325,00 \$
9. Démolition complète ou partielle d'un bâtiment non régis par le règlement régissant les demandes de démolition	325,00 \$
10. Démolition complète ou partielle d'un bâtiment régi par le règlement régissant les demandes de démolition	Montant établi par le Comité sur les demandes des démolitions
11. Correction, modification, remplacement ou construction d'une installation de prélèvement d'eau	325,00 \$
12. Branchement au système d'aqueduc et au système d'égouts	540,00 \$
13. Piscine	540,00 \$
14. Travaux municipaux dans un secteur urbain	50 % de la valeur des travaux
15. Travaux municipaux dans un secteur rural	50 % de la valeur des travaux

* (A) Coût estimé de construction (dépôt d'une garantie financière sous forme de lettre de garantie bancaire ou de chèque certifié acceptée, ou en argent comptant).

ARTICLE 16

L'article 8.7.1 intitulé « Tarification pour une demande d'approbation d'un PIIA », de la section « 8.7 Autres demandes d'approbations ou de modification à la réglementation d'urbanisme ou PPCMOI » est abrogé et remplacé le texte suivant :

Article 8.7.1 : Tarification pour une demande d'approbation d'un PIIA.

Des frais de 110,00 \$ sont applicables à toute demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

S'ajoute à ce frais fixe un montant variable fixé à 58\$/lot lorsqu'un le projet est assujetti au règlement sur les PIIA ouverture de rue. Frais applicables à tous les lots.

ARTICLE 17

L'article 8.7.2 intitulé « Tarification d'une demande de modification des règlements d'urbanisme ou un PPCMOI » de la section « 8.7 Autres demandes d'approbations ou de modification à la réglementation d'urbanisme ou PPCMOI » est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Article 8.7.2 Tarification d'une demande de modification des règlements d'urbanisme ou un PPCMOI

Le tarif suivant s'applique lors de la demande de modification des règlements d'urbanisme ou l'approbation d'un PPCMOI, en tenant compte des adaptations nécessaires :

Tableau 11 - Tarification pour une demande de modification des règlements d'urbanisme ou l'adoption d'un PPCMOI

Travaux visés	Cautionnement de conformité requis
1. Réception et analyse de la demande et recommandation	540,00 \$
2. Préparation des documents afin de procéder à la modification du règlement	165,00 \$
3. Préparation des avis publics (français et anglais)	110,00 \$
4. Affichage et publication pour un avis annonçant de la tenue d'une consultation publique	435,00 \$
5. Affichage et publication pour un avis annonçant la période des demandes pour la tenue d'un registre	435,00 \$
6. Période d'enregistrement et avis annonçant la tenue du registre	435,00 \$
7. Validation du nombre de personnes habiles à voter	110,00 \$
8. Référendum	5 410,00 \$
9. Avis de promulgation	325,00 \$

Le tarif exigible au paragraphe 1 du tableau 11, soit 540,00 \$, est payable par le demandeur lors du dépôt de sa demande, cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles aux paragraphes 2 à 4 du tableau 11, soit 710,00 \$, est payable à la suite de l'avis de motion donné au Conseil qui confirme le début de la procédure d'amendement par le conseil municipal. Cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles au paragraphe 5 du tableau 11, soit 435,00 \$, est payable par le demandeur lorsque cet avis est requis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette somme est non remboursable.

La somme des tarifs exigibles aux paragraphes 6 à 7 du tableau 11, soit 545,00 \$, est payable par le demandeur lorsque la tenue d'un registre est confirmée. Cette somme est non remboursable.

Lorsqu'une modification, sollicitée par le demandeur, nécessite une publication supplémentaire des avis, les tarifs prévus au paragraphe 5 du tableau 11 seront payables à chaque fois que les avis doivent être republiés.

Le coût réel correspondant à la somme de toutes les dépenses encourues par la Municipalité dans le cadre de la préparation et de la gestion d'un référendum devra être payé par le demandeur une fois le processus terminé. Le tarif exigible au paragraphe 8 du tableau 11, soit 5 410,00 \$ constitue un dépôt de garantie payable par le requérant lorsque la tenue d'un référendum est confirmée par le Conseil municipal. Suite à la tenue du référendum, si le coût réel est inférieur à 5 410,00 \$ la différence sera remboursée au requérant ou si les coûts réels sont supérieurs 5 410,00 \$, exiger un paiement additionnel équivalent à la différence avec le coût réel.

Le tarif exigé au paragraphe 9 du tableau 11, soit 320,00 \$ est payable par le demandeur dès l'adoption du Règlement final ou la réception du certificat de conformité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, le cas échéant.

ARTICLE 18

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :..... ...

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA *LOI SUR LES INGÉNIEURS* ET AUX TARIFS APPLICABLES AUX DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, DE PERMIS ET CERTIFICATS, DE PIIA ET AUX DÉPÔTS DE GARANTIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE la *Loi sur les ingénieurs* (L.R.Q. c. I-9) a été modifiée et que le règlement fait référence à des dispositions obsolètes de cette *Loi* ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif aux permis et certificats afin d'augmenter les tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, des permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie afin de les indexer d'au moins 5%, aidant ainsi la municipalité à payer les frais acquittés et qui sont fortement indexés depuis les deux dernières années;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1249-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats – Dispositions relatives à la *Loi sur les ingénieurs* et aux tarifs applicables aux demandes de modifications réglementaires, de permis et certificats, de PIIA et aux dépôts de garantie » soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-
CLASSE D’USAGE C3-2**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d'usage C3-2 » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin de permettre l'ajout de la sous-classe d'usage « C3-2 - Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers », dans la zone REC-1. L'ancien club house pourra ainsi être utilisé pour accueillir des réceptions.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-CLASSE D'USAGE C3-2

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d'ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu'il s'agissait d'un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l'usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 2 intitulé « Grilles des spécifications » du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifié de manière à ajouter la sous-classe d'usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d'événements ponctuels et réguliers » comme usage spécifiquement permis de la classe d'usage « C3 - Commerce artériel et de service à nuisance importante » à la grille de spécification de la zone REC-1, tel qu'apparaissant à la grille des spécifications ci-jointe en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023

DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :..... ...

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :

DATE DE L'ADOPTION :..... ...

NUMÉRO DE RÉOLUTION :..... ...

DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :..... ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :..... ...

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-23 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS MODIFIANT LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE REC-1 AFIN DE PERMETTRE LA SOUS-
CLASSE D’USAGE C3-2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d’y contrôler l’usage des terrains et des bâtiments ainsi que l’implantation, la forme et l’apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU’UNE demande de modification de zonage a été effectuée afin de permettre des salles de réception dans la zone REC-1, ce qui nécessite d’ajouter la sous-classe d’usage « C3-2 – Salle polyvalente de réception d’événements ponctuels et réguliers » à la grille des spécifications de la zone;

ATTENDU QUE cet usage était effectué dans le bâtiment avant la pandémie;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé à cet emplacement sous le règlement de zonage numéro 636-05, puisqu’il s’agissait d’un usage récréatif;

ATTENDU QUE le règlement actuel catégorise l’usage salle de réception comme un usage commercial, cet usage aurait dû être ajouté à la grille dans la nouvelle réglementation, puisque les usages autorisés sous le règlement numéro 636-05 devaient être reconduits dans la nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de procéder à cette modification de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022;

ATTENDU QU’UN avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1250-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1250-23 – Dispositions modifiant la grille des spécifications de la zone REC-1 afin de permettre la sous-classe d’usage C3-2 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l’heure et le lieu de l’assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1215-22
RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22, conformément aux articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, afin de conserver les dispositions ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement en résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea et accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et qui souhaitent se conformer à la réglementation municipale et provinciale.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea l'exploitation d'un établissement d'hébergement dans sa résidence principale;

ATTENDU QU'EN vertu des articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions;

ATTENDU QUE le conseil désire réadopter sans modification les dispositions réglementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE le conseil souhaitait limiter le nombre de certificats d'usage délivrés par année pour la création de nouveaux établissements d'hébergement en résidence principale et avait fixé ce nombre à un maximum de trente par année, soit cinq par district électoral;

ATTENDU QU'AVANT d'appliquer la limite de trente certificats d'usage délivré par année, le conseil désire accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal tenue le 10 janvier 2023 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 1215-22.

ARTICLE 3

Le premier paragraphe de l'article 2.4.6 intitulé « Établissement de résidence principale » du règlement de zonage numéro 1215-22 est réadopté sans modification et continue de se lire comme suit :

Les établissements de résidence principale sont autorisés en supplément de l'usage principal habitation dans l'ensemble des zones où les groupes d'usages « Habitation (H) » sont autorisés, à l'exception des habitations collectives (H5) et à l'exception de la zone RUR-30 et RUR-31.

ARTICLE 4

Le second paragraphe de l'article 2.4.6 intitulé « Établissement de résidence principale » du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifiée et doit dorénavant se lire comme suit :

Les conditions d'implantation et d'exercice pour les établissements de résidence principale sont les suivantes :

1. À l'intérieur du périmètre urbain du centre-village, le nombre maximal d'établissements de résidences principales autorisées ou de résidences du tourisme autorisées par zone est de deux (2).
2. À partir du 1er janvier 2024, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation du Centre-Village, le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivré par année pour un établissement de résidence principale est de cinq (5) par district électoral, selon la carte des districts électoraux en vigueur en date du 10 janvier 2023.
3. L'activité professionnelle doit être exercée par l'occupant principal de l'habitation et une (1) seule personne supplémentaire qui n'est ni l'occupant, ni le locataire principal de l'habitation.
4. L'usage supplémentaire doit se faire dans le bâtiment principal, là où se centralisent les activités familiales et sociales, notamment lorsque la résidence n'est pas utilisée à titre d'établissement de résidence principale.
5. L'exploitant principal doit être titulaire d'une attestation de classification délivrée en vertu de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (LEHT).
6. La durée maximale pour la location à court terme est fixée à 31 jours.
7. Le nombre de chambres à coucher maximal est fixé à six (6).
8. Lorsqu'un logement additionnel est exercé en usage supplémentaire dans le logement principal, l'implantation d'un établissement de résidence principale est interdite.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023
DATE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :.....
DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :.....
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE DE RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE
CONFORMITÉ :.....
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1251-23 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1215-22 RELATIVEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENTS**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU le règlement de zonage numéro 1215-22 comporte des dispositions ayant pour effet d'interdire dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea qu'un propriétaire exploite un établissement d'hébergement dans sa résidence principale;

ATTENDU QUE conformément aux articles 23 et 52 de la *Loi sur l'hébergement touristique*, la Municipalité a l'obligation de réadopter le règlement de zonage numéro 1215-22 si elle souhaite conserver ces dispositions;

ATTENDU QUE le conseil désire conserver les dispositions réglementaires ayant pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement d'hébergement de type résidence principale dans certaines zones du territoire de la Municipalité de Chelsea en réadoptant le règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le conseil désire accorder une période de grâce aux résidents qui opèrent un établissement d'hébergement informel dans leur résidence principale et leur offrir jusqu'au 31 décembre 2023 pour se conformer aux conditions énoncées à la réglementation municipale et provinciale.

ATTENDU QUE le nombre maximal de certificats d'autorisation d'usage délivrés par la Municipalité pour autoriser un nouvel établissement d'hébergement en résidence principale sera de cinq (5) par année par district à partir du 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1251-23 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1215-22 relativement aux établissements d'hébergements », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23 ET AVIS DE MOTION**

RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 sur la numérotation civique des immeubles ». Ce nouveau règlement s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23

RÈGLEMENT SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2023 l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Ce règlement abroge et remplace le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles », joint en annexe comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et par intérim

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....



RÈGLEMENT SUR LA
NUMÉROTATION CIVIQUE DES
IMMEUBLES
N^o 1244-23

PROJET DE RÈGLEMENT – JANVIER 2023

EN VIGUEUR JJ MMMM 2023



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

TABLE DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ET INTERPRÉTATIVES	1
SECTION 1.1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES.....	3
Article 1.1.1 : Titre du règlement.....	3
Article 1.1.2 : Abrogation	3
Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti.....	3
Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois.....	3
Article 1.1.5 : Adoption partie par partie.....	3
Article 1.1.6 : Domaine d'application.....	3
SECTION 1.2: DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES	4
Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions.....	4
Article 1.2.2 : Renvoi	4
Article 1.2.3 : Terminologie.....	4
Article 1.2.4 : Temps du verbe.....	6
Article 1.2.5 : Obligation	6
Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot.....	6
Article 1.2.7 : Personne, quiconque	6
CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT	7
SECTION 2.1: LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES.....	9
Article 2.1.1 : Fonctionnaires responsables.....	9
SECTION 2.2: FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE.....	10
Article 2.2.1 : Administration du règlement.....	10
Article 2.2.2 : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable	10
CHAPITRE 3. NUMÉROTATION DES IMMEUBLES	11
SECTION 3.1: RÈGLE D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES	13
Article 3.1.1 : Numérotation distincte.....	13
Article 3.1.2 : Composition.....	13
Article 3.1.3 : Exception.....	13
Article 3.1.4 : Règles d'attribution.....	13
Article 3.1.5 : Validité.....	14
Article 3.1.6 : Usage non conforme.....	14
Article 3.1.7 : Retrait d'un numéro civique.....	14
Article 3.1.8 : Modification de la numérotation civique	14
SECTION 3.2: NUMÉROS D'IDENTIFICATION.....	15
Article 3.2.1 : Identification des suites.....	15

Article 3.2.2 : Accès des suites par l'intérieur du bâtiment.....	15
Article 3.2.3 : Accès des suites par l'intérieur du bâtiment.....	15
CHAPITRE 4. AFFICHAGE.....	17
SECTION 4.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	19
Article 4.1.1 : Obligation d'affichage	19
Article 4.1.2 : Permanence de l'affichage	19
SECTION 4.2 : NUMÉRO CIVIQUE SUR UN BÂTIMENT	20
Article 4.2.1 : Conception.....	20
Article 4.2.2 : Dimension et disposition	20
Article 4.2.3 : Installation	20
Article 4.2.4 : Visibilité.....	20
Article 4.2.5 : Terrains d'angle.....	20
Article 4.2.6 : Lots desservis dont le bâtiment accessoire est situé face à un chemin public ou une ruelle	21
Article 4.2.7 : Maison ou bâtiment auquel on ne peut accéder que par un lac	21
Article 4.2.8 : Projets intégrés.....	21
Article 4.2.9 : Enseigne collective	22
Article 4.2.10 : Éclairage.....	22
SECTION 4.3 : PLAQUE DE NUMÉRO CIVIQUE.....	23
Article 4.3.1 : Conception.....	23
Article 4.3.2 : Dimensions et disposition	23
Article 4.3.3 : Installation	23
Article 4.3.4 : Visibilité.....	23
Article 4.3.5 : Éclairage	23
SECTION 4.4 : NUMÉRO D'IDENTIFICATION.....	24
Article 4.4.1 : Conception.....	24
Article 4.4.2 : Dimension et disposition	24
Article 4.4.3 : Installation.....	24
Article 4.4.4 : Visibilité.....	24
Article 4.4.5 : Inscription au plan d'évacuation	24
Article 4.4.6 : Éclairage	24
CHAPITRE 5. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS.....	25
SECTION 5.1 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE.....	27
Article 5.1.1 : Attribution et/ou modification.....	27
Article 5.1.2 : Démolition d'un bâtiment.....	27
Article 5.1.3 : Entretien	27
Article 5.1.4 : Modification ou suppression d'un numéro civique.....	27
Article 5.1.5 : Plaque de numéro civique.....	27
SECTION 5.2 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS MUNICIPALES	28

Article 5.2.1 : Attribution et/ou modification.....	28
Article 5.2.2 : Avis.....	28
Article 5.2.3 : Plaque de numéro civique.....	28
CHAPITRE 6. DISPOSITIONS PÉNALES.....	29
SECTION 6.1: INFRACTIONS.....	31
Article 6.1.1 : Infractions.....	31
SECTION 6.2 : SANCTIONS.....	32
Article 6.2.1 : Contravention au règlement.....	32
Article 6.2.2 : Infraction distincte.....	32
Article 6.2.3 : Frais.....	32
Article 6.2.4 : Omission de se soumettre à un avis.....	32
SECTION 6.3 : DISPOSITIONS PÉNALES.....	33
Article 6.3.1 : Poursuite pénale.....	33
Article 6.3.2 : Avis au contrevenant.....	33
Article 6.3.3 : Recours de la municipalité.....	33
CHAPITRE 7. DISPOSITIONS FINALES.....	35
SECTION 7.1: ENTRÉE EN VIGUEUR.....	37
Article 7.1.1 : Entrée en vigueur.....	37



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 1. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES,
ET INTERPRÉTATIVES

SECTION 1.1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1.1.1 : Titre du règlement

Le présent règlement est cité sous le nom de « Règlement sur la numérotation civique des immeubles », portant le numéro 1244-23.

Article 1.1.2 : Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements.

Article 1.1.3 : Portée du règlement et territoire assujetti

Le présent règlement, dont les dispositions s'imposent à toutes personnes, s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Chelsea.

Article 1.1.4 : Concurrence avec d'autres règlements ou des lois

Le fait de se conformer au présent règlement ne soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout autre loi, règlement, code ou directive du gouvernement provincial ou fédéral ainsi qu'à tout autre règlement municipal applicable en l'espèce.

Article 1.1.5 : Adoption partie par partie

Le Conseil municipal de la Municipalité de Chelsea déclare par la présente qu'il adopte le présent règlement chapitre par chapitre, section par section et article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de façon à ce que, si une partie du présent règlement venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du présent règlement sauf dans le cas où le sens et la portée du règlement ou de l'une de ses dispositions s'en trouveraient altérés ou modifiés.

Article 1.1.6 : Domaine d'application

Le règlement vise à régir la numérotation civique des immeubles en :

1. S'assurant qu'un numéro civique ou d'identification soit attribué à chaque immeuble, suite ou logement.
2. S'assurant que chaque immeuble, suite ou logement soit clairement identifié.
3. Prévoyant les pénalités et recours en cas d'infraction au règlement.

SECTION 1.2 : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 1.2.1 : Règles de préséance des dispositions

Dans le règlement, à moins d'indication contraire, les règles de préséance suivantes s'appliquent :

1. En cas de contradiction entre le texte et le titre, le texte prévaut.
2. En cas de contradiction entre le texte et toutes autres formes d'expression, le texte prévaut.
3. En cas de contradiction entre deux dispositions du règlement ou entre une disposition du règlement et une disposition contenue dans un autre règlement, la disposition spécifique prévaut sur la disposition générale.
4. En cas de contradiction entre des dispositions restrictives ou prohibitives contenues dans le règlement ou en cas d'incompatibilité entre une disposition restrictive ou prohibitive contenue au règlement et une disposition contenue dans tout autre règlement, la disposition la plus restrictive ou prohibitive s'applique.

Article 1.2.2 : Renvoi

Tout renvoi à un autre règlement municipal contenu dans le présent règlement est ouvert, c'est-à-dire qu'il s'étend à toute modification que pourrait subir cet autre règlement faisant l'objet du renvoi, postérieurement à l'entrée en vigueur du règlement. La version à considérer sera donc la version en vigueur au moment de l'application du règlement.

Article 1.2.3 : Terminologie

Pour l'interprétation du règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué au règlement de zonage en vigueur.

Si un mot ou une expression n'est pas spécifiquement défini au règlement de zonage, il s'entend dans son sens commun défini au dictionnaire.

Malgré les alinéas précédents, les expressions et les mots mentionnés ci-dessous signifient et désignent :

1. IMMEUBLE

Désigne toute terre ou toute partie de terre possédée ou occupée, sur le territoire de la municipalité, par une seule personne ou plusieurs personnes conjointes et comprennent les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent.

2. NUMÉRO CIVIQUE

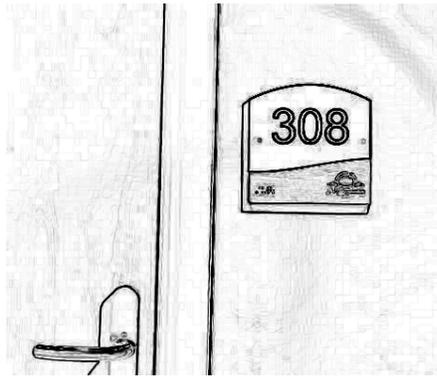
Désigne le numéro à chiffres multiples désigné par la municipalité afin d'identifier les propriétés individuelles.



Exemple de numéro civique

3. NUMÉRO D'IDENTIFICATION

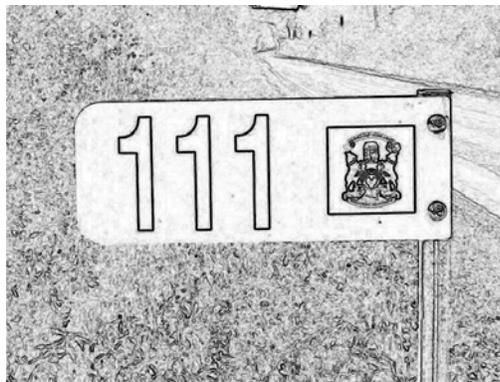
Numéro attribué à une suite ou un logement.



Exemple de numéro d'identification

4. PLAQUE DE NUMÉRO CIVIQUE

Désigne la plaque métallique conforme au présent règlement sur laquelle est affiché le numéro même.



Exemple de plaque de numéro civique

5. PROPRIÉTAIRE

Désigne toute personne ayant une propriété ou l'usufruit de biens imposables, ou le possédant ou l'occupant, à titre de propriétaire ou d'usufruitier, ou d'occupant de terres du domaine de l'État, en vertu d'un permis ou d'un billet; il s'applique à tout copropriétaire et à toute société, association, compagnie de chemin de fer ou personne morale quelconque.

6. SUITE

Le terme « suite » s'applique à un local occupé soit par un locataire, soit par un propriétaire. Pour que les pièces d'une suite soient considérées comme complémentaires, elles doivent être relativement rapprochées les unes des autres et directement accessibles par une porte commune.

Le terme « suite » ne s'applique pas aux locaux techniques, aux buanderies communes et aux salles de loisirs communes qui ne sont pas réservés à l'usage d'un seul locataire ou propriétaire. De même, le terme « suite » ne s'applique pas aux locaux de bâtiments comme des écoles et des hôpitaux puisque ces locaux sont sous la responsabilité d'un même locataire ou propriétaire.

Article 1.2.4 : Temps du verbe

Quel que soit le temps du verbe employé dans les dispositions du règlement, cette disposition est tenue pour être en vigueur à toutes les époques et dans toutes les circonstances où elle peut s'appliquer.

Article 1.2.5 : Obligation

Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose sera faite ou doit être faite, l'obligation de l'accomplir est absolue. Chaque fois qu'il est, aux termes du règlement, prescrit qu'une chose peut être faite ou pourra être faite, l'accomplissement de l'acte a un sens facultatif.

Article 1.2.6 : Genre et nombre d'un mot

Dans le règlement, le genre masculin comprend le féminin, de même le singulier comprend le pluriel et vice-versa.

Article 1.2.7 : Personne, quiconque

Les mots « personne » et « quiconque » incluent une personne physique, morale ou une association et s'étendent aux héritiers, successeurs légataires et autres représentants légaux.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 2. ADMINISTRATION ET
APPLICATION DU RÈGLEMENT

SECTION 2.1 : LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES

Article 2.1.1 : Fonctionnaires responsables

L'administration et l'application du règlement sont confiées aux :

1. Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable et ses représentants;
2. Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures et ses représentants;
3. Directeur du Service de sécurité incendie et ses représentants.

SECTION 2.2 : FONCTIONS ET POUVOIRS DU FONCTIONNAIRE RESPONSABLE

Article 2.2.1 : Administration du règlement

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement, et notamment :

1. il attribue, modifie ou retire un numéro civique pour un immeuble, un local ou un logement;
2. il s'assure que les numéros civiques installés respectent le présent règlement;
3. il assure l'installation des plaques de numéros civiques lorsque celles-ci sont requises par le présent règlement;
4. il approuve les alternatives d'installation des plaques de numéros civique, lorsque celles-ci ne peuvent être installées conformément à l'article 4.3.3.

Article 2.2.2 : Pouvoirs et devoirs du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable exerce les pouvoirs et devoirs suivants :

1. il peut pénétrer, entre 7h et 19h, sur les lieux afin d'examiner, toute propriété immobilière ainsi que l'extérieur de toute maison, bâtiment ou construction quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et constructions, doit le laisser y pénétrer;
2. il peut pénétrer, entre 7h et 19h, sur les lieux afin de procéder à l'installation des plaques de numéros civiques;
3. sur demande, le fonctionnaire responsable, doit s'identifier attestant sa qualité d'employé municipal.



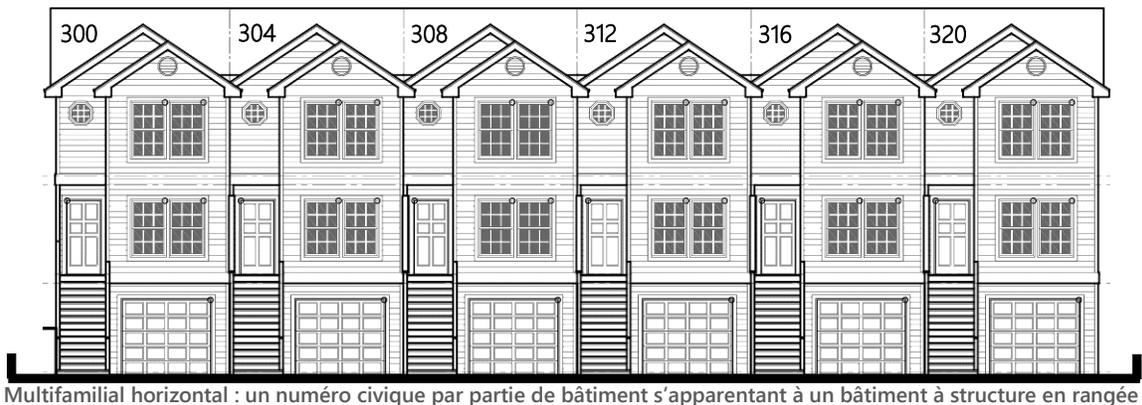
MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 3. NUMÉROTATION DES
IMMEUBLES

SECTION 3.1 : RÈGLE D'ATTRIBUTION DES NUMÉROS CIVIQUES

Article 3.1.1 : Numérotation distincte

Un numéro civique distinct doit être attribué à chaque bâtiment abritant un usage principal. Pour les bâtiments résidentiels ou abritant un usage résidentiel un numéro civique distinct doit être attribué à chaque partie de bâtiment s'apparentant à un bâtiment en structure jumelée ou en rangée.



Multifamilial horizontal : un numéro civique par partie de bâtiment s'apparentant à un bâtiment à structure en rangée

Article 3.1.2 : Composition

Tout nouveau numéro civique est composé de chiffres uniquement.

Malgré l'alinéa précédent, dans le cas d'une redivision de terrain, un numéro civique peut être composé de chiffres et de lettres si les numéros civiques existants adjacents ne permettent pas l'attribution d'un numéro civique composé uniquement de chiffres.

Article 3.1.3 : Exception

Dans le cas d'une habitation unifamiliale où un logement additionnel, le numéro attribué pour l'usage principal est suivi d'une lettre « A ».

Nonobstant ce qui précède, une adresse peut être attribuée de façon exceptionnelle à un bâtiment accessoire, situé sur le même terrain où l'usage principal est situé, dans lequel un usage complémentaire à une habitation unifamiliale est légalement exercé et dont le propriétaire de l'immeuble a obtenu un permis à cet effet. Dans ce cas, le numéro attribué pour l'usage principal est suivi d'une lettre « A ». Cette disposition ne s'applique pas aux résidences de tourisme.

Article 3.1.4 : Règles d'attribution

Le numéro civique est attribué en tenant compte des principes et règles suivants :

1. La numérotation civique existante sur le territoire.
2. De façon générale, sur les voies de circulation dont l'orientation est d'est en ouest ou d'ouest en est, les numéros civiques pairs doivent être du côté Sud et les numéros impairs du côté nord.
3. De façon générale, sur les voies de circulation dont l'orientation est du Nord au Sud ou du Sud au Nord, les numéros civiques impairs doivent être du côté Ouest et les numéros pairs du côté Est.

Article 3.1.5 : Validité

Seul un numéro attribué par le fonctionnaire responsable constitue le numéro civique par lequel l'immeuble peut être désigné.

Article 3.1.6 : Usage non conforme

Le fonctionnaire responsable peut refuser d'attribuer un numéro civique pour un bâtiment où l'usage qui y est exercé n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3.1.7 : Retrait d'un numéro civique

Le fonctionnaire responsable peut retirer un numéro civique s'il est porté à sa connaissance que l'usage qui est exercé dans le bâtiment est non conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3.1.8 : Modification de la numérotation civique

Le fonctionnaire responsable peut procéder à une renumérotation des bâtiments pour tenir compte du retrait ou de l'ajout d'un numéro civique, de la construction ou de la démolition d'un bâtiment, pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

Aucun frais ne peut être exigé de la municipalité à la suite d'une renumérotation.

SECTION 3.2 : NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Article 3.2.1 : Identification des suites

Chaque suite d'un bâtiment autre que résidentiel et chaque logement doit être doté d'un numéro d'identification.

Article 3.2.2 : Accès des suites par l'intérieur du bâtiment

Un bâtiment multi-logement ou à occupation multiple dont l'accès principal des suites s'effectue par l'intérieur du bâtiment devra se prévaloir de la numérotation décrite dans le tableau suivant :

1 ^{er} niveau	Plancher le plus bas du bâtiment pouvant accueillir une suite ou un logement	101, 102, 103, en continuant ainsi selon le nombre de suite sur ce niveau
2 ^e niveau	L'étage au-dessus du niveau « 1 »	201, 202, 203, en continuant ainsi selon le nombre de suite sur ce niveau
3 ^e niveau	L'étage au-dessus du niveau « 2 »	301, 302, 303, en continuant ainsi selon le nombre de suite sur ce niveau
En continuant ainsi	En continuant ainsi	En continuant ainsi

La distribution de ces numéros devra respecter une suite logique pour faciliter son identification par le public en général ainsi que les services de sécurité.

Article 3.2.3 : Accès des suites par l'intérieur du bâtiment

Lorsque les suites d'un bâtiment multi-logement ou à occupation multiple sont accessibles par l'extérieur, un numéro civique peut y être attribué conformément à l'article 3.1.4.

Un numéro d'identification peut également leur être attribué conformément au tableau de l'article 3.2.2.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 4.AFFICHAGE

SECTION 4.1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 4.1.1 : Obligation d’affichage

À moins d’indication contraire dans le présent règlement, tout bâtiment, à l’exception des bâtiments accessoires, et tout immeuble doit être identifié par un numéro civique attribué par le fonctionnaire responsable.

Toute suite dans un bâtiment non résidentiel et tout logement doit être identifié par un numéro d’identification.

Article 4.1.2 : Permanence de l’affichage

Les numéros civiques et numéros d’identification exigés dans ce chapitre doivent être affichés en tout temps.

Article 4.1.3 : Obligation d’installer une plaque de numéro civique

Une plaque de numéro civique doit être installée pour toute construction en milieu rural. Elle doit aussi être installée lorsque le numéro civique sur le bâtiment ne peut être visible du chemin, compte-tenu de la végétation, de la distance entre le chemin et le bâtiment, de la topographie, etc.

SECTION 4.2 : NUMÉRO CIVIQUE SUR UN BÂTIMENT

Article 4.2.1 : Conception

Le numéro civique doit être esthétique, fait de matériau résistant aux intempéries et faisant contraste avec son support afin d'être visible de jour comme de nuit.

La forme des chiffres composant le numéro civique est laissée à la discrétion du propriétaire.

Article 4.2.2 : Dimension et disposition

La hauteur des chiffres ne doit pas être inférieure à 10 cm.

Ils devront être disposés horizontalement, verticalement ou suivant un angle qui ne devra pas excéder 45 degrés.

Article 4.2.3 : Installation

Le numéro civique doit être installé à une hauteur minimale d'un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) au-dessus du sol près de la porte d'entrée principale du bâtiment.

Article 4.2.4 : Visibilité

Le numéro civique doit être visible en tout temps des deux directions véhiculaires de la voie publique, ou du chemin privé portant un toponyme reconnu par la Commission de toponymie du Québec, à partir de laquelle ou duquel il est possible d'accéder à la maison ou au bâtiment par l'entrée charretière.

Aucun aménagement ou objet situé sur la propriété ne doit nuire à la visibilité du numéro civique à partir de la voie de circulation.

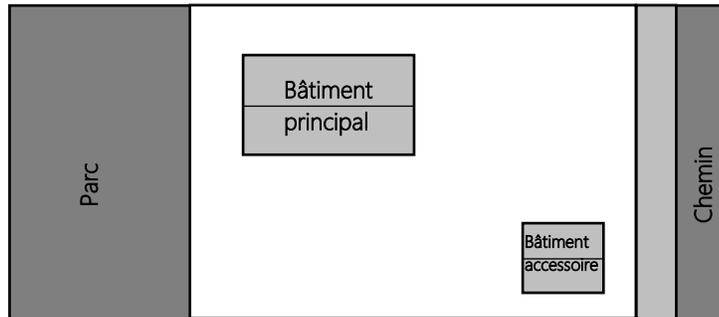
Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble sur lequel un numéro civique est installé doit tenir compte de l'épaisseur de la neige naturelle ou accumulée qui pourrait obstruer la visibilité du numéro à partir du chemin.

Article 4.2.5 : Terrains d'angle

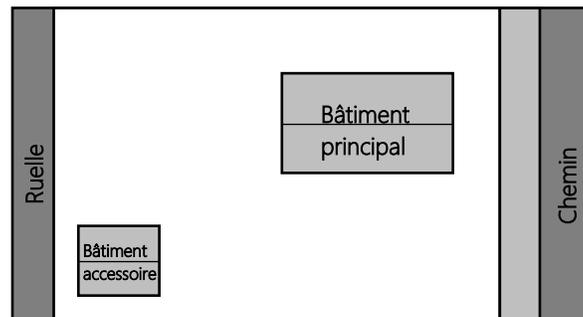
Dans le cas d'un immeuble situé sur un lot d'angle, le numéro civique doit être installé sur la façade donnant sur la voie de circulation à laquelle est reliée l'adresse civique attribuée par le fonctionnaire responsable.

Article 4.2.6 : Lots desservis dont le bâtiment accessoire est situé face à un chemin public ou une ruelle

Sur un lot desservi, lorsque le bâtiment accessoire est situé devant le bâtiment principal et face à un chemin public ou une ruelle, le numéro civique doit être affiché sur les bâtiments principal et accessoire.



Sur un lot desservi, lorsque le bâtiment accessoire est situé en bordure d'une ruelle et sur un lot localisé entre une ruelle et un chemin public, le numéro civique doit être affiché sur les bâtiments principal et accessoire.



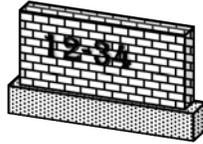
Article 4.2.7 : Maison ou bâtiment auquel on ne peut accéder que par un lac

Dans le cas où le seul accès à une maison ou un bâtiment est un lac, les numéros civiques doivent en tout temps être visibles à partir de ce lac.

Nonobstant ce qui précède, une deuxième enseigne directionnelle affichant le numéro civique du bâtiment devra être installée en bordure d'un droit de passage, d'une voie de circulation ou d'un quai par lequel l'on accède au lac pour atteindre lesdits bâtiments.

Article 4.2.8 : Projets intégrés

Dans le cas de projets intégrés et afin de faciliter l'identification des adresses, il est obligatoire d'indiquer à la fois sur le bâtiment et en bordure des voies de circulation le début et la fin des séquences des numéros civiques de tous les bâtiments auxquels une numérotation a été attribuée.



Nonobstant l'alinéa précédent, les autres dispositions du règlement s'appliquent.

Article 4.2.9 : Enseigne collective

Dans le cas de projets intégrés et afin de faciliter l'identification des adresses, il est possible d'indiquer à sur une enseigne collective, telle qu'autorisée au règlement de zonage en vigueur, le numéro civique du bâtiment ou des suites, lorsqu'un numéro civique est attribué à chacune d'entre elles.

Nonobstant l'alinéa précédent, les autres dispositions du règlement s'appliquent.

Article 4.2.10 : Éclairage

Pour des fins de rapidité de visualisation du numéro, celui-ci peut être éclairé par une source de lumière dirigé vers le numéro et conforme à la brochure de bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse.

SECTION 4.3 : PLAQUE DE NUMÉRO CIVIQUE

Article 4.3.1 : Conception

La plaque de numéro civique sera de matériel rigide et composée de chiffres blancs installés sur un fond vert selon le guide Pantone (3288c et/ou 341c). La plaque et les numéros doivent être recouverts d'une pellicule rétro réfléchissante de type I (grade Ingénieur).

Article 4.3.2 : Dimensions et disposition

La plaque de numéro civique aura une dimension de 305 mm X 127 mm (12 po X 5 po) permettant l'installation de quatre numéros.

Article 4.3.3 : Installation

La plaque de numéro civique devra être arrimée sur un poteau carré en acier galvanisé et installé à l'intérieur d'une bande de deux (2) mètres définie par la limite de terrain et du chemin et la limite physique de la partie carrossable du chemin.

De plus, ledit poteau d'une hauteur de 1,5 mètre devra être placé à une distance n'excédant pas un (1) mètre d'un côté ou de l'autre de l'entrée charretière principale de l'immeuble.

Dans l'éventualité où il sera impossible de respecter les consignes d'installation des alinéas précédents, l'installation devra faire l'objet d'une approbation par le fonctionnaire responsable.

Article 4.3.4 : Visibilité

Le numéro civique doit être visible en tout temps des deux directions véhiculaires de la voie publique, ou du chemin privé portant un toponyme reconnu par la Commission de toponymie du Québec, à partir de laquelle ou duquel il est possible d'accéder à la maison ou au bâtiment par l'entrée charretière.

Aucun aménagement ou objet situé sur la propriété ne doit nuire à la visibilité du numéro civique à partir de la voie de circulation.

Le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble sur lequel un numéro civique est installé doit tenir compte de l'épaisseur de la neige naturelle ou accumulée qui pourrait obstruer la visibilité du numéro à partir du chemin.

Article 4.3.5 : Éclairage

Pour des fins de rapidité de visualisation du numéro, celui-ci peut être éclairé par une source de lumière dirigé vers le numéro et conforme à la brochure sur les bonnes pratiques en matière de contrôle de la pollution lumineuse.

SECTION 4.4 : NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Article 4.4.1 : Conception

Le numéro d'identification doit être esthétique, fait de matériau résistant et faisant contraste avec son support afin d'être bien visible.

La forme des chiffres composant le numéro d'identification est laissée à la discrétion du propriétaire.

Article 4.4.2 : Dimension et disposition

La hauteur des chiffres ne doit pas être inférieure à 9 cm.

Ils devront être disposés horizontalement, verticalement ou suivant un angle qui ne devra pas excéder 45 degrés.

Article 4.4.3 : Installation

Le numéro d'identification doit être installé à une hauteur minimale d'un mètre et cinquante-deux centimètres (1,52 m) au-dessus du sol près de la porte d'entrée de la suite ou du logement ou apposé sur celle-ci.

Article 4.4.4 : Visibilité

Le numéro d'identification doit être visible en tout temps. Aucun aménagement ou objet ne doit nuire à la visibilité du numéro d'identification.

Article 4.4.5 : Inscription au plan d'évacuation

Pour un bâtiment multi-logement ou à occupation multiple dont l'accès principal des suites s'effectue par l'intérieur du bâtiment, les numéros d'identification des suites et des logements doivent être identifiés aux plans d'évacuation des étages.

Article 4.4.6 : Éclairage

Pour des fins de rapidité de visualisation du numéro, celui-ci peut être éclairé par une source de lumière dirigé vers le numéro.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 5. RESPONSABILITÉS ET
OBLIGATIONS

SECTION 5.1 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Article 5.1.1 : Attribution et/ou modification

Lorsqu'un propriétaire souhaite obtenir un nouveau numéro civique, ce dernier devra adresser sa demande par écrit à le fonctionnaire responsable. Il en est de même pour une modification d'une numérotation existante.

Article 5.1.2 : Démolition d'un bâtiment

Lorsqu'un bâtiment portant un numéro civique est démoli ou que son entrée donnant à l'extérieur est murée, le propriétaire doit, dans les 30 jours de cet événement, en aviser le fonctionnaire responsable par écrit.

Article 5.1.3 : Entretien

Le propriétaire doit maintenir en bon état les chiffres indiquant les numéros civique et d'identification de son bâtiment. De plus, il doit s'assurer que ces numéros soient visibles en tout temps.

Article 5.1.4 : Modification ou suppression d'un numéro civique

Le propriétaire doit modifier, à ses frais, le numéro civique apposé sur son bâtiment et la plaque de numéro civique, le cas échéant, lorsque le fonctionnaire responsable modifie le numéro qui lui est attribué.

De plus, il doit effectuer les changements d'adresse auprès des différentes agences gouvernementales, ministères, organismes publics, institutions financières, etc. Les frais découlant de cette modification ou suppression du numéro civique sont à la charge du propriétaire.

Article 5.1.5 : Plaque de numéro civique

Les matériaux, la pose de ces derniers ou leur remplacement ainsi que leur entretien sont entièrement aux frais du propriétaire de l'immeuble.

Le propriétaire doit remplacer à ses frais toutes pièces les composant ayant été perdues, dégradées, détruites ou volées.

SECTION 5.2 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS MUNICIPALES

Article 5.2.1 : Attribution et/ou modification

Lorsqu'un permis est demandé pour la construction d'un bâtiment ou la subdivision d'un terrain, le fonctionnaire responsable attribue un numéro civique pour ledit bâtiment ou lot.

Lorsqu'un permis est demandé pour la modification d'un bâtiment et que les travaux modifient le nombre de logements ou de suites, la numérotation d'identification doit être modifiée en conséquence.

Les frais découlant de ces ajustements occasionnés au propriétaire, au locataire ou à l'occupant ne peuvent être réclamés à la municipalité. Il incombe au propriétaire, au locataire ou à l'occupant de faire le suivi auprès des fonctionnaires responsables desdits changements et d'en assumer les frais, lorsque applicables.

Article 5.2.2 : Avis

Lorsqu'une numérotation civique est créée, modifiée ou retirée, le fonctionnaire responsable en avise par écrit le propriétaire et le service de l'évaluation de la Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.

Il est de la responsabilité du propriétaire d'informer, à ses frais, les différentes instances gouvernementales, ministères, organismes publics, agences, institutions financières, compagnies d'utilité publique, etc.

Article 5.2.3 : Plaque de numéro civique

La Municipalité sera responsable, après avoir procédé par appel d'offres publique, de retenir les services d'une firme spécialisée pour la fourniture des matériaux, le tout en conformité avec les différents articles pertinents du *Code municipal du Québec* et du présent règlement.

Les frais applicables à une plaque de numéro civique seront fixés en tenant compte de cet appel d'offre, auxquels s'ajouteront des frais d'installation.

La Municipalité procède à l'installation des plaques de numéros civiques. Elle effectue aussi le remplacement de toutes pièces composant les plaques de numéros civiques ayant été perdues, dégradées, détruites ou volées. Le tout aux frais du propriétaire.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 6.DISPOSITIONS PÉNALES

SECTION 6.1 : INFRACTIONS

Article 6.1.1 : Infractions

Commet une infraction quiconque :

1. refuse de laisser le fonctionnaire responsable visiter ou examiner, entre 7h et 19h, une propriété immobilière ou mobilière dont elle est propriétaire, locataire ou occupant pour constater si les dispositions du règlement sont respectées;
2. ne se conforme pas à un avis du fonctionnaire responsable prescrivant de corriger une situation qui constitue une infraction au règlement;
3. ne se conforme pas à une disposition du règlement.

SECTION 6.2 : SANCTIONS

Article 6.2.1 : Contravention au règlement

Quiconque contrevient ou permet que l'on contrevienne à une disposition de ce règlement est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 1 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 2 000 \$.

En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende dont le montant est, dans le cas d'une personne physique, de 2 000 \$ et, dans le cas d'une personne morale, de 4 000 \$.

Article 6.2.2 : Infraction distincte

Si une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou de fractions de jour qu'elle a duré.

Article 6.2.3 : Frais

Dans chaque cas d'infraction visée au présent chapitre, les frais s'ajoutent à l'amende.

Article 6.2.4 : Omission de se soumettre à un avis

Dans le cas où le propriétaire n'effectue pas les actions requises afin de se conformer à ce règlement suite à la réception d'un avis du fonctionnaire responsable, la Cour supérieure peut ordonner que le propriétaire prenne les dispositions nécessaires pour faire cesser ladite infraction et qu'à défaut d'exécution dans le délai prescrit, que de telles dispositions soient prises par la municipalité aux frais de ce contrevenant.

Le coût de ces travaux constitue une créance prioritaire sur l'immeuble sur lequel ceux-ci ont été effectués, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5^o de l'article 2651 du Code civil. Ce coût est garanti par une hypothèque légale sur cet immeuble.

SECTION 6.3 : DISPOSITIONS PÉNALES

Article 6.3.1 : Poursuite pénale

Le Conseil municipal autorise le fonctionnaire responsable à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du règlement et autorise le fonctionnaire responsable à émettre les constats d'infraction utiles à cette fin.

Article 6.3.2 : Avis au contrevenant

Lorsqu'une infraction est constatée, le fonctionnaire responsable donne un avis au propriétaire par écrit, en main propre, par courrier recommandé ou par huissier, à sa dernière adresse connue, en indiquant la nature de la contravention et de la non-conformité. Si le contrevenant ne donne pas suite à l'avis dans les sept (7) jours de calendrier suivant la réception de l'avis, le fonctionnaire responsable est autorisé à émettre un constat d'infraction. Le contrevenant est passible des amendes prévues à l'article 6.2.1.

Article 6.3.3 : Recours de la municipalité

Outre les poursuites pénales, la Municipalité peut exercer tous autres recours nécessaires pour faire observer les dispositions du règlement, et ce, devant les tribunaux appropriés.



MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
**Règlement sur la numérotation civique des
immeubles**
No 1244-23

CHAPITRE 7.DISPOSITIONS FINALES

SECTION 7.1 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 7.1.1 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

M Pierre Guénard, Maire

Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1244-23 – RÈGLEMENT
SUR LA NUMÉROTATION CIVIQUE DES IMMEUBLES**

ATTENDU QUE le conseil peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 67 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), réglementer le numérotage des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN bon numérotage des immeubles facilite l'intervention des services d'urgence régionaux et municipaux;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, pour des raisons de sécurité et d'intérêt public de régir la numérotation civique des immeubles;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'adopter un règlement sur la numérotation civique qui s'adapte à la réalité des nouvelles constructions de Chelsea, alors que le règlement en vigueur est plus applicable aux constructions isolées sur de grands lots en milieu rural;

ATTENDU QU'IL y a donc lieu d'abroger et remplacer le règlement numéro 648-05 « Règlement concernant la numérotation des immeubles de la Municipalité de Chelsea ainsi que la tarification applicable », tel que modifié par tous ses amendements, par le « Règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles »;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2023 l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1244-23 – Règlement sur la numérotation civique des immeubles », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX
SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT
UN REJET DANS L'ENVIRONNEMENT**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement comportant un rejet dans l'environnement » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier certaines dispositions de l'article 6 « Tarification » afin de s'ajuster à la hausse des prix des fournisseurs.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 680-06 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX
SYSTÈMES SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN
REJET DANS L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement établissant un programme de suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une tarification relative à ce suivi;

ATTENDU QUE le règlement numéro 680-06 établissant la tarification et le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement a été adopté le 11 septembre 2006 et est entré en vigueur le 27 septembre 2006;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier la tarification imposée, compte-tenu de la hausse des prix de ses fournisseurs;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de sa séance de ce conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6 intitulé « Tarification » est modifié et doit dorénavant se lire comme suit :

ARTICLE 6 – TARIFICATION

Une tarification est imposée et prélevée sur tout immeuble muni d'une installation septique avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement. Cette tarification est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison de laquelle elle est due et est assimilable à une taxe foncière.

La tarification est établie selon le tableau suivant :

SYSTÈME TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION	
Période	Tarification
Année de démarrage :	135 \$ par échantillonnage
1 ^{re} année :	6 échantillonnage à 135 \$ = 810 \$ par année
2 ^e année :	3 échantillonnage à 135 \$ = 405 \$ par année
3 ^e année :	2 échantillonnage à 135 \$ = 270 \$ par année

Cette tarification par échantillonnage est la même que celle applicable au règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services en vigueur annuellement.

La tarification applicable par échantillonnage peut varier annuellement pour refléter les taux prévus au règlement établissant les taux de la taxe foncière et les tarifications des divers services en vigueur.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 10^e jour du mois de janvier 2023.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale par intérim

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 10 janvier 2023
DATE DE L'ADOPTION :.....
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-23 – RÈGLEMENT
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-06
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SYSTÈMES
SEPTIQUES AVEC TRAITEMENT TERTIAIRE COMPORTANT UN REJET
DANS L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté un règlement établissant un programme de suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une tarification relative à ce suivi;

ATTENDU QUE le règlement numéro 680-06 établissant la tarification et le suivi environnemental applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement a été adopté le 11 septembre 2006 et est entré en vigueur le 27 septembre 2006;

ATTENDU QUE Le conseil juge opportun de modifier la tarification imposée, compte-tenu de la hausse des prix de ses fournisseurs;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2023 et que le projet a été présenté et déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1252-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 680-06 établissant la tarification applicable aux systèmes septiques avec traitement tertiaire comportant un rejet dans l'environnement », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**DEMANDE À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DE MODIFIER LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN DE PERMETTRE LE REMPLACEMENT
D'USAGES BÉNÉFICIAIRE DE DROITS ACQUIS ET DE CRÉER UNE
NOUVELLE FORME D'AIRE D'AFFECTATION AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU QUE le règlement numéro 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

ATTENDU QUE les lots 3 029 989, 3 029 997, 3 030 068 et 3 265 290 au cadastre du Québec sont situés dans une aire d'affectation rurale selon le plan des affectations du sol du SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le nouveau plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea prévoit également une aire d'affectation rurale à cet endroit, en concordance au SAD révisé;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 3 029 989, 3 029 997, 3 030 068 et 3 265 290 au cadastre du Québec ont déposés une demande à la Municipalité afin que celle-ci appuie une modification au schéma d'aménagement pour que ces terrains soient situés dans une aire d'affectation multifonctionnelle, plutôt que rurale;

ATTENDU QUE, suite à des discussions avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais, il a été porté à l'attention de la Municipalité qu'une affectation multifonctionnelle ne permettrait pas d'autoriser par la suite au règlement de zonage les usages désirés par les propriétaires;

ATTENDU QUE le service de l'urbanisme a proposé trois alternatives aux propriétaires, soit :

- a) Demander l'ajout de 1 ou 2 usages à l'affectation rurale;
- b) Permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis par des usages ayant un impact équivalent ou moindre sur le voisinage par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels;
- c) Créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les propriétaires ne sont pas en faveur de l'alternative a);

ATTENDU QUE l'alternative b) pourrait être réalisée à plus court terme et pourrait être appliquée à l'ensemble de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'alternative c) pourrait être réalisée à plus long terme;

ATTENDU QUE ces alternatives ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable lors de sa réunion ordinaire du 7 décembre 2022 et que celui-ci a émis une recommandation;

ATTENDU QUE le conseil appuie les alternatives b) et c) et est conscient que l'alternative c) pourrait être réalisée à plus long terme;

ATTENDU QUE le conseil constate que, quelle que soit l'alternative, une modification au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, est requise;

ATTENDU QUE le conseil convient qu'il est généralement préférable, dans l'objectif de freiner l'étalement urbain, de concentrer ce type d'usage à l'intérieur des périmètres urbains au lieu de les disperser dans l'affectation rurale;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD de manière, dans un premier temps, à autoriser la Municipalité de Chelsea de permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis par des usages ayant un impact équivalent ou moindre sur le voisinage par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le conseil propose à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son SAD de manière, dans un deuxième temps, à créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE toute modification au SAD, le cas échéant, sera suivie de l'adoption par la Municipalité d'une modification au plan d'urbanisme, aux règlements de zonage et sur les usages conditionnels en concordance avec les amendements apportés au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de réviser son schéma d'aménagement et de développement de manière, dans un premier temps, à autoriser la Municipalité de Chelsea de permettre le remplacement d'usages bénéficiant de droits acquis par des usages ayant un impact équivalent ou moindre sur le voisinage par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels et, dans un deuxième temps, à créer une nouvelle forme d'aire d'affectation au schéma d'aménagement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ACCEPTATION FINALE DU PROJET DOMICILIAIRE 11885553 CANADA INC.
(PROJET HIGHLANDS)**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 222-20 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 22 juillet 2020, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et 11885553 Canada Inc., représenté par Mme Carrie Wallace pour le projet domiciliaire 11885553 Canada Inc. (Projet Highlands);

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente du 26 août 2020, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire partielle des travaux en date du 8 décembre 2020 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'inspection finale des travaux en date du 6 octobre 2022 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux, les Constructions B.G.P., a corrigé l'ensemble des déficiences indiquées sur la liste de déficiences révisée reçue de QDI en date du 21 octobre 2022;

ATTENDU QUE suivant la réception de la lettre de réception définitive produite par les services professionnels QDI datée du 15 décembre 2022, le Service des Travaux Publics et des Infrastructures recommande la libération de garantie (5%) associée aux travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures, autorise l'acceptation finale du projet domiciliaire 11885553 Canada Inc. constituant l'emprise du chemin Richens (lot 6 337 226), du parc (lot 6 381 929) du lot 6 385 158 et l'établissement de toutes les servitudes requises au projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROJET LOFT PADDEN PHASE II –
PROLONGEMENT DU RÉSEAU EN EAU POTABLE ET EN EAU USÉE –
AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSIION DES SERVICES MUNICIPAUX
ET DES SERVITUDES**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 325-20 adoptée par le conseil lors d'une séance tenue le 6 octobre 2020, le conseil autorisait la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Chelsea et le promoteur 12856778 CANADA INC., représenté par Mme Manuela Teixeira;

ATTENDU QUE suite à la signature du protocole d'entente du 27 juillet 2021, le promoteur était autorisé à entreprendre les travaux de construction des services;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une inspection provisoire des travaux en date du 24 novembre 2022 conjointement avec la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI;

ATTENDU QUE le 30 novembre 2022, la Municipalité recevait une lettre d'attestation de conformité des travaux de la part de M. Marc Dumouchel, ingénieur, et ce, selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE l'entrepreneur responsable des travaux devra corriger les déficiences indiquées à même la lettre de réception provisoire des travaux datée du 30 novembre 2022 et que ces corrections devront être apportées au printemps 2023;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande de procéder à la cession des services et des servitudes requises au bon entretien de ceux-ci, tel qu'indiqué aux plans civils annexés au protocole d'entente (Voir annexe C) et selon les exigences du règlement numéro 949-15;

ATTENDU QUE le promoteur devra fournir une description technique des servitudes d'entretien requises au sein du projet et ce, tel que convenu avec le Service des travaux publics et des infrastructures et la firme de services professionnels attitrée au projet, QDI, selon les exigences du règlement numéro 949-15, du protocole d'entente et des plans des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, Directeur du Service des travaux publics et des infrastructures, autorise l'acceptation provisoire du projet Loft Padden – Phase II constituant l'emprise du prolongement des services municipaux et l'établissement de toutes les servitudes requises au projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil mandate Me Megan Throop, Notaire, à préparer tous les documents nécessaires à l'établissement des servitudes requises.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**9) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 10, 2023, ordinary sitting

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET 541608 DÉPOSÉE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE la Bibliothèque de Chelsea souhaite réaliser le projet « Réorganisation physique de l'espace pour l'ajout de rayonnage » estimé à 6 755,95 \$;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

ATTENDU QUE la bibliothécaire en chef est la personne ressource de la Municipalité pour soumettre cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu:

- de déposer une demande d'aide financière de 6 755,95 \$ dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet « Réorganisation physique de l'espace pour l'ajout de rayonnage » de la Bibliothèque de Chelsea;
- de mandater le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;
- d'assumer une part estimée à un minimum de 3 377,97 \$ dans la réalisation du projet;
- d'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil approuve la demande d'aide financière dans le cadre du programme *Aide aux immobilisations* pour la totalité du projet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale par intérim ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-702-30-726.

Session ordinaire du 10 janvier 2023 / January 20, 2023, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.